

Université de Montréal

Gains criminels et facteurs individuels de réussite:

Une ré-analyse du sondage de 1978 de la Rand Corporation.

Par

Clément Robitaille

École de Criminologie

Faculté des Arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) en Criminologie

Août 2001

© Clément Robitaille, 2001



HV

6015

U54

2CO2

V.CO1

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Gains criminels et facteurs individuels de réussite:

Une ré-analyse du sondage de 1978 de la Rand Corporation.

présenté par :

Clément Robitaille

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Maurice Cusson,	président-rapporteur
Pierre Tremblay,	directeur de recherche
Gilbert Cordeau,	membre du jury

Mémoire accepté le :06-12-01.....

Sommaire

Le sens commun incite à croire que si un certain nombre d'individus s'engagent et persistent dans des activités délinquantes, c'est sans aucun doute parce qu'ils y trouvent leur compte. Les théories économistes en criminologie présentent souvent le crime comme étant le résultat d'une analyse coûts-bénéfices de la part du délinquant. Curieusement, la recherche s'est longuement attardée aux coûts, mais est demeurée silencieuse quant au niveau espéré de profit que peut générer la criminalité pour les individus qui y participent. On semble avoir pris pour acquis et oublié en cours de route les considérations financières. Résultat, les questions que se posent spontanément les témoins de la criminalité lucrative demeurent sans réponse : le crime est-il payant? A qui profite le crime?

Cette recherche est une première tentative de réponse à ces questions. Fort des données d'un sondage de délinquance auto-révélee de détenus américains où une question sur les revenus criminels leur était directement adressée, il a été possible d'estimer le montant des revenus illicites au cours d'une période de référence. Il sera entre autre démontré que pour une majorité de détenus, la criminalité génère des gains monétaires, que ces gains sont souvent plus élevés que le salaire médian du travailleur américain, mais qu'ils se distribuent inégalement entre les individus. La seconde partie de cette recherche vise à identifier certains facteurs qui influencent à la hausse ou à la baisse les gains criminels. Les résultats nous indiquent que les variables de capital humain et social conventionnel ont une importance relative alors que des facteurs concernant le modus operandi, l'utilisation de la violence et la fréquence des actes criminels ont un impact certain. Il sera également démontré que la spécialisation dans une forme particulière de crime a un impact marginal sur les gains criminels tandis que les personnes qui ont des gains plus élevés sont aussi plus nombreux à récidiver.

Table des matières

SOMMAIRE.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	IV
Liste des tableaux et des graphiques	VI
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	5
1.1- LES GAINS CRIMINELS	6
1.1.1- <i>L'étude des données agrégées</i>	6
1.1.2- <i>Les études ethnologiques</i>	7
1.1.3- <i>Les sondages de délinquance auto-révélee</i>	8
1.1.4- <i>Synthèse des montants des revenus criminels</i>	11
1.2- LES FACTEURS INDIVIDUELS ASSOCIÉS AU SUCCÈS	12
1.3- PROBLÉMATIQUE	17
1.4- CONCLUSION	25
CHAPITRE 2 : SOURCE DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE.....	26
2.1- SOURCE DES DONNÉES	27
2.1.1- <i>La Rand Corporation: Origine et mandat</i>	27
2.1.2- <i>Les sondages de la Rand Corporation</i>	28
2.1.3- <i>Le premier sondage de la Rand</i>	29
2.1.4- <i>Le deuxième sondage de la Rand</i>	30
2.1.5- <i>Le questionnaire</i>	31
2.2- UNE ANALYSE ORIGINALE DE DONNÉES SECONDAIRES	33
2.3- MISE EN FORME DES DONNÉES	34
2.3.1- <i>Le nettoyage de la banque de données</i>	34
2.3.2- <i>Composition de l'échantillon</i>	35
2.4- OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES	37
2.4.1- <i>Les variables dépendantes</i>	37
2.4.2- <i>Les variables indépendantes</i>	38
2.5- STRATÉGIE D'ANALYSE.....	43
2.6- CRITIQUES ET LIMITES DES DONNÉES	44
CHAPITRE 3 : LES GAINS MONÉTAIRES.....	47
3.1- LES REVENUS CRIMINELS.....	48
3.2- LES REVENUS LÉGITIMES	50
3.3- LES COÛTS DU CRIME.....	54
3.3.1 <i>Estimation du temps passé en incarcération</i>	55
3.3.2- <i>Autres indicateurs des coûts</i>	58
3.4- ET LA RÉCIDIVE?	61
3.4.1- <i>Les chances de réhabilitation</i>	61
3.4.2- <i>L'étude de suivie de la Rand Corporation</i>	63
3.5- DISCUSSION	65
CHAPITRE 4: LES FACTEURS INDIVIDUELS DE LA RÉUSSITE.....	68
4.1- CAPITAL HUMAIN, SOCIAL ET CRIMINEL	69
4.1.1- <i>Capital humain et social conventionnel</i>	69
4.1.2 <i>Gains illicites et capital humain et social criminel</i>	75
4.2- L'ACTE CRIMINEL	76
4.2.1- <i>La variété des actes criminels</i>	77
4.2.2- <i>La fréquence des actes criminels</i>	79

4.2.3- <i>Diversification des activités criminelles</i>	82
4.3- VIOLENCE ET REVENUS CRIMINELS	93
4.4- ALCOOL, DROGUES ET CRIMINALITÉ LUCRATIVE.....	97
4.5- ATTITUDE ET JUGEMENT DE LA PERFORMANCE: L'OPINION DES SUJETS	100
4.5.1- <i>Les finalités du délit</i>	100
4.5.2- <i>Les conséquences de la criminalité</i>	104
4.5.3- <i>Jugement de la performance</i>	107
4.5.4- <i>Image de soi</i>	109
CHAPITRE 5: SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	111
5.1 UN PREMIER MODÈLE EXPLICATIF DES GAINS	113
5.1.1- <i>Le capital humain et social</i>	114
5.1.2- <i>L'acte criminel</i>	116
5.2 LE TYPE DE CRIMINALITÉ.....	118
5.3 LES MOTIVATIONS DERRIÈRE LE CRIME	120
5.4 DIFFÉRENTS GROUPES DE DÉLINQUANTS.....	122
5.4.1- <i>Gains criminels et toxicomanie</i>	122
5.4.2- <i>Gains criminels et vendeurs de drogues</i>	124
5.4.4- <i>Le double emploi</i>	126
5.4.5- <i>Violence et gains criminels</i>	127
DISCUSSION ET CONCLUSION.....	129
1- RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE	130
2- PERSPECTIVES DE RECHERCHE	133
RÉFÉRENCES	136
ANNEXES.....	143
ANNEXE A	VII
ANNEXE B	VIII
ANNEXE C	X
ANNEXE D	XI
ANNEXE E	XII
ANNEXE F	XIII
REMERCIEMENTS	XIV

Liste des tableaux et des graphiques

Tableaux :

TABLEAU I : SYNTHÈSE DES ÉTUDES SUR LES GAINS CRIMINELS	11
TABLEAU II: DISTRIBUTION DES REVENUS CRIMINELS DE L'ÉCHANTILLON.....	48
TABLEAU III : DISTRIBUTION DES REVENUS LÉGITIMES DE L'ÉCHANTILLON	51
TABLEAU IV: TRAVAIL LÉGITIME ET GAINS CRIMINELS.....	52
TABLEAU V : GAINS CRIMINELS, GAINS AJUSTÉS ET COÛTS DU CRIME.....	56
TABLEAU VI: COÛTS DE LA CRIMINALITÉ VS GAINS CRIMINELS.....	59
TABLEAU VII: CHANCES DE RÉHABILITATION ET GAINS CRIMINELS	62
TABLEAU VIII: GAINS CRIMINELS ET ÉTUDE DE SUIVI DE LA RÉCIDIVE	63
TABLEAU IX : GAINS CRIMINELS, COÛTS DU CRIME ET RÉCIDIVE.....	65
TABLEAU X: DISTRIBUTION DU CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL CONVENTIONNEL DES DÉTENUIS.....	69
TABLEAU XI: DISTRIBUTION DU CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL CONVENTIONNEL DES DÉTENUIS.....	72
TABLEAU XII : DISTRIBUTION DES VARIABLES DE CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL CRIMINEL.....	75
TABLEAU XIII: TAUX DE PARTICIPATION AUX DIVERS DÉLITS ET GAINS CRIMINELS.....	78
TABLEAUX XIV : REVENUS CRIMINELS ET FRÉQUENCE DES ACTIVITÉS ILLICITES SELON LE TYPE DE CRIME	80
TABLEAUX XV : REVENUS CRIMINELS ET TYPES DE CRIMES EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE DES ACTES.....	81
TABLEAUX XVI : CRIME DE PRÉDILECTION ET PROPORTION DE SPÉCIALISTES. (N=833)	86
TABLEAU XVII : POLYVALENCE, SPÉCIALISATION VS GAINS CRIMINELS CONTRÔLÉ PAR LA FRÉQUENCE.....	88
TABLEAU XVIII : MODUS OPERANDI ET GAINS CRIMINELS.....	89
TABLEAU XIX: CORRÉLATIONS ENTRE LE MODUS OPERANDI, LES CAPITAUX ET LA SPÉCIALISATION	91
TABLEAU XX: PARTICIPATION ET FRÉQUENCE DES ACTES DE VIOLENCE.....	94
TABLEAU XXI: RELATIONS ENTRE LA VIOLENCE, LES GAINS CRIMINEL ET AUTRES VARIABLES D'INTÉRÊT.....	95
TABLEAU XXII: RELATIONS ENTRE LA CONSOMMATION ET LES GAINS CRIMINEL ET AUTRES VARIABLES D'INTÉRÊT.....	97
TABLEAU XXIII: REVENUS CRIMINELS SELON LE TYPE DE DROGUES VENDUES (N=657)	99
TABLEAU XXIV: JUSTIFICATION POSITIVES DE L'ACTIVITÉ CRIMINELLE DURANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE.....	101
TABLEAU XXV: JUSTIFICATION NÉGATIVES DE L'ACTIVITÉ CRIMINELLE DURANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE.....	103
TABLEAU XXVI: ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES POSITIVES PASSÉES ET FUTURES PAR LE DÉLINQUANT ET GAINS ILLICITES.....	104
TABLEAU XXVII: ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES NÉGATIVES PASSÉES ET FUTURES PAR LE DÉLINQUANT ET GAINS ILLICITES.....	106
TABLEAU XXVIII: JUGEMENT DE LA PERFORMANCE DE LA CRIMINALITÉ.....	107
TABLEAU XXIX : IMAGES QU'ONT LES DÉTENUIS D'EUX-MÊMES ET GAINS CRIMINELS.....	109
TABLEAU XXX: RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION MULTIPLE SUR LES GAINS CRIMINELS	114
TABLEAU XXXI: RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION MULTIPLE SUR LES GAINS CRIMINELS ET LES DIFFÉRENTS CRIMES.....	119
TABLEAU XXXII: RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION MULTIPLE SUR LES GAINS CRIMINELS ET LES DIFFÉRENTES FINALITÉS.....	121
TABLEAU XXXIII: RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION MULTIPLE SUR LES GAINS CRIMINELS LA TOXICOMANIE	123
TABLEAU XXXIV: RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE RÉGRESSION MULTIPLE SUR LES GAINS CRIMINELS, LA VIOLENCE ET LES GAINS LÉGITIMES.....	127

Graphiques

GRAPHIQUE 1: ÉVOLUTION DES COÛTS EN FONCTION DES REVENUS EN CENTAINE DE DOLLARS	57
GRAPHIQUE 2: ÉCHELLE DE VERSATILITÉ (0 À 8) SELON LE NOMBRE DE CRIMES	82
GRAPHIQUE 3: POURCENTAGE DES ACTIVITÉS DÉDIÉ À UN SEUL CRIME	84

Introduction

Introduction

Même si une part importante de la criminalité actuelle vise l'acquisition de biens ou de gains monétaires, peu d'études ont examiné en détail les revenus que les délinquants « récidivistes » (sous ensemble de délinquants suffisamment motivés pour entreprendre une carrière criminelle potentiellement rentable en comparaison des activités légitimes) retirent de leurs activités lucratives.

Les théories économistes dépeignent le crime comme étant le fruit d'une analyse coûts-bénéfices de la part du délinquant. Une théorie complète devrait pouvoir intégrer les deux composantes de l'équation (Piliavin et al 1986). Pourtant, les analyses concernant les gains résultant du crime font figure d'enfants pauvres de la criminologie en comparaison des coûts, comme si cette variable avait une valeur moindre dans le processus décisionnel du délinquant. Or, les gains monétaires potentiels peuvent avoir de puissants effets motivationnels sur le choix de commettre ou non un délit, de poursuivre ou non une « carrière criminelle ».

Non seulement la criminologie ne s'est-elle que sommairement intéressée aux gains monétaires, mais un courant majoritaire semble suggérer que les délinquants sont pourvus de caractéristiques qui font que leur criminalité ne peut qu'inévitablement les conduire vers des échecs à répétition. C'est notamment le cas de la théorie du *low self-control* de Gottfredson et Hirshi (1990) qui soutient qu'un délinquant multiplie les comportements impulsifs et irréfléchis, que sa criminalité se caractérise par l'absence de planification, le manque de jugement ou l'omniprésence de maladresses. Cusson (1981) soutient également que la majorité des délinquants sont « présentistes ». Incapables de persévérance dans la poursuite de projets à long terme, leur carrière se caractérise trop souvent par une « navrante succession de méfaits sans progression » (p.230) et leurs gains sont souvent dérisoires. L'auteur ajoute cependant qu'à l'autre extrémité de ce continuum se trouvent vraisemblablement des délinquants qui réussissent et qui sont satisfaits de ce que le crime leur rapporte.

C'est à cette considération que s'intéresse ce mémoire. Par l'analyse des gains illicites avoués par une cohorte de détenus, nous tenterons d'établir si effectivement le crime peut générer des revenus appréciables à ses auteurs et si, d'autre part, des facteurs individuels peuvent expliquer les variations enregistrées entre les délinquants. Ces facteurs seraient donc ce qui explique qu'un délinquant puisse se retrouver à l'une ou l'autre des extrémités du continuum.

Le premier chapitre présentera la revue de la littérature sur le sujet. Elle révélera au lecteur que les tentatives de réponse à ces questions sont plutôt parcellaires et les résultats de recherche parfois contradictoires. En comparaisons des autres facteurs qui peuvent motiver la commission d'infractions, l'acquisition de gains monétaires ont suscité peu d'intérêt. Cela peut s'expliquer en partie par la difficulté à obtenir des données relatives aux gains criminels.

Par ailleurs, deux études de la Rand Corporation ont posé la question directement à une cohorte de délinquants. Or, plus préoccupés par une classification des délinquants en fonction de leur dangerosité, les chercheurs ont laissé pour compte l'analyse des variables sur les gains criminels. Nous reprendrons donc à notre compte l'analyse de ces données afin de répondre le mieux possible à nos objectifs de recherche. Le deuxième chapitre présentera ce sondage ainsi que l'opérationnalisation des variables qui seront mises à contribution.

Le troisième chapitre présentera une première analyse des gains monétaires de l'échantillon. Nous tenterons d'estimer le pourcentage des personnes qui s'adonnent à une criminalité lucrative et ainsi estimer la distribution des gains de notre échantillon de détenus. Nous nous intéresserons aussi, brièvement, aux gains légitimes ainsi qu'aux coûts de la criminalité. Nous terminerons ce chapitre en incorporant la variable de récidive puisée dans une étude de suivie des sujets retracés six ans plus tard.

Dans un quatrième chapitre, nous procéderons à l'analyse des facteurs que nous jugeons susceptibles d'avoir une influence autant à la hausse qu'à la baisse sur les gains espérés. Si effectivement les gains criminels se distribuent inégalement entre les sujets, nous tenterons d'identifier les facteurs individuels à l'origine de ces variations. Ces facteurs peuvent être antérieurs, concomitants ou conséquents au passage à l'acte si l'on accepte l'idée que le résultat obtenu influencera certainement les gestes futurs.

Le dernier chapitre présentera enfin une synthèse des effets des variables pour chacune des dimensions que nous aurons abordées. Le poids relatif de chacune des variables sera alors évalué à l'aide de modèles d'équation de régression multiple. Nous nous attarderons plus spécifiquement sur certains groupes dont les caractéristiques nous laissent supposer une dynamique particulière. Nous espérons ainsi pouvoir être en mesure de proposer un premier modèle d'analyse systématique des gains criminels et des facteurs individuels à l'origine des variations rencontrées.

Chapitre 1:

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Pour bon nombre de délinquants récidivistes, le choix de commettre un délit ou de poursuivre une carrière criminelle est largement fonction des gains monétaires potentiels pouvant découler des activités illicites (Piliavin et al, 1986 ;Tremblay, 1999). Pourtant, seule une poignée d'études se sont penchées sur la distribution inégale des revenus criminels parmi les auteurs de délits. Certains auteurs (Cobb,1973; Khrom,1973) ont procédé à des analyses de données agrégées pour une ou plusieurs catégories spécifiques de délits tandis que plusieurs études ethnographiques (Mieczkowski,1986; Bourgois,1989; Williams,1989) se sont partiellement intéressées aux profits découlant de la vente de drogues. Enfin, quelques chercheurs ont analysé les résultats de sondages sur les profits découlant d'activités illicites, menés auprès de vendeurs de drogues (Reuter et al. 1990; Fagan 1992) ou de criminels incarcérés (Wilson et Abrahamse 1992; Tremblay et Morselli, 2000). La plupart de leurs résultats ont démontré qu'une proportion significative de délinquants parvenaient à retirer des revenus appréciables de leurs activités criminelles. Seuls Wilson et Abrahamse (1992) en sont venus à la conclusion contraire en présentant la criminalité lucrative comme une avenue peu payante; toutefois leur méthodologie a été remise en cause par Tremblay et Morselli (2000).

1.1- Les gains criminels

1.1.1- L'étude des données agrégées

Faute de données sur les revenus que peut générer la criminalité lucrative pour ses auteurs, quelques chercheurs ont tenté d'estimer ces gains à partir des données agrégées fournies par les institutions officielles. C'est notamment le cas de Cobb (1973) et Krohm (1973) qui, à l'aide des données disponibles sur le vol, tentent de mesurer les coûts et les bénéfices moyens de voleurs et de cambrioleurs. Dans une perspective économiste, ils cherchent à déterminer si, en tant que groupe, la décision de commettre ces délits est judicieuse. Les deux auteurs estiment les gains en fonction de la valeur des biens volés sur le marché, de leur valeur de revente présumée, du nombre de vol déclarés (et non-déclarés) ainsi que le nombre moyen de suspects par délit pour en arriver au montant net de chacun des

vols. Cobb (1973) estime les coûts associés au délit en fonction du nombre total d'incarcérations et du montant total des amendes, tandis que Khrom (1973) procède à une comparaison avec le montant des revenus légitimes qu'une personne travaillant au salaire minimum peut espérer gagner. Leurs conclusions indiquent que même en tenant compte des pertes dues à l'incarcération, les voleurs font des profits nets (Cobb 1973) et que ces profits sont supérieurs au profits légitimes. (Krohnm 1973).

1.1.2- Les études ethnologiques

Les observations ethnographiques de Mieczkowski (1986), Williams (1990) et Bourgois (1995), qui ont passé de longues périodes de temps dans l'intimité de trafiquants de la rue, fournissent des informations utiles sur le niveau de revenus que ce commerce peut générer. Bourgois (1995) mentionne à cet effet qu'il est difficile de déterminer clairement à combien s'élèvent les profits des vendeurs de crack qu'il a observés, les revenus étant souvent inconstants. Lorsqu'il demandait aux trafiquants de révéler les montants de leurs profits, ils avaient tendance à se souvenir uniquement des bonnes soirées, en oubliant habituellement les mauvaises. Il raconte que les vendeurs se vantaient aux autres de profits systématiquement supérieurs aux revenus qu'ils gagnaient réellement, si l'on considère que les soirées ne sont pas également payantes.

Plusieurs facteurs circonstanciels peuvent moduler le niveau de profits. Les clients désertent lorsque la surveillance policière s'intensifie ou si un trafiquant est arrêté (Williams 1990). La concurrence, une pénurie de drogue ou la mauvaise qualité du produit sont autant de circonstances qui font fuir les clients (Williams 1990; Bourgois 1995) Enfin, les jours de la semaine et la fin du mois sont généralement des périodes plus difficiles (Williams, 1990).

Néanmoins, Bourgois (1995) calcule qu'un trafiquant qui vend à commission s'en tire généralement avec un taux horaire deux fois supérieur au salaire minimum et près de 10 fois supérieur, lors des bonnes soirées. Les « équipes de vente » de

drogues un peu mieux organisées, (Mieczkowski 1986; Williams 1990) semblent par ailleurs s'en tirer avec de meilleurs profits. En effet, certains « Cocaïne Kids » observés par Williams (1990) pouvaient réussir à faire plus de 2000\$ de profits par semaine. Mieczkowski (1986) estime à environ 160\$ par jour le profit moyen d'un vendeur. Toutefois, il est possible d'augmenter sensiblement sa marge de profit en coupant davantage la substance avant de la vendre (Williams 1990), en volant des clients ou en détournant une infime quantité de drogue de chacun des paquets (« pinching ») pour en concevoir un nouveau Mieczkowski (1986). Par contre, ces tactiques doivent être utilisées avec parcimonie si le vendeur désire conserver sa clientèle ou espérer obtenir une promotion (Mieczkowski 1986; Williams 1990).

Par ailleurs, les chefs d'équipes de ces groupes mieux organisés, dont la principale tâche est de fournir et de gérer les quantités de drogue requises à son équipe, peuvent atteindre des niveaux de profits plus élevés que leurs vendeurs (Mieczkowski 1986; Williams 1990). Les sujets observés par Mieczkowski (1986) ont généralement dû vendre durant près de deux ans avant d'accéder à ce poste. Mais ce n'est pas tous les vendeurs qui possèdent les qualités nécessaires pour devenir chef d'équipe. Nous y reviendrons.

On se doit enfin de souligner que malgré l'ambition monétaire des joueurs qui y participent et les profits importants que peuvent générer la vente de stupéfiants, tous n'ont pas le même succès (Williams 1986; Bourgois 1995). Les carrières sont généralement courtes, parsemées de risques (Mieczkowski 1986; Williams 1990; Bourgois 1995) et la plupart des sujets observés aspirent un jour (d'une façon réaliste ou non) à avoir un travail légitime, gage d'une plus grande stabilité financière.

1.1.3- Les sondages de délinquance auto-révlée

Reuter et al. (1990), se sont intéressés à un échantillon de 186 vendeurs de drogues en probation, âgés entre 18 et 40 ans, ayant déclaré avoir obtenu des revenus découlant de la vente de stupéfiants. Même si la plupart des vendeurs

limitent leurs activités et que la vente de drogues sert généralement de revenus d'appoint à leurs revenus légitimes, une part importante de délinquants réussissent à dépasser de deux fois le montant qu'ils pourraient obtenir de leurs activités légitimes. A partir des réponses fournies par les sujets, ils estiment à 30\$ l'heure le taux horaire moyen relié à la vente de drogue et entre 300 \$ et 3600 \$ le montant mensuel brut obtenu en fonction de la fréquence des activités. En observant les revenus découlant d'autres activités criminelles chez leurs sujets, ils en arrivent à la conclusion que les profits reliés à la vente de drogues sont plus substantiels que ceux reliés à toute autre activité criminelle lucrative. Par contre, les personnes qui combinent ces activités à la vente de drogues ont un revenu médian marginalement plus élevé que les autres.

Fagan (1992) arrive sensiblement aux mêmes résultats dans une étude menée auprès de 1003 répondants de deux quartiers « pauvres » de la région de New York. Les résultats d'un sondage mené auprès de 1003 sujets, principalement impliqués dans la vente et la consommation de crack, indiquent que les revenus découlant de ce marché dépassent largement les revenus du travail légitime. Les revenus mensuels bruts associés à la vente varient entre 2000\$ et 4500\$ (selon le quartier et l'affiliation à un groupe), ce qui fait dire aux auteurs que ce montant est assez élevé pour décourager le travail légitime. Contrairement à Reuter et al. (1990), Fagan (1992) souligne que l'implication dans d'autres formes de criminalité lucrative a généralement un effet négatif sur les revenus totaux des délinquants.

Deux autres études menées auprès de jeunes adolescents en difficulté (Viscusi 1986, Freeman 1992) se sont également intéressées brièvement aux gains criminels. Viscusi (1986) estimait à 1607\$ le salaire annuel (en dollars de 1980) que les adolescents de son échantillon pouvaient retirer en participant occasionnellement à des activités délictueuses. Il estime toutefois que ces montants sont probablement conservateurs et devraient être ajustés à la hausse afin de tenir compte du fait que la criminalité n'est probablement pas rapportée dans son ensemble. Dans un sondage mené auprès d'adolescents délinquants de

la région de Boston en 1989, Freeman (1992) estime quant à lui un taux horaire de 19\$ l'heure en moyenne pour l'ensemble des activités criminelles. Considérant le salaire moyen de l'époque (7,50\$/heure) et le niveau d'imposition, un adolescent qui commettait des délits sur une base plus ou moins régulière pouvait espérer retirer un taux horaire près de trois fois supérieur au taux légitime. Par contre, les revenus criminels annuels ne varieraient qu'entre 752\$ et 5376\$ en fonction de la fréquence des activités.

Enfin, deux sondages de la *Rand Corporation* effectués en 1976 (Peterson et Braiker 1981) et en 1978 (Chaiken et Chaiken, 1982) posent des questions à des détenus américains sur leurs revenus illégitimes. Wilson et Abrahamse (1992) ont analysé les données du deuxième sondage en utilisant une stratégie similaire à celle utilisée par Cobb (1973) et Khrom (1973), soit de comparer les moyennes des gains estimés par les détenus en les regroupant par type de délits, mais aussi, selon la fréquence à laquelle ils sont perpétrés. En tenant compte de la moyenne de temps passé en prison, ils en viennent à la conclusion que le crime est une avenue peu payante pour ses auteurs. De plus, ils allèguent que la fréquence des délits n'est pas en lien avec les revenus estimés par les détenus. Enfin, ils considèrent que les montants déclarés par les détenus sont curieusement « uniformes » et « stéréotypés » et même étrangement élevés, lorsque comparés avec les résultats des sondages de victimisation. Les délinquants devaient donc les amplifier indûment pour justifier un choix de carrière, qui de toute évidence, ne semblait pas être le bon.

Dans une réanalyse du premier sondage, Tremblay et Morselli (2000) remettent en question les principales conclusions tirées par Wilson et Abrahamse (1992) à savoir si le crime paie. Ils allèguent que les stratégies déployées par les auteurs afin de répondre à cette question sont inappropriées et tendent à ne pas bien rendre compte de la situation¹. Leurs travaux contredisent systématiquement les résultats

¹ Pour une discussion plus détaillée des critiques formulées à l'endroit de Wilson et Abrahamse (1992), voir Tremblay and Morselli (2000).

de Wilson et Abrahamse (1992) et présentent des résultats qui indiquent qu'il existe bel et bien des variations individuelles au niveau des gains criminels. Ils séparent en quatre catégories les délinquants en fonction de leurs revenus et de leur efficience (take per crime). Converti en dollars de 1997, les délinquants « pauvres » et inefficients récoltent en moyenne 211\$ par mois (31% : catégorie 1) tandis que les délinquants « pauvres » et efficients récoltent environ 254\$ (19% : catégorie 2). Les délinquants « riches » et inefficients gagnent près de 2780\$ (35% : catégorie 3) alors que les « riches » et efficients récoltent pour plus de 4566\$ par mois (15% :catégorie 4). En tenant compte des coûts associés à la prison sur une base individuelle (probabilité d'incarcération x durée) ces tendances se maintiennent. C'est donc dire qu'indépendamment des crimes commis, certaines personnes réussissent à augmenter leurs gains criminels sans pour autant en augmenter sensiblement les coûts. Ils en viennent à la conclusion que les gains criminels ne se distribuent pas également parmi les délinquants, que des facteurs peuvent moduler ces gains et qu'il existe un nombre important de délinquants qui se situent dans une position mitoyenne sur un continuum des gains criminels (ou les deux pôles seraient le succès absolu ou l'échec total).

1.1.4- Synthèse des montants des revenus criminels

Tableau I : Synthèse des études sur les gains criminels

Auteurs	Échantillon	Gains mensuels
Viscusi (1986)	Adolescents (Boston, Chicago, Philadelphie)	214 à 810 \$
Mieczkowski (1986)	Vendeurs de drogues (Detroit)	4800 \$
Williams (1989) ^a	Vendeurs de drogues (New York)	2687 \$
Reuter et al (1990)	Vendeurs de drogues (Whashington)	382\$ à 4588 \$
Wilson et Abrahamse (1992)	Détenus incarcérés (Rand 1978)	277\$ à 670\$
Fagan (1992)	Vendeurs de drogues (New York)	2374\$ à 5343\$
Freeman (1992)	Adolescents (Boston)	85\$ à 600 \$
Bourgois (1995) ^b	Vendeurs de crack (New York)	1180\$
Tremblay et Morselli (2000)	Détenus incarcérés (Rand 1976 Californie)	3219\$

a: Nous avons estimé le montant à 25% du montant rapporté par les meilleurs Cocaine Kids

b: Nous avons donné en moyenne trois fois le taux horaire minimum de 1995 (4,25\$US).

Le tableau précédant présente un synthèse des revenus criminels tels que rapportés par les différents auteurs et que nous avons ramenés sur une base

mensuelle. Afin de pouvoir comparer les montants relevés, nous les avons tous convertis en dollars américains de 1999 et ce, en fonction de l'année ou l'étude a été réalisée. Les montants exprimés en taux horaires ont été ramenés en salaire mensuels en prenant pour acquis que les délinquants « travaillent » plus ou moins 20 heures par semaine. Les montants annuels ont tout simplement été divisés par douze.

Bien sûr, il ne s'agit que d'estimés plus ou moins précis des montants déclarés par une variété de sujets provenant d'études où l'échantillon et la méthodologie sont difficilement comparables. Aussi, doit-on demeurer extrêmement prudent sur ces montants qui ne veulent pas tant établir précisément le montant des gains criminels pour un individu donné, mais plutôt, tenter de donner une idée générale des montants qui ont été avancés à ce jour. Freeman (1999) mentionne d'ailleurs à cet effet que la validité des montants obtenus à ce jour est loin d'avoir été établie. Nous ajoutons toutefois que la fourchette des montants des gains criminels et les facteurs à l'origine des variations ne se valideront qu'à force de collecter et comparer des données sur cette question.

La plupart des auteurs situent le montant mensuel des gains criminels entre 1000\$ et 4000\$. Par contre Wilson et Abrahamse (1992), Viscusi (1986) et Freeman (1992) se distinguent par des montants relativement bas.

1.2- Les facteurs individuels associés au succès

La théorie des opportunités présente le délit comme étant le résultat de la convergence d'un délinquant motivé, d'une cible vulnérable et de l'absence de gardien. (Cohen et Felson 1979). La décision de passer à l'acte résulte alors d'une analyse plus ou moins sommaire des coûts-bénéfices face à une opportunité (Cornish et Clark, 1986). Mais le seul fait qu'un délinquant motivé soit en présence d'une situation pré-criminelle favorable n'est pas en soi une garantie de succès de l'entreprise. Encore faut-il que ce dernier puisse détecter l'opportunité, détenir les ressources et les compétences nécessaires afin d'en tirer avantage et d'en limiter

les inconvénients. Ekblom et Tilley (à paraître) soutiennent à cet effet que pour qu'un crime soit commis, un délinquant doit avoir certaines prédispositions (penchant au crime), une motivation et un éventail de ressources qui moduleront ses actions. La carrière délinquante minimalement satisfaisante dépend alors largement de la capacité du délinquant récidiviste à générer ou à exploiter une opportunité potentiellement lucrative (Tremblay 1999). Reste alors la question à savoir quels sont les facteurs qui permettent de rendre compte de la capacité variable des délinquants à gagner des revenus criminels satisfaisants, toute chose étant égale par ailleurs.

La lecture des études ethnologiques de Mieczkowski (1986), Williams (1990), Bourgois (1995) sur les jeunes vendeurs de drogues dans des quartiers défavorisés fournit quelques indices sur les qualités individuelles qui favorisent leur succès ou qui, à tout le moins, limitent les risques d'échec. Le succès du vendeur de drogues est largement tributaire de son statut et de la réputation dont il jouit dans le milieu. Comme le souligne Reuter (1990), le vendeur de drogues doit posséder les qualités d'un homme d'affaire averti. Il doit faire preuve d'ingéniosité, d'intelligence et de rapidité au moment opportun. Il doit être capable de planifier et de flairer la bonne affaire (Williams 1990). Une des qualités cruciales est également sa capacité de développer et de maintenir des relations personnelles avec ses fournisseurs, ses clients et ses associés (Mieczkowski 1986; Williams 1990; Bourgois 1995). Ces liens sont une condition nécessaire au bon déroulement des opérations. Aussi, le vendeur fait à l'occasion preuve de générosité avec ces liens privilégiés afin de les entretenir, ce qui est généralement bien perçu dans le milieu (Williams 1990).

La vente de drogues est toutefois une activité illicite et ce statut particulier sollicite, chez les vendeurs, d'autres qualités essentielles au succès. L'absence de contrats écrits fait en sorte que les transactions reposent essentiellement sur le lien de confiance qui existe entre les protagonistes. La parole du vendeur de drogues est souvent la seule garantie qu'il offre à ses fournisseurs, clients ou associés. Aussi, tenir sa parole, être fiable et honnête sont des valeurs fondamentales dans ce

milieu. Tout manquement à ces valeurs signifie bien souvent l'imposition de sanctions, qu'elles soient économiques (refuser de faire un crédit, cesser de fournir la drogue etc.) ou physiques (menaces, violence physique) (Mieczkowski 1986; Williams 1990; Bourgois 1995). Le recours à ces sanctions impose le respect aux « traîtres » et aux « abuseurs » (Williams 1990). Le vendeur de drogue doit donc être en mesure de pouvoir recourir occasionnellement aux sanctions économiques et à la violence physique, considérée comme regrettables mais nécessaires, pour pouvoir protéger ses intérêts. (Williams 1990; Bourgois 1995).

Enfin, le trafiquant doit être rusé (« street smart »), discipliné, prudent et discret s'il veut limiter les risques d'être appréhendé par la police (Mieczkowski 1986; Williams 1990; Bourgois 1995). Son bon jugement combiné à son expérience le pousse à ne pas se compromettre, à se méfier de son entourage et à choisir de bons associés. Il fait également preuve de maturité en contrôlant sa propre consommation et en limitant les « démonstrations tapageuses » de son succès qui attirent souvent l'attention des policiers (Williams 1990; Bourgois 1995). En ce qui concerne les chefs d'équipes de groupes à structure verticale ou de vente par coursiers, ils doivent également posséder des habiletés de supervision ainsi que les ressources financières nécessaires à l'achat d'importantes quantités de drogue (Mieczkowski 1986). Mais comme le souligne Cusson (1998 :65), toutes ces qualités semblent « trop contraires au tempérament du trafiquant typique » plutôt insouciant, intempérant et qui affectionne un rythme de vie festif ponctué d'excès en tout genre.

Les travaux de Viscusi (1986), Reuter et al. (1990), Fagan (1992), Matsueda et al. (1992) ainsi que Tremblay et Morselli (2000) se sont aussi partiellement intéressés aux facteurs individuels de réussite dans le cadre d'études qui ne portaient pas spécifiquement sur la question. Les résultats des différents sondages, parfois contradictoires, indiquent que les variables démographiques (age, sexe, ethnie) n'ont pas d'impact (Reuter et al. 1990; Fagan, 1992). Matsueda et al. (1992) ont toutefois remarqué que les jeunes mâles étaient plus susceptibles de générer des gains monétaires illégaux et que ces gains avaient tendance à être plus élevés. Le

fait d'avoir un emploi légitime semble être associé négativement aux revenus criminels. Viscusi (1986) a détecté une relation négative tandis que Fagan (1992) a constaté une relation négative très faible, mais pour un seul de ses deux quartiers. Par contre, Reuter (1990) n'a découvert aucune association statistique. Le nombre de semaines où les sujets ont occupé un emploi légitime ne semble pas non plus être associé aux gains illégitimes (Matsueda et al. 1992)

En revanche, le montant des revenus légaux est fortement associé au montant des revenus criminels (Reuter et al. 1990; Tremblay et Morselli 2000) ce qui laisse croire que le succès est un bon prédicteur ... du succès. Matsueda et al (1992) n'ont pas décelé une telle relation entre les revenus légitimes et illégitimes mais ont toutefois signalé une relation entre les revenus criminels actuels et passés. Les résultats de Fagan (1992) appuient également l'hypothèse que les individus qui ont connu le succès dans leurs activités passées sont plus susceptibles de réussir dans leurs entreprises futures. Il avait en effet remarqué que les revenus découlant de la vente de crack sont plus élevés chez ceux qui avaient déjà eu du succès dans la vente d'autres stupéfiants. Les individus qui avaient eu du succès avant l'avènement massif du crack sur le marché avaient tendance à le conserver.

La fréquence des activités est également associée positivement avec le montant des gains criminels (Reuter 1990; Tremblay et Morselli 2000). Ces résultats sont peu surprenants si l'on conçoit que plus l'implication dans des activités potentiellement lucratives est élevée (λ), meilleures sont les chances de générer des revenus de ces activités. Toutefois, les auteurs soulignent que cette implication augmente le niveau de risques auquel le délinquant est soumis (Reuter 1990; Tremblay et Morselli 2000) et que plusieurs délinquants peuvent plutôt miser sur la qualité des opportunités plutôt que la sur la quantité pour en arriver à des résultats comparables ou supérieurs (Tremblay et Morselli 2000).

Tremblay et Morselli (2000) ont également remarqué que les criminels qui ont du succès avaient un nombre plus élevé de contacts qui réussissaient à éviter

l'incarcération suite à la commission de délits contre les biens. Enfin, Matsueda et al (1992) ont constaté chez leurs sujets que le nombre d'arrestations antérieures, l'utilisation de drogues ainsi que le niveau de prestige associé aux activités délictuelles sont autant de variables associées positivement aux gains illicites.

Une étude récente de McCarthy et Hagan (2001) est la seule qui propose d'étudier systématiquement les conditions qui favorisent le succès financier d'un délinquant dans le monde illégitime. Leur échantillon ne se compose toutefois que de jeunes (n=480) sans domicile fixe, vendeurs de drogues âgés de moins de 24 ans. S'inspirant des travaux de Coleman (1990;1994), Becker (1968;1996) et Bourdieu (1986), McCarthy et Hagan (2001) soutiennent que le capital "social", "humain" et "personnel", constituent des ressources qui favorisent le succès, dans le monde conventionnel tout comme dans le monde criminel. Deux séries d'entrevues ont été menées. Les chercheurs se sont intéressés aux activités légales et illégales à l'intérieur d'une période fenêtre (particulièrement courte) de 12 jours avant l'entrevue.

Leurs résultats indiquent que les gains criminels étaient influencés par certaines variables associées au capital personnel. En effet, le désir de richesse et la propension à collaborer ont un effet à la hausse sur les gains criminels. Ils ont aussi constaté que les sujets appartenant à un groupe ethnique minoritaire avaient tendance à générer des revenus criminels plus élevés. Enfin, la spécialisation dans la vente de drogue et le nombre de journées dédiés à la vente avaient également une influence significative. Les variables de capital humain et social conventionnel (instruction, emploi légitime ou non) n'ont pas d'influence, tout comme l'âge et le sexe des sujets. Il est à noter que l'échantillon de McCarthy et Hagan (2001) se restreint à une catégorie bien spécifique de délinquants pour lesquels ces caractéristiques sont plutôt homogènes.

McCarthy et Hagan (2001) ont également mesuré l'effet synergique de certaines variables individuelles. Ils ont découvert que la compétence « générique »

(habiletés intellectuelles et maîtrise de sa destinée), lorsque combinée successivement au désir de collaborer, à la spécialisation et à la propension à prendre des risques avait des effets à la hausse sur les revenus de la vente de drogue. Enfin, ils ont découvert que le goût du risque combiné à un haut niveau d'instruction avaient plutôt l'effet inverse.

1.3- Problématique

Fort des résultats des recherches mentionnées précédemment (Reuter et al. 1990; Matsueda et al. 1992; Fagan 1992. Tremblay et Morselli 2000, McCarthy et Hagan 2001), nous proposons d'élargir le champ d'analyse des gains criminels à un ensemble plus varié de délinquants. L'idée de départ est de démontrer que les gains criminels ne se distribuent pas uniformément entre les délinquants. Tous les délinquants n'ont vraisemblablement pas le même succès. Une minorité significative d'entre eux génère des profits considérables, tandis qu'une majorité retire des sommes leur permettant d'en vivre tout simplement. De plus, un certain nombre de délinquants réussissent à générer des profits sans que cela n'ait nécessairement d'impact sur les coûts (Tremblay et Morselli 2000).

Si l'acte criminel est effectivement issu d'un calcul coûts-bénéfices (Becker 1963, Erlich 1973, Cornish et Clarke 1986), si le délit est un geste conditionné par le passé, mais surtout orienté vers l'avenir (Cusson 1981), les profits que génère la criminalité à ses auteurs prennent alors toute leur importance. Ils constituent la partie inconnue de l'équation, celle qui fait probablement contrepoids aux efforts de dissuasion. À la sévérité et à la certitude de la peine s'opposent alors l'ampleur et la certitude des profits. À la dissuasion générale s'oppose l'image du délinquant qui a réussi à s'enrichir.

À l'exception de la récente étude de McCarthy et Hagan (2001) et, dans une moindre mesure, celle de Tremblay et Morselli (2000), peu de chercheurs ont accordé de réflexion sur le succès monétaire d'une carrière délinquante. Faute de

données sur les profits de la criminalité, cette variable semble être considérée par les différentes théories comme une donnée constante n'ayant que peu d'intérêt en comparaison des coûts, le principal élément des théories de la dissuasion.

Pourtant, des études soutiennent qu'au moment de passer à l'acte, les délinquants auraient tendance à s'intéresser davantage aux gains potentiels qu'aux coûts éventuels (Piliavin et al 1986, Agnew 1990). Il est donc possible que, selon leurs intérêts respectifs, les acteurs du crime accordent un intérêt particulier aux gains alors que les observateurs du crime voient surtout l'effet dissuasif des coûts.

L'intérêt particulier des délinquants envers les profits potentiels (plutôt que les coûts) comporte à notre avis certaines implications. Si l'acte criminel découle d'une analyse sommaire des coûts-bénéfices qui serait influencée par le résultat des performances passées, il serait logique de croire (1) que le succès monétaire favorise la persistance dans la carrière criminelle et l'échec, le désistement, (2) que les efforts de réhabilitation deviennent incertains alors que les profits augmentent (3) que l'effet dissuasif d'une peine est en partie fonction du niveau de prospérité du délinquant.

De plus, notre hypothèse de départ postule implicitement que si, dans un échantillon de délinquants, les revenus criminels se distribuent inégalement, c'est que des facteurs antécédents ou concurrents au passage à l'acte en modulent le résultat.

Traditionnellement, les tentatives visant à expliquer le passage à l'acte font largement état des causes de la délinquance, mais se dispensent trop souvent d'en étudier le résultat et ses conséquences (Cusson 1981). On reconnaît d'emblée qu'une multitude de crimes peuvent se rationaliser en termes économiques et qu'un certain nombre de criminels peuvent effectivement faire des profits, mais on ne dispose que de très peu d'informations sur ce qui les influence à la hausse.

Notre deuxième proposition vise à pallier cette lacune et soutient qu'il existerait chez les délinquants des facteurs individuels favorisant la réussite monétaire ou au contraire, l'échec. En outre, nous croyons que ces facteurs peuvent être de deux ordres : propre au délinquant lui-même ou relatif à la situation.

Les facteurs propres au délinquant

Traditionnellement, la criminologie s'est longuement intéressée aux différences (relativement stables) qui peuvent exister entre les individus quant à la propension de s'engager ou non dans des activités délinquantes (Cusson, 1981). Ces différences sont issues de l'individu lui-même ou de son environnement social. L'idée que l'augmentation des revenus licites ou illicites puisse dépendre des ressources dont une personne dispose ou qu'il puisse mobiliser n'est pas neuve en soi. La théorie des opportunités différentielles (Cloward et Holin 1960) et celle de l'association différentielle (Sutherland et Cressey 1966) ont contribué sensiblement à cette perspective qui s'intéresse aux effets criminogènes que peut avoir le milieu et les fréquentations lors de la socialisation.

Une théorie proposée par McCarthy et Hagan (2001) nous fournit un cadre théorique fertile nous permettant d'étudier la variabilité des revenus criminels. Cette théorie postule que « nous avons à la naissance et accumulons au cours de notre vie des parts inégales de différents types de ressources ("capital") qui modifient et déterminent nos chances dans la vie. (Hagan et McCarthy 1998 :149-150). L'accumulation de capital à travers le processus de socialisation peut ainsi avoir des conséquences positives sur la capacité des individus d'avoir accès à des opportunités, voire de les intensifier, afin d'atteindre des buts.

Deux types de capital nous intéressent particulièrement : le capital humain et le capital social. Le capital humain correspond « aux aptitudes, habiletés, connaissances acquises ... par la transmission, l'éducation et la formation. » (Hagan et McCarthy 1998 :149-150). Le capital social réfère aux relations socialement structurées des individus, à leurs relations humaines (Hagan et

McCarty, 1998). Les gens utilisent leurs relations ou associations pour atteindre des objectifs ou un effet désiré. La richesse de ce capital contribue à l'accroissement des diverses autres formes de capital.

L'absence de capital conventionnel, qu'il soit humain ou social, peut pousser certaines personnes à se constituer un capital alternatif issu de « l'espace clos » dans lequel elles sont intégrées (Hagan et MacCarthy 1998). Ce *capital criminel* humain ou social, se développe aux contacts du milieu délinquant. L'individu développe alors des connaissances, acquiert des informations et des habiletés reliées au monde interlope. Les études ethnologiques de Mieczkowski (1986); Williams (1990) et Bourgois (1995) fournissent d'ailleurs plusieurs exemples allant en ce sens. Tout comme McCarthy et Hagan (2001), nous nous attendons à ce que le succès financier découlant d'activités illicites soit plus fortement influencé par des variables de capital humain et social de type criminel que par les variables de capital humain et social conventionnel.

Les facteurs propres à la situation

Depuis quelques années, la criminologie s'intéresse aux effets des facteurs situationnels dans le processus du passage à l'acte. Plusieurs études ont contribué à l'émergence de ce cadre théorique qui met l'emphase sur l'ensemble des facteurs extérieurs à la personnalité du délinquant. On s'intéresse cette fois aux circonstances qui précèdent le passage à l'acte, qui en définissent l'exécution et qui servent à le rationaliser du point de vue du délinquant (Cusson et Cordeau 1994).

Dans cette optique, la perspective du choix rationnel (Cornish et Clarke 1986) qui s'intéresse au processus décisionnel (parfois rudimentaire) qui mène le délinquant au passage à l'acte s'avère fort utile. En effet, si de manière générale les ressources dont dispose un délinquant peuvent influencer le succès de leurs activités criminelles, nous croyons que les différents choix relatifs à la situation pré-criminelle et à la tactique qui en découle ont une influence spécifique sur le résultat de chacun des crimes. Dans ce cas, nous devrions être en mesure de découvrir

certaines caractéristiques communes aux délinquants qui ont du succès, que ce soit au niveau des circonstances qui font surgir le projet criminel ou celles qui sont liées à son exécution.

Conformément à cette perspective, nous considérons : (1) les gains criminels comme étant une fin (parmi d'autres) poursuivie par un individu, (2) que cette fin origine de circonstances ou de motivations variables, (3) que le passage à l'acte résulte de choix rationnels découlant de la situation pré-criminelle (4) que le succès de l'entreprise varie en fonction de la capacité du délinquant à déployer une tactique criminelle adaptée à ses fins, à ses ressources et à la situation.

Ces facteurs situationnels qui font varier à la hausse ou à la baisse les gains criminels peuvent être multiples. Une première hypothèse envisagée serait que différents types de crimes amènent différents niveaux de profits. Il est possible que certains crimes spécifiques ou certaines grandes catégories de crimes (ex : criminalité de marché) génèrent des profits plus élevés à leurs auteurs. Dans ce cas, le choix de commettre un type de crime au détriment d'un autre devient une considération importante au niveau des chances de succès. Par contre, il est aussi possible que le type de crime ne soit en fait qu'une abstraction juridique qui ait peu à voir avec le niveau de profit. Dans ce cas, indépendamment du type de crime commis, le niveau de profit dépendra essentiellement de la capacité du délinquant à bien exploiter l'opportunité qui se présente à lui.

La fréquence de la commission des infractions peut également constituer un facteur pouvant faire varier le niveau des profits. Cusson (1993) soutient à cet effet que, depuis les 50 dernières années, des changements technologiques et relatifs à la protection des cibles ont forcé les délinquants à s'attaquer à des cibles de moindre envergure, mais beaucoup vulnérables. Signe des temps, les crimes spectaculaires aux profits mirobolants, qui demandent de la préparation, du temps et des ressources, auraient laissé toute la place à une criminalité rudimentaire, peu planifiée mais beaucoup plus fréquente, voire même banale pour ses témoins.

L'avènement de la « criminalité au volume » ne signifie pas pour autant que les profits ne soient pas au rendez-vous. Elle peut plutôt témoigner d'une adaptation des délinquants à la réalité d'après guerre : une meilleure protection des cibles importantes, conjuguée à la multiplication de la richesse et des biens de consommation.

Nous croyons qu'une bonne part de la délinquance est probablement celle décrite par Cusson (1993) et que les délinquants qui multiplient les actes criminels réussiront à faire plus de profits en travaillant tout simplement au volume. Par ailleurs, il est possible qu'un certain nombre de délinquants optent plutôt pour la qualité au lieu de la quantité (Tremblay et Morselli 2000). Dans un tel cas, la fréquence des actes criminels pourrait avoir moins d'impact sur le niveau espéré de profits.

Afin de déjouer la multitude de personnes qui peuvent s'opposer à lui, le délinquant peut élaborer un certain nombre de stratégies visant à rendre son crime moins risqué, plus facile à réaliser ou encore, plus profitable. C'est le déploiement stratégique de ressources ou de moyens d'action que Cusson et Cordeau (1993) qualifient de tactique criminelle. Gottfredson et Hirshi (1990) soutiennent pour leur part que la criminalité de la majorité des délinquants résulte d'un manque de maîtrise de soi. La criminalité serait donc généralement impulsive, polymorphe, désorganisée et ne requérant que peu d'habiletés ou de planification.

La réalité, nous le croyons, devrait se situer quelque part entre ces deux pôles. La capacité d'élaborer une bonne tactique ne serait pas uniforme à tous les délinquants : elle ne serait toutefois ni totalement absente ni systématique. S'il est vrai qu'une tactique criminelle adaptée optimise les chances de succès, les délinquants qui adoptent des comportements stratégiques devraient se démarquer par des gains systématiquement plus élevés que les délinquants qui ne se donnent pas la peine d'en élaborer. Dans le même ordre d'idée, il est possible qu'un certain nombre d'entre eux puissent être considérés comme des professionnels ou

des spécialistes tandis que d'autres ne virevolteraient qu'aux gré des opportunités qui se présentent à eux.

La place prépondérante qu'occupe la violence dans le milieu criminel nous incite également à considérer ce facteur de façon toute particulière. Nous croyons que la violence et les gains criminels peuvent entretenir deux dynamiques qui s'opposent. D'une part, la violence peut servir les fins poursuivies par le délinquant. La violence peut être un mal nécessaire visant à régulariser les transactions (Williams 1990), gérer un conflit lié à la compétition, prévenir ou réprimer la délation (Cordeau 1990). Nous serions dans ce cas en droit de nous attendre à ce que les gains criminels soient plus élevés pour les individus violents : d'une part, parce que la violence aide à générer les gains criminels, d'autre part, parce que la violence devient nécessaire à mesure qu'augmentent les gains ou les enjeux. La violence aurait alors dans ce cas un caractère stratégique. D'autre part il est également possible, comme le soutiennent Cusson et Proulx (1998), que la violence soit « poussée par une antisocialité diffuse et une difficulté à se contrôler... » p.34. La violence serait, dans cette optique, plutôt colérique, impulsive et se manifesterait au gré des circonstances ou des provocations. Nous pourrions supposer dans ce cas que les individus colériques et incapables de se maîtriser seraient moins susceptibles de générer des gains criminels élevés, handicapés par cette propension aux conflits violents pouvant encourir à leur propre perte ou aux démonstrations de force susceptibles d'ameuter les autorités.

L'importance traditionnellement accordée au modèle économique-compulsif de la consommation de drogues nous pousse également à nous attarder à cette considération. Ce modèle conçoit que la dépendance envers une drogue qui se transige à prix élevé incite l'utilisateur à s'adonner à une diversité d'actes criminels afin de soutenir sa consommation. (Brochu 1995). Les usagers dilapident rapidement leurs ressources issues du travail légitime et n'ont d'autre choix que de s'intégrer à une sous-culture criminelle et de commettre des gestes délinquants (Johnson et al. 1990). Pire encore, selon ce modèle, les gestes délinquants se multiplieraient au

rythme de la consommation (Johnson et al.1990, Brochu 1995). Conformément à ce modèle, nous supposons donc qu'une consommation importante de drogues aurait un effet stimulant sur les gains criminels. Si le modèle économique-compulsif comporte une certaine valeur, les gains criminels devraient être fortement associés au niveau de consommation de drogues des usagers. Sans soutenir que la consommation de drogue mène nécessairement à la criminalité lucrative, nous tenterons de voir si cette dernière joue effectivement un rôle de catalyseur pour certains individus. À l'inverse, nous ne croyons pas retrouver cet effet au niveau de la consommation d'alcool, étant donné la facilité avec laquelle il est possible de s'en procurer à prix relativement peu élevé.

Nous nous intéresserons également à la finalité du délit tel que décrite par le délinquant lui-même. Dans la mesure où un délinquant fait le choix ou non de commettre un délit, il devient important de découvrir ses motivations et les finalités qu'il poursuit par ce geste (Cusson 1981, Agnew 1990). Nous croyons que différentes motivations appellent différentes stratégies et bien sûr, différents résultats. À titre d'exemple, certaines personnes peuvent passer à l'acte à la suite d'une frustration ou sous l'effet de la colère; d'autres succomberont à la « pression situationnelle » des amis, tandis que d'autres feront le choix délibéré de passer à l'acte lors d'une situation où la délinquance est perçue comme étant utilitaire ou avantageuse (Agnew 1990). Nous croyons que seule la dernière catégorie devrait inciter une hausse des gains criminels.

Enfin, Cusson (1981) souligne très justement que l'acte criminel est souvent une séquence en trois actes : l'acte, le résultat et le second acte. Cela revient à dire que les comportements criminels produisent des effets qui sont désirés ou non par ses auteurs et que ces effets influenceront certainement les comportements futurs. Nous voyons dans ses propos toute l'importance de s'intéresser également aux diverses conséquences de la criminalité, bonnes ou mauvaises, telles qu'elles peuvent être vécues par les acteurs. Nous supposons que les personnes qui récoltent des fortes dividendes de la criminalité sont également les personnes qui

réussissent à multiplier les conséquences positives tout en minimisant celles qui sont négatives.

1.4- Conclusion

Notre recherche propose donc une première ébauche d'étude systématique des gains criminels. Les données actuelles sur la question sont fragmentaires et trop souvent estimées à partir de données officielles incomplètes ou d'échantillons représentant seulement une sous-catégorie de délinquants. Nous insistons sur le mot « ébauche » puisqu'une seule recherche ne peut prétendre à elle seule pallier à ce que la recherche en criminologie a trop longtemps ignoré. Nous tentons tout de même l'entreprise en testant les avenues qui nous semblent les plus prometteuses et ce, avec un échantillon relativement large de délinquants.

Pour atteindre les objectifs de notre recherche, nous devons utiliser un instrument qui s'intéresse à la fois aux gains criminels, au délinquant lui-même, à sa criminalité ainsi qu'au maximum de circonstances qui entourent la commission de l'infraction. De plus, le bassin de répondants se doit d'être suffisamment diversifié pour faire de l'inférence statistique. Le sondage mené en 1978 par la Rand Corporation auprès de détenus incarcérés est le seul instrument réunissant tous ces critères. Ce sondage et ses différentes variables feront donc l'objet de notre prochain chapitre.

Chapitre 2 :

SOURCE DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

La présente recherche se base essentiellement sur des données secondaires issues du « Second Inmate Survey » de la *Rand Corporation* conçu et administré par Peterson et al. (1978). La banque de données de ce sondage est accessible à la communauté des chercheurs via le site Internet du *National Archives Criminal Justice Data* (NACJD) qui donne accès à une collection de banques de données sur la justice criminelle pour des fins de recherche et d'éducation. Plusieurs analyses statistiques seront menées sur ces données afin de réaliser les objectifs notre recherche.

Dans un premier temps, ce chapitre procédera à une brève présentation des origines et du mandat de la *Rand Corporation* ainsi qu'à la description des deux sondages sur les carrières criminelles menés par cet organisme à la fin des années 70. Nous nous attarderons plus spécifiquement au deuxième sondage qui est à l'origine de cette recherche. Nous discuterons ensuite des diverses opérations méthodologiques qui se sont avérées nécessaires pour, d'une part, rendre la banque de données opérationnelle et d'autre part, adapter les différentes variables à notre modèle analytique. La dernière partie de ce chapitre sera consacrée aux différentes critiques pouvant être formulées à l'endroit du sondage et de ses variables.

2.1- Source des données

2.1.1- La Rand Corporation: Origine et mandat

La *Rand² Corporation* est un organisme de recherche américain à but non lucratif fondé peu après la deuxième guerre mondiale dans le but de favoriser un meilleur arrimage du savoir scientifique et de la recherche appliquée. À l'origine, les recherches portaient principalement sur des questions relatives à la sécurité nationale. Graduellement, l'éventail des disciplines s'est élargi, faisant place à des champs d'intérêts diversifiés. En plus de la défense nationale, qui demeure toujours une préoccupation importante, la *Rand* a ajouté à son agenda de recherche

² Le nom est la contraction des termes "Research and Development"

plusieurs volets tels que la sécurité intérieure, la justice, l'éducation, la santé, le développement régional, les relations internationales, la science et la technologie pour n'en nommer que quelques uns. À travers ce large spectre d'activités, la Rand soutient contribuer au développement économique, au maintien de la sécurité et à l'augmentation de la qualité de vie des citoyens.

Les recherches et l'analyse issues de la Rand sont résolument orientées vers la pratique. Ces dernières visent à fournir aux décideurs et aux chefs d'entreprises, les informations pertinentes pouvant les aider à guider leurs politiques, influencer leurs décisions et orienter leurs efforts de développement. Subventionné par plusieurs agences gouvernementales et fondations privées, cet organisme indépendant favorise une approche empirique, objective, pluridisciplinaire et orientée vers la résolution de problèmes devant servir l'intérêt public. L'accumulation des connaissances et la diffusion de la recherche font également parties du mandat de la Rand.

Les données utilisées dans cette recherche proviennent du deuxième sondage auprès de détenus incarcérés réalisé par le *Criminal Justice Program*, l'une des quelques 14 sous-divisions de recherche de la Rand. Créé en 1976, ce programme s'intéresse aux problématiques et aux politiques relatives à la criminalité et à la violence aux États-Unis. Dans une perspective multidisciplinaire, le but de ce programme est d'aider les décideurs, par la recherche et l'analyse, à minimiser les coûts sociaux et monétaires associés aux actes criminels, tout en augmentant l'efficacité des politiques et des programmes visant à en réduire l'occurrence.

2.1.2- Les sondages de la Rand Corporation

Les sondages de délinquance auto-révélee de la Rand Corporation font partie d'un programme de recherche sur les carrières criminelles. Il s'agissait à l'époque d'une approche novatrice puisque aucune étude à ce jour n'avait utilisé de sondage auprès de détenus incarcérés afin d'acquérir de l'information sur l'ensemble de sa criminalité, connue ou non des autorités. Les sondages de la Rand visaient à

mettre en relation plusieurs caractéristiques individuelles des délinquants avec la configuration de leur agissements. Le but de l'exercice était de pouvoir distinguer différents types de criminels et d'ajuster la pratique du *sentencing* en conséquence. (Visher 1986). Le système de justice pourrait alors élaborer une politique de neutralisation sélective en fonction des différents types de délinquants et ainsi désengorger les prisons en se concentrant spécifiquement sur les cas les plus lourds. (Peterson and Braiker 1981, Chaiken and Chaiken 1982, Peterson et al. 1982, Visher 1986)

2.1.3- Le premier sondage de la Rand

Le premier sondage de délinquance auto-révélée de la *Rand Corporation* a été administré à un échantillon de 624 détenus incarcérés dans cinq prisons californiennes. Plusieurs caractéristiques ont été mesurées à partir d'un questionnaire de 24 pages auto-administré par groupes de 15 à 25 individus dans les différentes institutions carcérales (Peterson et Braiker 1981). Les deux premières parties du sondage s'intéressaient aux antécédents judiciaires de l'individu, à ses expériences passées avec le système de justice ainsi qu'à leurs habitudes de consommation. Une importante partie du sondage portait sur l'expérience criminelle des sujets au cours d'une période fenêtre de trois ans avant l'incarcération actuelle. On s'intéressait alors plus spécifiquement à la fréquence de huit actes criminels, aux revenus qui en découlaient, aux motivations justifiant la commission de ces actes ainsi qu'à la perception du succès y étant associé. Les autres parties du sondage s'intéressaient respectivement à la perception des coûts-bénéfices relatifs à un mode de vie délinquant et aux perspectives d'avenir du sujet. Une dernière partie du sondage posait des questions relatives aux caractéristiques socio-démographiques usuelles (Peterson et Braiker 1981).

Le sondage a été distribué sur une base volontaire et anonyme à un échantillon aléatoire composé de 20% des détenus incarcérés dans chacune des institutions. Près de 57% des détenus sélectionnés ont participé à l'étude, les autres étant absents ou ayant préféré ne pas répondre lors de la passation du questionnaire

(Peterson et Braiker 1981). L'échantillon a été considéré comme étant généralement représentatif de la population des pénitenciers de la Californie.

Les chercheurs ont toutefois considéré les résultats de ce sondage comme étant préliminaires et ce pour plusieurs raisons. (Visher 1986) D'une part, l'échantillon est composé de détenus provenant d'un seul état américain. Les résultats peuvent ne pas être représentatifs d'un ensemble plus large de délinquants incarcérés. D'autre part, comme le sondage est anonyme, il permet difficilement de valider les informations recueillies auprès des détenus en les comparant à celles figurant aux dossiers officiels (Peterson et Braiker 1981). De plus, le fait d'avoir choisi de sonder les détenus présents dans les institutions (stock) plutôt que les détenus au moment de leur admission (flux) a pour effet de sur-représenter les détenus ayant été condamnés à de longues sentences. Enfin, la mesure de la fréquence des actes criminels était considérée comme étant relativement imprécise.

Ces considérations ont poussé la Rand Corporation à effectuer un deuxième sondage destiné à raffiner la première version administrée en 1976 (Peterson et Braiker 1981). En plus de prolonger les travaux préliminaires du premier sondage, on visait également à évaluer la validité des questionnaires auto-administrés ainsi que les résultats découlant de cette technique de recherche. (Peterson et al. 1982).

2.1.4- Le deuxième sondage de la Rand

Le deuxième sondage de la Rand Corporation utilise un échantillon plus étendu de détenus. Il a été administré auprès de 2190 détenus masculins ayant été condamnés à purger une peine dans une des institutions de trois états américains choisis pour l'étude : la Californie, le Michigan et le Texas.

Les détenus des prisons ont été sélectionnés au hasard, tandis que la sélection des détenus des pénitenciers a été pondérée³ afin de représenter une cohorte au moment de l'admission plutôt qu'une population des détenus à l'intérieur des murs.

Chaque détenu présélectionné était jumelé à un remplaçant potentiel ayant sensiblement le même profil (âge, ethnie, condamnation) Ce jumelage avait pour but d'éviter un éventuel biais découlant du refus de répondre ou de l'omission de se présenter aux séances de passation des questionnaires. Malgré ces précautions, les chercheurs ont relevé certains biais mineurs dans la composition finale de leur échantillon: les latinos-américains sont sous-représentés en Californie, tandis que les délinquants éprouvant des difficultés de lecture sont sous-représentés au Michigan et en Californie.

Les taux de réponse dans les pénitenciers ont été de 49,4% pour la Californie, de 49,0% pour le Michigan et de 82,2% pour le Texas. Quant aux prisons, ils sont respectivement de 66,4% et de 71,5% dans les états de la Californie et du Michigan. Notons que les détenus des prisons du Texas ont été écartés de l'échantillon final puisqu'une majorité d'entre eux étaient en attente de transfert. De plus, le taux de réponse étant satisfaisant dans ce même état, aucun remplaçant n'a dû être sollicité. Il ne semble pas y avoir de différences significatives entre les détenus qui ont accepté de répondre et ceux qui ont refusé sur la base des variables utilisées pour le jumelage des répondants.

2.1.5- Le questionnaire

L'instrument utilisé dans le 2^e sondage est un questionnaire de 62 pages comprenant six sections différentes. Les thématiques abordées et l'ordre des questions sont sensiblement les mêmes que lors du premier sondage. La première partie du sondage s'intéresse à l'histoire des arrestations et à la délinquance juvénile de la cohorte étudiée. La deuxième partie est une réplique des questions du premier sondage sur les attitudes des détenus à propos du crime et du système de justice en général. La troisième partie du questionnaire pose une série de questions sur la fréquence de 8 différents actes criminels au cours d'une période fenêtre variant de 13 à 24 mois selon le cas. La quatrième section porte sensiblement sur les mêmes actes criminels, mais au cours de deux périodes de

³Il s'agit en fait d'une pondération de l'échantillon proportionnelle à $1/T_k$ alors que T_k représente la durée de la sentence.

deux ans précédant la période fenêtre. La section cinq contient quelques questions à saveur socio-démographique. Enfin, une dernière section, administrée uniquement aux détenus des pénitenciers, s'intéresse aux différents programmes de réhabilitation auxquels ils ont participé à l'intérieur des murs. (Peterson et al. 1978) Cette dernière partie du sondage ne sera pas utilisée dans la présente recherche.

La procédure d'administration du questionnaire était généralement la même que lors du premier sondage, soit des rencontres dans les institutions par groupes de 10 à 30 détenus. Bien que les réponses données par chacun des détenus demeurent confidentielles, le 2^e sondage comporte un numéro d'identification permettant de comparer les réponses obtenues avec le dossier officiel de l'établissement. De plus, l'identification des détenus permet un éventuel suivi de la cohorte étudiée. Les détenus prenaient généralement entre 60 et 90 minutes pour répondre au sondage, mais peu le faisaient sans aide des employés de la Rand (Peterson et al. 1978).

La majorité des difficultés rencontrées par les détenus concernaient l'établissement de la période fenêtre. En effet, ce deuxième sondage devait fournir une comptabilisation plus précise des différents actes criminels posés durant une période fenêtre qui variait selon le moment où le détenu débutait sa sentence. Le détenu devait identifier le mois de son incarcération actuelle sur un calendrier⁴. Il devait ensuite barrer tous les mois subséquents. La période fenêtre était alors définie à partir du mois de janvier de l'année précédente. La durée de la période fenêtre pouvait donc varier de 13 à 24 mois selon le cas. Le répondant devait également indiquer par un « X » les mois où il était incarcéré autre qu'au moment de l'incarcération actuelle. À partir de ces informations on calculait le nombre total de mois passés en liberté (« street months ») durant cette période. (Peterson et al. 1978)

⁴ Une réplique d'un calendrier complété se trouve à l'annexe A

Comme l'un des buts de la recherche était d'évaluer la validité des questionnaires auto-administrés, plusieurs tests de validité et de fiabilité ont été effectués. D'une part, un échantillon aléatoire de candidats ont été testés une seconde fois deux semaines plus tard (Peterson et al. 1982). Ensuite, les chercheurs ont procédé à un couplage d'informations avec les dossiers des détenus dans les institutions: arrestation antérieures, condamnations actuelles, dossier juvénile, durée la sentence, durée de la période fenêtre etc. Dans l'ensemble, 56% des détenus ont passé le test de validité externe qui comprenait 14 points de comparaison avec les dossiers officiels (Visher, 1986). Selon les auteurs, ce faible taux s'explique en partie par la qualité variable de l'information contenue dans les dossiers (Chaiken et Chaiken 1982). A titre d'exemple, plusieurs détenus ont révélé dans le questionnaire des épisodes de délinquance juvénile qui n'apparaissaient pas à leur dossier, ce qui fait dire à Chaiken et Chaiken (1982) que les informations contenues au dossier ne sont pas nécessairement plus complètes ni plus valides que celles données par les sujets. Concernant la validité interne, 27 mesures de consistance ont été créées à partir de questions redondantes ou à partir de questions dont les réponses doivent comporter une logique évidente. Un peu plus de 83% ont passé le test de validité interne (Chaiken et Chaiken 1982).

2.2- Une analyse originale de données secondaires

Le sondage de la Rand Corporation constitue une excellente source d'informations pouvant encore être utilisée de façon originale par la recherche en criminologie. La raison en est bien simple; seule une quantité limitée de variables a fait l'objet d'analyses. Les autres variables ont tout simplement été abandonnées en cours de route pour laisser toute la place aux variables susceptibles de contribuer à l'émergence d'une politique de neutralisation sélective. Ainsi, les données considérées par les chercheurs comme étant de nature subjective ou psychologique, (donc peu susceptible d'être connue ou utilisée par le système de justice) ont été écartées. Résultat, seules les variables présumées pouvoir aider les officiers de justice à déterminer des sentences appropriées ou qui pourraient

potentiellement être utilisées à cette fin ont été conservées (Chaiken et Chaiken 1982) Les gains criminels ne semblaient pas faire partie de cette catégorie.

Malgré les limites inhérentes que comporte l'analyse de données ayant été compilées dans un but autre que celui que nous poursuivons, la ré-analyse du sondage de la Rand comporte un avantage indéniable : le libre accès à des données de qualité pour des fins de recherche.

Le principal avantage pour notre propos est qu'il s'agit d'un des rares sondage de délinquance auto-révélee qui s'intéresse directement aux revenus découlant d'activités criminelles. De plus, il permet de s'intéresser à un large bassin de délinquants aux activités criminelles lucratives diversifiées. Les quelques études qui se sont intéressées aux variations individuelles des gains criminels n'ont pas abordé la question de façon systématique (Wilson et Abrahamse 1992, Tremblay et Morselli 2000) ou avaient uniquement des vendeurs de drogues pour échantillon (Reuter et al 1990, Fagan 1992, McCarthy et Hagan, 2001).

L'analyse de ce sondage permettra donc de pousser plus loin l'étude des gains provenant du crime et les variations individuelles qui peuvent y être associées. Mais comme ce sondage n'a pas été conçu dans cette optique, plusieurs manipulations se sont avérées nécessaires pour adapter l'instrument de recherche original à l'objet de nos préoccupations.

2.3- Mise en forme des données

2.3.1- Le nettoyage de la banque de données

Bien que la banque de données soit disponible sur le site Internet du NACJD, plusieurs opérations se sont avérées nécessaires pour la rendre propice aux analyses. D'une part, la banque de données brute disponible a dû être mise en forme afin que cette dernière puisse être supportée par un logiciel de traitement statistique, ce qui a occasionné plusieurs problèmes de conversion. De plus, aucun

fichier disponible sur le site ne permettait de traduire en une équivalence nominale les données numériques associées aux variables catégorielles, aux différentes unités de mesure des variables ordinales ainsi qu'aux valeurs manquantes. Il a donc été nécessaire de programmer systématiquement ces valeurs pour chacune des variables à partir du manuel de codification de la Rand (Ebener 1983). Plusieurs tests ont été menés afin de s'assurer que la conversion et la programmation des variables avait été menée adéquatement.

2.3.2- Composition de l'échantillon

La stratégie utilisée pour composer l'échantillon de base diffère légèrement de celle utilisée par Tremblay et Morselli (2000) dans leur analyse du sondage de 1976. Comme notre recherche a pour principal objet les gains criminels, seuls ont été retenus les détenus ayant révélé le montant estimé de leurs gains provenant du crime. Les 295 détenus pour lesquels nous ne disposions pas de cette information ont été retranchés de l'échantillon. Également, 23% (504) des détenus ont affirmé ne faire aucun revenu de leurs activités criminelles. Ces personnes ont également été retirées de l'échantillon. Enfin, les sept sujets qui ont déclaré des revenus impossibles à quantifier (ex : « Very little », « A lot ») ont aussi été écartés de la composition finale de l'échantillon.

Par ailleurs, 124 sujets dont le montant a été déclaré « out of range » par les chercheurs de la Rand ont aussi été laissés de côté et ce, pour plusieurs raisons. Il est possible qu'une part des délinquants aient exagéré indûment le montant des gains criminels mensuels pour une raison ou pour une autre, comme le soutiennent Wilson et Abrahamse (1992). Le fait que les détenus remplissent un questionnaire auto-administré est d'ailleurs la principale critique formulée par plusieurs auteurs concernant la validité des réponses. Comme les chercheurs à l'origine du 2^e sondage de la Rand ont déclaré un certain nombre de réponses comme étant en « dehors des limites permises », nous ne pouvons présumer des montants fournis par les répondant sinon qu'ils devaient être résolument trop élevés pour être considéré valides. L'étude de données par questionnaire auto-révélé nous incite à

la plus grande prudence; nous avons donc pris la décision de demeurer conservateur dans l'utilisation de ces montants jugés trop élevés en présumant qu'une part importante des personnes qui auraient pu gonfler indûment leurs revenus criminels se trouveraient vraisemblablement dans cette catégorie. De plus comme l'objectif de la présente étude n'est pas tant de calculer avec précision les revenus criminels, mais d'explorer les grandes tendances et les facteurs qui favorisent la réussite financière des délinquants, nous croyons que l'excision de ces sujets ne devrait pas empêcher les tendances de se manifester et les relations de se matérialiser. Peut-être les résultats seront-ils un peu plus conservateurs qu'ils ne devraient l'être en réalité, mais les facteurs de succès, s'il en est, devraient tout de même émerger.

Tremblay et Morselli (2000) tout comme Wilson et Abrahamse (1992) ont écarté de leur échantillon les détenus qui n'avaient pas commis l'un des crimes proposés par les chercheurs de la Rand. Nous ne croyons pas que ce retrait soit nécessaire. Il est possible qu'une part des revenus criminels provienne d'une autre source qui n'est pas proposée dans le questionnaire. Il n'en demeure pas moins que ces sujets ont déclaré des revenus criminels que l'on doit prendre en considération. Les moyens qu'auront pris ces gens pour obtenir ces revenus seront « inconnus » et ils seront vraisemblablement écartés de la compilation de la fréquence des actes criminels, mais la perte d'information se limite à ces quelques variables. Les exclure de l'échantillon donnerait lieu à une perte d'information inutile qui serait justifiée uniquement sur la base d'un choix arbitraire des chercheurs de la Rand quant aux moyens qu'un délinquant peut déployer pour obtenir des revenus criminels. L'échantillon final se compose donc de 1260 détenus sur 2190, soit 57,5% de l'échantillon original.

2.4- Opérationnalisation des variables

2.4.1- Les variables dépendantes

La principale variable dépendante utilisée tout au long de cette étude est le montant des gains mensuels provenant d'activités criminelles tels qu'estimés par les délinquants interrogés. Les détenus devaient révéler le montant total qu'ils réussissaient à obtenir grâce à leurs activités criminelles pour un mois typique, tous délits confondus. Pour faciliter la lecture, nous avons converti les montants en dollars de 1999. Le lecteur devra toutefois se rappeler qu'il s'agit toujours de dollars américains.

Concernant la validité des montants fournis, 21% des sujets ont échoué les tests de validité interne. Chaiken et Chaiken (1982) expliquent ce résultat par une erreur typographique⁵ dans le libellé d'une des trois questions servant au test ou par l'incapacité des sujets de calculer le pourcentage des revenus provenant du crime. Nous ne croyons pas que ces considérations soit susceptibles d'introduire un biais systématique (autant à la hausse qu'à la baisse) des montants fournis.

Plusieurs auteurs (Matsueda et al 1992, Tremblay et Morselli 2000, McCarthy et Hagan 2000) ont préféré utiliser le logarithme (base 10) des gains monétaires plutôt que de conserver la valeur initiale (Wilson et Abrahamse 1992). Deux raisons importantes peuvent expliquer le choix de cette stratégie. D'une part, les courbes de distribution des revenus révèlent généralement un aplatissement important. Or un des postulats qu'exige une équation de régression multiple est une variable dépendante normalement distribuée. La stratégie de ramener le montant à son logarithme est une opération mathématique appliquée de la même façon à tous les sujets; elle permet ainsi de réduire les effets extrêmes et de normaliser la distribution. D'un point de vue théorique, la stratégie de ramener le revenu à son logarithme sert également à relativiser les écarts des montants aux extrêmes de la

⁵ « How much of your total income came for (sic) crime? » (p.36)

courbe⁶. Suivant la logique de l'utilité marginale décroissante, 100\$ supplémentaires ont beaucoup plus d'impact pour les délinquants à faibles revenus que ne peut l'avoir ce même montant pour les délinquants à revenus élevés. L'utilité marginale de ce montant supplémentaire décroît au fur et à mesure qu'augmentent les gains. L'étude de la distribution des montants provenant du crime (voir Annexe C) nous conforte dans l'intérêt de procéder à cette transformation.

Une deuxième variable a également été créée afin de voir s'il existe des différences significatives entre les détenus qui ont déclaré obtenir des revenus provenant de la criminalité et ceux qui n'ont déclaré aucun revenu. Nous effectuerons des comparaisons afin de vérifier si ces deux groupes peuvent se distinguer sur la base de certaines variables.

2.4.2- Les variables indépendantes

Les variables indépendantes utilisées dans ce mémoire se regroupent en six dimensions qui seront mesurées par une variété d'indicateurs. Ces dimensions sont le capital humain et social de type conventionnel, le capital humain et social de type criminel, l'acte criminel, l'alcoolisme et la toxicomanie, les finalités et les conséquences du délit, les coûts du crime et finalement, la récidive. Dans les prochaines pages, nous présenterons uniquement les principaux indicateurs de chacune des dimensions. Le lecteur intéressé par le détail de la composition de l'ensemble des variables utilisées dans ce mémoire peut se référer à l'annexe B du présent ouvrage.

Le capital social et humain de type conventionnel

Une première dimension s'intéresse au capital social humain de type conventionnel. Nous évaluons le capital humain et social conventionnel par le niveau de scolarité, l'âge des sujets, le statut marital, l'emploi et le statut ethnique⁷. En effet, si nous

⁶ À titre d'exemple, une différence de 500\$ a beaucoup plus d'impact chez les délinquants à faibles revenus que chez ceux ayant des revenus plus élevés.

⁷ Le statut ethnique peut être considérée comme un indicateur de marginalisation sociale agissant comme barrière ou au contraire, ayant un effet de mobilisation chez les délinquants.

acceptons l'idée que certaines caractéristiques personnelles ont un effet positif ou négatif sur le succès d'un entrepreneur dans le monde légitime, ces caractéristiques, peuvent également avoir une influence dans le monde illicite.

Nous supposons d'une part que le capital humain et social conventionnel d'une personne se développe avec l'âge. Les personnes plus âgées devraient donc jouir d'un capital humain et social plus développé. D'autre part, le niveau d'instruction des détenus est mesuré par une variable catégorielle divisée en sept catégories allant de l'absence d'éducation aux études supérieures. L'ethnie est constituée d'une variable nominale que nous avons regroupé en deux catégories pour plus de simplicité alors que les noirs représentent la majorité de notre échantillon. Les blancs et les autres ethnies forment la seconde catégorie. Enfin, les deux derniers indicateurs sont respectivement le statut marital et l'emploi. Nous avons divisé le statut marital en deux catégories; les personnes célibataires et les personnes en couple.

Variables de capital humain et social conventionnel

Indicateur	Détail de la mesure
Age	Âge au moment du sondage
Instruction	0=No schooling, 1=6 years or less, 2=7-9 years, 3=10-11 years, 4=High School finished, 5=Some college, 6=College graduate, 7= Post graduate study
Ethnie	1=Asian, 2=Black, 3=Latino, 4=Native, 5= White, 6=Other
Statut marital	0=Never married, 1=Married, 2=Separated /Widowed /Divorced
Emploi	Had a job? 0= No, 1=Yes

Le capital social et humain de type criminel

Nous posons l'hypothèse qu'une accumulation de connaissances et d'habiletés spécifiques au milieu criminel devrait favoriser le succès. La deuxième dimension s'intéresse donc au capital humain et social criminel. Nous mesurons le capital humain illicite (ou non conventionnel) à l'aide de trois variables : le nombre d'années d'activités criminelles, la précocité dans le crime et le nombre total d'antécédents judiciaires. L'expérience du milieu criminel est mesurée par la soustraction de l'âge actuel moins l'âge où le délinquant s'est engagé dans le crime. Nous supposons ainsi qu'une personne qui a une plus longue expérience du

milieu criminel devrait avoir été davantage exposée à des modèles déviants (Sutherland 1937), être plus susceptible d'avoir bénéficié de tutorat de la part d'autres délinquants, avoir développé un meilleur réseau de contacts pouvant l'aider à se positionner et serait d'avantage intégrés au milieu criminel (Mc Carthy et Hagan 1995). Le capital social criminel est mesuré par une échelle de deux items variant de zéro à trois (annexe E).

Variables de capital humain et social criminel

Indicateur	Détail de la mesure (questions originales)
Expérience	Age now- Age when first into crime
Antécédents total	In your life, How many times convicted of a felony?
Précocité	Age when first into crime
La co-délinquance	Échelle de capital social (2 items variant de 0 à 3)

L'acte criminel

La dimension relative à l'acte criminel est mesurée principalement par sept indicateurs. D'une part, les différents types de crimes ont été transformés en variables dichotomiques selon que l'individu ait participé ou non à l'activité. Nous mesurons ensuite la fréquence de cette criminalité en fonction du nombre de crimes déclarés par l'individu au cours de la période fenêtre. En divisant ensuite le total des crimes par le nombre de mois en liberté, nous obtenons une mesure d'intensité qui puisse être comparable entre les détenus. La criminalité polymorphe résulte simplement de l'addition des différents crimes commis au cours de la période fenêtre tandis que la spécialisation est une variable dichotomique créée en fonction de trois critères que nous détaillerons un peu plus loin. Quant à la mesure de criminalité stratégique (annexe E), il s'agit en fait d'une échelle composé d'une série de huit comportements jugés stratégiques qu'un délinquant adopte ou non plus ou moins fréquemment (0 à 3). Un test d'analyse de consistance (alpha : ,83) de notre échelle nous conforte dans notre choix des indicateurs.

Variables relatives au modus opérandi

Indicateur	Détail de la mesure
Types de crimes	A commis l'un des 8 différents crimes proposé par la Rand (1=Oui, 0=Non)
Fréquence des actes criminels	Addition de la fréquence des différents crimes commis au cours de la période fenêtre / nombre de mois actif dans la rue = Criminalité pour un mois typique
Criminalité polymorphe	Échelle variant de 0 à 8 en fonction du nombre des différents crimes qu'un détenu a commis au cours de la période fenêtre.
Criminalité stratégique	Échelle à 8 items variant de 0 à 3 : utilisation de stratégies lors des délits. (alpha=.803)
Spécialisation	Concentre ses activités dans une catégorie spécifique de crime, en commet plus que la moyenne et s'identifie à ce crime (1=Oui, 0=Non)
Violence	A agressé (assault) une personne durant la période fenêtre (1=Oui, 0=Non)
Fréquence de la violence	Nombre d'agressions commise au cours d'un mois typique.

Nous incluons également l'utilisation de la violence dans cette dimension en supposant que l'utilisation de la violence, par opposition à la rhétorique, constitue une stratégie plus ou moins consciente déployée par un individu afin de gérer les conflits, de se débarrasser de la compétition ou de neutraliser ses opposants. Deux indicateurs mesurent la violence; le fait d'avoir commis une agression violente ou non durant la période fenêtre et la fréquence de ces comportements au cours d'un mois typique.

Alcoolisme et toxicomanie

L'alcoolisme et la toxicomanie seront mesuré essentiellement à l'aide de deux variables dichotomiques: le fait d'avoir ou non une consommation problématique d'alcool et la consommation de drogues dures au cours de la période fenêtre.

Variables de l'alcoolisme et de toxicomanies

Indicateur	Détail de la mesure
Alcoolisme	Have a drinking problem 1=Oui 0=Non
Consommation de drogues dures	Consommation de drogues au cours de la période fenêtre dures 1= Oui, 2=Non

D'autre part, d'autres mesures relatives à la dynamique de la consommation de drogues seront ajoutées en cours d'analyse notamment la fréquence de la consommation et les montants dépensés pour la soutenir.

La fin poursuivie et le résultat

Plusieurs questions du sondage nous fournissent des indices sur les principales motivations qui guident les sujets dans leur délinquance. D'autres questions s'intéressent plutôt aux conséquences qui en découlent. Par l'analyse d'une série d'indicateurs, il nous sera possible non seulement de distinguer les sujets sur la base de leurs objectifs, mais également de déterminer si la criminalité sert bien la fin qu'ils se proposent d'atteindre.

Variables de l'analyse finaliste

Indicateur	Détail de la mesure
Motivations à l'origine du crime	14 motivations différentes sous forme dichotomique (1=Oui, 0=Non)
Perception de son succès dans le crime	In the past, how successful you were doing crime? 1= Very successful, 2=Somewhat successful, 3= Somewhat Successful, 4=Very Unsuccessful
Conséquences positives	things happen to you from doing crime : Having money for necessities, High living, Owning expensive things, Having a lot of money (1=oui, 0=non)
Conséquences négatives	things happen to you from doing crime : Getting arrested, Having Worries, Having Hassles, Going to prison, Getting injured or killed.

Le premier indicateur est une variable dichotomique où les sujets devaient indiquer parmi une liste, lesquelles des différentes motivations étaient à l'origine de la commission d'infractions. Les trois autres mesures constituent en fait une évaluation de leur performance. Le sujet devait apprécier sur une échelle de un à quatre le niveau de succès qu'il attribuait à sa criminalité. Deux autres échelles évaluent l'occurrence de différentes conséquences positives ou négatives des suites de la commission d'infractions. Les échelles ont été créées à partir de l'addition et de l'intensité de ces conséquences.

Les coûts du crime

Trois variables de substitution des coûts du crime ont été créées à l'aide des différentes questions disponibles dans le sondage. La première mesure est la durée (en mois) de la sentence carcérale actuelle devant être purgée par le délinquant. La deuxième mesure est la proportion de temps passé en prison au cours de la période de référence précédant l'incarcération actuelle. Enfin, la troisième mesure

représente le nombre total d'arrestations au cours de la période de référence pour les huit différents délits proposés par la Rand.

Variables relatives aux coûts de la criminalité

Indicateur	Détail de la mesure
Sentence	Durée de la sentence en mois
Incarcération	Proportion du nombre de mois passés en prison sur le nombre de mois total de la période de référence
Arrestation	Nbr total des arrestations durant la période de référence pour les huit différentes infractions

La récidive

Les indicateurs de la récidive ont été sélectionnés à partir de deux sources de données distinctes. D'une part, le sondage de la Rand demandait aux sujets d'évaluer, en pourcentage, leur chance de se réhabiliter ou de réitérer des gestes délinquants.

Mesures de la récidive

Indicateur	Détail de la mesure
Fera des efforts de réhabilitation	Évaluation du détenu sur une échelle de 0 à 100
Se réhabilitera effectivement	Évaluation du détenu sur une échelle de 0 à 100
Chances de retourner en prison	Évaluation du détenu sur une échelle de 0 à 100
Récidive	A récidivé au cours des 36 mois après la sortie de prison (1=oui 0=non)

Une seconde mesure provient de l'étude de suivi de la Rand qui évaluait la récidive des sujets sondés en 1978. Un sujet considéré comme récidiviste devait avoir été arrêté et condamné à une nouvelle infraction au cours d'une période de 36 mois après sa sortie de prison.

2.5- Stratégie d'analyse

Notre stratégie d'analyse comporte deux volets. Elle vise essentiellement à répondre aux deux préoccupations principales de ce mémoire: le crime paie-t-il et à qui le crime paie?

Dans un premier chapitre, nous présenterons une analyse de la distribution des gains criminels de l'échantillon des détenus de la Rand afin d'estimer dans quelle mesure le crime est une avenue payante pour ses auteurs en comparaison du revenu médian de l'américain moyen. Nous nous intéresserons également à la distribution des revenus légitimes des sujets ainsi qu'à la dynamique qui existe entre le travail légal et le "travail criminel". Nous tenterons par la suite d'évaluer les coûts du crime pour chacun des détenus et ainsi, déterminer dans quelle mesure ces coûts peuvent constituer un contrepoids aux gains qu'un individu réussit à obtenir. Nous terminerons cette première section d'analyses en explorant brièvement la possibilité que les gains criminels puissent constituer un facteur prédictif de la récidive.

Dans un deuxième chapitre, nous nous intéresserons cette fois aux facteurs individuels de la réussite. Des analyses bivariées seront menées sur les indicateurs de chacune des dimensions afin d'identifier les variables les plus susceptibles de contribuer à la variation des gains criminels au niveau individuel.

Ces prédicteurs identifiés, nous les intégrerons par la suite dans une équation de régression multiple afin de mesurer l'effet relatif de chacune des variables sur notre variable dépendante une fois les autres facteurs contrôlés. Notre troisième chapitre d'analyse présentera donc un premier modèle explicatif des gains criminels. Nous procéderons par la suite à une spécification de notre modèle de base en y intégrant quelques variables supplémentaires d'une part, et en l'appliquant à certaines catégories d'individus d'autre part.

2.6- Critiques et limites des données

La ré-analyse du sondage de la Rand comporte bien sûr plusieurs limites. Nous les avons regroupé en trois catégories : l'échantillonnage, la période de référence et la validité des données fournies par les sujets.

L'échantillon étant composé de criminels incarcérés et recrutés sur une base volontaire, il ne sera pas possible de généraliser les résultats à l'ensemble des délinquants participant à une criminalité lucrative. Il ne s'agit pas d'un échantillon aléatoire de délinquants de tout acabit, mais bien de criminels incarcérés ayant fait l'objet d'une arrestation, d'une condamnation et qui se sont portés volontaires pour cette étude. Néanmoins, l'analyse de ces données nous donne tout de même quelques pistes sur la répartition des revenus criminels parmi les délinquants ainsi que les principaux facteurs qui peuvent y être associés.

Une deuxième limite relative à l'échantillonnage se situe au niveau de la conception même de l'instrument. Le questionnaire ne permet pas de distinguer les détenus qui s'adonnent au recel, à la criminalité d'affaires, aux marchés de la prostitution, à celui des prêts usuraire, de la contrebande ou des paris illégaux. Ces marchés illicites sont en effet susceptibles de générer des profits particulièrement élevés. Notre échantillon peut certainement inclure des délinquants impliqués dans ces activités, mais il nous sera impossible de les identifier.

Quant à la période de référence, elle se limite à moins de deux ans, ce qui ne nous permet pas de vérifier adéquatement si la capacité de générer des revenus illicites est stable ou de nature conjoncturelle. De plus, ce sondage prend aussi pour acquis que la fréquence des actes criminels est stable dans le temps, donc non soumise à des comportements erratiques ou à des variations au niveau de la fréquence (haut niveau d'activités, suivi d'une période d'accalmie). La période de référence peut également poser un certain nombre de difficultés pour l'individu qui doit identifier avec précision des événements passés. Il est tout à fait plausible que certains sujets aient télescopé, sur une courte durée, plusieurs événements qui se sont en fait déroulés sur une longue période de temps. (Peterson et al. 1981)

Enfin plusieurs critiques ou réserves peuvent être formulées à l'endroit des données des sondages de la Rand Corporation. Visher (1986) soutient qu'il est possible que certains délinquants aient délibérément gonflé leurs la rentabilité de leurs activités

pour une question d'image ou, au contraire, qu'ils les aient délibérément sous-estimées. Wilson et Abrahamse (1992) remettent aussi en cause les montants des gains illicites fournis par les détenus dans les sondages de la Rand Corporation. Ils allèguent que ces montants peuvent faire l'objet de distorsions de la part des sujets et se questionnent sur leur validité.

Nous sommes conscients que certains délinquants puissent, en rétrospective, commettre des erreurs au niveau de leurs estimés. Cromwell et al. (1990) cités par Johnson et al. (1993) font état d'une certaine propension, qu'ont plusieurs auteurs de délits, à fournir une description idéalisée de leurs activités passées. Dans son étude sur les vendeurs de crack de New York, Bourgois 1995 soulignait aussi cette tendance qu'avaient les délinquants à se remémorer uniquement les soirées les plus lucratives.

Pourtant, les revenus individuels légitimes sont fréquemment étudiés dans la population en général et ce, sur la base d'estimés qui ne sont pas non plus à l'abri d'erreurs. Cependant, rien n'indique que ces erreurs puissent être systématiques. Pourquoi en serait-il autrement des estimés des délinquants au point de remettre en cause leur validité? La mesure des revenus illicites fournie par les délinquants est actuellement la seule permettant d'apprécier les variations individuelles qui peuvent exister entre eux. Refuser d'en tirer profit en présumant tout simplement de la mauvaise foi des répondants est, à notre avis, contre-productif. Comme le souligne Agnew (1990), il serait plus profitable de travailler à estimer la validité des rapports de délinquance auto-révlée en les comparant avec d'autres sources de données que de conclure *a priori* que la validité y est généralement déficiente.

Chapitre 3 :

LES GAINS MONÉTAIRES

3.1- Les revenus criminels

Tous les détenus sondés devaient indiquer les revenus mensuels provenant de leur criminalité. Sur les 2190 détenus qui ont accepté de répondre au sondage, 1384 ont affirmé obtenir de leurs activités criminelles des revenus mensuels supérieurs à un dollar U.S. C'est donc dire que sur les 2190 détenus sondés, plus de 63,2% déclarent des revenus criminels.

Le revenu criminel mensuel moyen des 1260 détenus, pour qui nous connaissons précisément le montant, se situe à 4070\$ en dollars de 1999 tandis que le revenu médian est de 2299\$. La moyenne géométrique, qui est en fait la moyenne arithmétique des revenus ramenés à leur logarithme, se situe quant à elle à 1688\$ par mois. Si l'on suppose qu'un détenu consacrait 40 heures par semaine à ses activités criminelles, le taux horaire moyen serait d'environ 25\$ par heure tandis que le taux horaire médian se situerait autours de 14,50\$ l'heure en dollars de 1999. Reuter et al. (1990) avaient estimé un taux horaire de 30\$ l'heure en 1990 pour leur échantillon de vendeurs de drogue. Ce taux horaire est celui qui inciterait les jeunes membres de gangs interrogés par Huff (1995) à abandonner leurs activités criminelles au profit du travail légitime.

Tableau II: Distribution des revenus criminels de l'échantillon

N	1260
Médiane	2299 \$
Moyenne	4070 \$
Moyenne Géométrique	1688 \$
Écart Type	4847 \$
<u>Percentile</u>	
20	511 \$
40	1533 \$
60	2555 \$
80	6388 \$

Montant convertis en dollars américains de 1999 (inflation 2,555)

En tenant compte de l'ajustement à l'inflation, nos résultats se comparent aisément à ceux obtenus par divers autres chercheurs. En effet, Fagan (1992) avait obtenu

un salaire mensuel moyen variant entre 2000\$ et 4800\$ pour ses vendeurs de drogue de la région de New York entre les années 1986 et 1988. Les trafiquants de la région de Washington D.C. sondés par Reuter et al. (1990) estimaient leurs revenus de la vente de drogue autour de 1799\$ et de 215\$ pour les autres crimes commis.

Fait à noter, notre moyenne (plutôt conservatrice) des revenus mensuels illicites demeure plus élevée que celle observée (3102 \$) par Tremblay et Morselli (2000). Cela peut s'expliquer en partie par la façon dont ils s'y sont pris pour déterminer les montants des revenus criminels mensuels. Comme ils ont déduit ces montants à partir du pourcentage des revenus totaux provenant du crime que le délinquant a déclarés, il est possible que ces montants ne reflètent pas nécessairement la valeur réelle de ces revenus. Il faut en effet prendre pour acquis que tous les délinquants savent calculer adéquatement un pourcentage et qu'ils ont accordé la concentration nécessaire à un tel exercice dans le contexte de l'entrevue. Si tel est le cas, nous serions en droit de nous attendre à ce qu'un ratio entre les revenus criminels et les revenus totaux fournis dans le deuxième sondage de la Rand (la question leur était directement adressée) et le pourcentage des revenus déclarés provenant du crime soit fortement corrélés. Tel n'est pas nécessairement le cas.

Nous avons additionné les montants des revenus légitimes et criminels fournis par les délinquants pour ensuite calculer le pourcentage que représentent les gains criminels. De plus, nous avons regroupé ces pourcentages selon les mêmes catégories que celles proposées par la Rand. La corrélation entre le pourcentage réel et celui soumis par les délinquants n'est que de ,47. En regardant plus attentivement les réponses des délinquants, la plupart ont sous-estimé le pourcentage de leurs revenus criminels. Selon nos calculs, 68% des délinquants retirent de leurs activités criminelles plus de la moitié (50%) de leurs revenus totaux. Pourtant, seulement 42% avouent retirer plus de la moitié de leur revenus de leurs activités criminelles. Nous croyons donc que la méthode utilisée (faute de

mieux) par Tremblay et Morselli (2000) ainsi que Grogger (1995) aurait tendance à sous estimer les montants des revenus criminels.

Les résultats présentés dans le tableau II nous indiquent également que les détenus ne retirent pas tous le même montant de leurs activités criminelles. Une part importante d'entre eux (20%) retirent moins de 511\$ par mois tandis que 40% font moins de 1533\$. La majorité (60%) des détenus font moins de 2555\$ par mois tandis qu'un pourcentage (20%) non-négligeable de détenus réussissent à obtenir un montant mensuel supérieur à 6388\$. Considérant que le salaire médian brut d'un homme américain était de 27 275\$⁸ pour l'année 1999, un peu plus de la moitié des détenus (51%) retirent des revenus criminels supérieurs à ce montant. Si l'on suppose un taux d'imposition de 20% sur les revenus légitimes, et que les détenus retirent des revenus criminels 12 mois par année, plus de 56% d'entre eux peuvent espérer dépasser le montant du salaire médian américain uniquement grâce aux profits de leurs activités criminelles. Mais pour bon nombre d'entre eux, le criminalité n'est pas la seule source de revenus.

3.2- Les revenus légitimes

Les détenus avaient en majorité (70%) un emploi légitime au moment de leur incarcération. Par contre, les personnes qui génèrent des revenus criminels sont moins nombreux à avoir un emploi que les personnes dont la criminalité n'a pas nécessairement de visées économiques ($\phi = ,119^{**}$). Le pourcentage des détenus qui ont un emploi légitime est de seulement 69,6 % chez ceux qui génèrent des revenus criminels contre 80,6% chez ceux dont la criminalité ne semble pas constituer une source de revenus ou qui, à tout le moins, n'en ont pas déclarés.

Pour ces détenus qui ont un emploi, la distribution des revenus légitimes mensuels convertis en dollars de 1999 nous indique que très peu d'entre eux ont des revenus

⁸ U.S. Census Bureau' Current Population Reports, Money Income in the United States : 1999, U.S. Government Printing Office, Washington, DC, 2000, p60-209

légitimes élevés. La moyenne des revenus est de 1506 \$ par mois tandis que la médiane est de 1277 \$ par mois.

Tableau III : Distribution des revenus légitimes de l'échantillon

N	836
Médiane	1277 \$
Moyenne	1506 \$
Moyenne Géométrique	1287 \$
Écart Type	833
<u>Percentile</u>	
20	959 \$
40	1226 \$
60	1533 \$
80	2044 \$

Montant convertis en dollars américains de 1999 (inflation 2,555)

En supposant que les détenus travaillent de façon continue au cours d'une période de 12 mois, seulement 20% d'entre eux retireraient un montant supérieur au revenu médian de l'Américain moyen pour l'année 1999. Or, la stabilité d'emploi est loin d'être la norme. Si la majorité des détenus affirmaient avoir un travail au moment de leur incarcération, la plupart n'ont pas travaillé de façon continue au cours de la période de référence.

Les détenus devaient en effet révéler le nombre de mois pendant lesquels ils avaient un emploi légitime durant la période fenêtre. Il a donc été possible de créer un ratio avec le nombre de mois passés dans la rue et ainsi, déterminer le pourcentage de temps où l'individu a su conserver un emploi légitime. Pour les quelques 62% de détenus qui avaient un emploi légitime durant la période fenêtre et pour qui nous disposons de cette information, la moyenne en pourcentage du nombre de mois travaillés sur le nombre de mois en liberté est de 55%. Si le « double emploi » constitue la règle plutôt que l'exception, cette situation semble plus sporadique que systématique.

Holzman (1983) soutenait également que l'emploi secondaire, qui sert de revenus d'appoint au travail, principal est plutôt commun chez les récidivistes américains. Mais pour les détenus de notre échantillon, les revenus légitimes semblent plutôt

être des revenus d'appoint aux revenus criminels et non l'inverse. Pour l'ensemble des sujets, la moyenne des revenus totaux provenant de la criminalité est de 70%. En excluant les 30% d'individus pour qui la criminalité constitue la seule source de revenus, une majorité (66%) de sujets retire de leur criminalité un montant égal ou supérieur à celui de leurs activités légitimes.

Tableau IV: Travail légitime et gains criminels

<u>Emploi</u>				<u>Revenus légitimes et criminels</u>		
	n	Oui	Non		n	r
Emploi lors de l'incarcération	1249	70%	30%	Ratio emploi vs gains criminels total	777	-,077*
				Ratio emploi vs gains légitimes	770	,242**
				Ratio emploi vs % des revenus du crime	772	-,166**
	n	Moy	σ			
Ratio emploi	777	55%	28	Gains légitimes et gains criminels	836	,156**
% des revenus (crime)	1249	70%	30			
				<u>Double emploi</u>	Oui	Non
				Revenus totaux mensuels ajustés	2492\$	2207\$
				(n=1249)		
				Eta : ,046		

* indique une relation significative où $p < ,05$ ** indique une relation significative où $p < ,01$

Observons maintenant la dynamique qu'entretient le travail légitime avec les revenus criminels. À partir des résultats présentés dans le tableau IV, nous constatons que plus le ratio de mois dédiés au travail légitime est élevé, moins important sera le montant total⁹ des revenus criminels qu'un détenu peut espérer obtenir au cours de la période fenêtre (-,077*), mais de façon marginale uniquement. En revanche, un pourcentage plus élevé du nombre de mois où le délinquant conserve un emploi légitime se traduit généralement par des revenus mensuels légitimes plus élevés (,242**) du moins, pour ceux qui ont déclaré obtenir de tels revenus. Logiquement, plus le temps dédié au travail légitime est important moins le pourcentage des revenus totaux provenant du crime est élevé (-,166**).

Ces résultats vont dans le sens de la théorie de l'allocation du temps dédié aux activités (Ehrlich 1973). Sans être deux activités mutuellement exclusives, le travail

⁹ Revenus mensuels multipliés par le nombre de mois en liberté

légitime et le travail criminel peuvent tout de même poser le problème de l'allocation de temps et de ressources au délinquant. Des gains criminels élevés peuvent favoriser un investissement plus intense dans les activités criminelles lucratives au détriment des activités légitimes. Si le délinquant voit dans la criminalité une façon efficace de s'enrichir, il aura certainement intérêt à y consacrer plus de temps. Un délinquant qui investit plus de temps dans ses activités légitimes en aura nécessairement moins pour ses activités criminelles. Le résultat se traduit alors par une baisse des revenus légitimes. Le choix de l'allocation optimale de temps devrait donc se faire en fonction des gains espérés, qu'ils soient légitimes ou issus d'activités criminelles.

Ce constat est renforcé d'autant plus que le montant des revenus mensuels légitime est corrélé positivement avec le montant des revenus criminels ($,156^{**}$). Tremblay et Morselli (2000) ont également détectés une telle relation, quoique légèrement plus forte ($,350^{**}$). Nous attribuons cette différence à la méthode qu'ils ont utilisée pour calculer les gains criminels, soit une estimation à partir des revenus totaux. En guise d'explication, ces auteurs allèguent qu'un individu peut avoir les qualités communes nécessaires (talents, entrepreneurship, persévérance etc.) lui permettant de réussir au niveau de ses revenus légitimes aussi bien que criminels. Certaines personnes semblent donc capables de jouer sur les deux tableaux, ce qui pourrait être à leur avantage.

En effet, si les contrevenants qui génèrent des revenus criminels sont légèrement moins nombreux à avoir un emploi légitime, ils ne semblent pas pour autant se priver des revenus licites. On pourrait croire que les détenus qui conjuguent emploi légitime et activités criminelles ont des revenus totaux mensuels plus élevés que ceux qui se limitent uniquement aux activités criminelles. Pour un détenu qui a un emploi, la moyenne géométrique de ses revenus totaux se situe à 3462 \$ par mois alors qu'elle n'est que de 2207 \$ pour ceux qui ne se limitent qu'aux activités criminelles. Si l'on suppose que tous les délinquants déclarent l'ensemble de leurs revenus légitimes et qu'ils sont imposés, disons à 20%, un délinquant qui

conserverait ce double emploi pendant 12 mois consécutif pourrait donc s'attendre à faire près de 38 000\$ U.S. une fois les impôts déduits comparativement à 26 484\$ pour celui qui se limite aux activités criminelles. Seulement, comme les détenus n'ont un emploi légitime que 55% du temps en moyenne, lorsque nous ajustons le montant légitime à cette réalité, le revenu total mensuel n'est que de 2492 \$. La différence entre ceux qui se limitent aux activités criminelles et ceux qui combinent les deux activités est alors non-significative.

Évidemment, cette analyse sommaire des gains légitimes et criminels chez les délinquants chroniques ne tient toutefois pas compte d'une réalité incontournable : la criminalité entraîne à sa suite une série d'impondérables ou de désagréments. Évoluant dans un environnement globalement hostile à leurs activités (Tremblay 1999) les délinquants récidivistes sont confrontés tôt ou tard à des sanctions formelles ou informelles. Les économistes associent généralement cette notion au coûts de la criminalité, tandis que la théorie du choix rationnel dépeint le crime comme étant le résultat d'une analyse sommaire des coûts et des bénéfices anticipés.

3.3- Les coûts du crime

Les gains criminels ne peuvent donc être appréciés à leur juste valeur sans que l'on tente également d'apprécier les coûts. Toutefois, l'évaluation adéquate de ce qu'il en coûte à un délinquant en temps et en argent pour réaliser ses délits n'est pas un exercice aisé. Évidemment, la majorité des délinquants ne tiennent pas un registre de leurs activités. Mais encore faut-il faire abstraction des coûts sociaux difficilement quantifiables (divorce, perte d'emploi, privation de la liberté, victimisation etc.). Néanmoins, la stratégie habituelle pour évaluer les coûts se calcule généralement en terme d'incarcération, l'élément principal des théories de la dissuasion.

Notre stratégie pour calculer les coûts est la même que celle utilisée par Tremblay et Morselli (2000). Il s'agit en fait de la probabilité d'être incarcéré multipliée par le nombre de mois d'incarcération durant la période de référence. La majorité des détenus de notre échantillon ont affirmé avoir été incarcérés au moins un mois durant la période fenêtre. Il s'agirait alors de multiplier le nombre de mois passés en incarcération pour ces personnes afin d'estimer les coûts du crime. Or, la banque de données ne nous indique pas le nombre total de mois passés en incarcération¹⁰ durant la période fenêtre, ni même la durée totale de cette période pour chacun des détenus. La proportion de mois passés en incarcération nous est donc inconnue.

3.3.1 Estimation du temps passé en incarcération

Nous avons donc entrepris d'estimer la période d'incarcération présumée durant la période fenêtre à partir de la moyenne de temps passé en incarcération au cours de deux autres périodes fenêtre de deux ans pour lesquelles nous disposons de cette information. En effet, les chercheurs de la Rand ont questionné brièvement les détenus sur leur criminalité et leurs différents séjours en incarcération au cours des quatre dernières années précédant la période de référence utilisée pour la recherche. Le but de l'exercice était de pouvoir étendre l'analyse à différentes périodes de référence et ainsi conférer à la recherche un caractère plus « longitudinal ». Nous appellerons ces deux périodes de deux ans W1 et W2.

Le temps passé en incarcération au cours de la période W1 est fortement corrélé. (.540**) au temps passé en incarcération durant la période W2. Qui plus est, le temps passé en incarcération au cours de ces deux périodes est associé négativement (-,353**) au nombre de mois passé en liberté au cours de notre période de référence (que nous appellerons W3). Ainsi, plus une personne passe de temps en prison durant les périodes W1 et W2, moins le nombre de mois passés

¹⁰ Cette information a été retirée de la banque de donnée par l'*Inter-University Consortium for Political and Social Research* afin de protéger l'anonymat des répondants.

en liberté durant la période W3 est élevé et ce, même si la durée de cette période est plus ou moins courte en fonction du mois où la personne a été écrouée.

Sachant que le temps passé antérieurement en incarcération semble un excellent prédicteur du temps passé à l'ombre dans le futur, nous avons présumé que le temps passé en prison durant la période W3 devrait être à peu près la moyenne du temps passé en incarcération au cours des périodes W1 et W2. À titre d'exemple, un détenu qui aurait passé 30% du temps en prison pour la première période de deux ans et 50% du temps dans l'autre serait alors réputé avoir passé 40% de W3 incarcéré.

Tous les détenus qui ont déclaré ne pas avoir été incarcérés (49%) durant la période fenêtre (W3) ont reçu la valeur zéro. Nous avons donc entrepris de vérifier nos prédictions pour ces sujets. Notre estimation de l'incarcération durant la période fenêtre à partir de la moyenne des deux autres périodes s'est avérée exacte pour 50% d'entre eux. Nos prédictions se sont par contre avérées inexactes pour 50% des sujets à qui l'on prédisait un certain nombre de mois en incarcération mais qui, en réalité, n'ont pas séjourné en prison. L'écart entre la prédiction et la réalité est de moins de deux mois dans 42% des cas et de moins de cinq mois dans 75% des cas. Puisque nous estimons la durée de la période d'incarcération que pour la moitié de notre échantillon, notre estimation sera vraisemblablement inexacte pour seulement 25% des sujets de notre échantillon et nous supposons que l'erreur de prédiction devrait être de moins de cinq mois dans 75% des cas.

Tableau V : Gains criminels, gains ajustés et coûts du crime.

	Gain mensuel ^a	Coûts du crime ^b	Gains ajustés ^c	r
Revenus criminels (Tous)	1688 \$,145	1300 \$,140**
Faibles revenus (0-25)	148 \$,106	127 \$	
Revenus moyen faible (25-50)	1443 \$,129	1228 \$	
Revenus moyen élevé (50-75)	3093 \$,149	2539 \$	
Revenus élevés (75-100)	10 983 \$,197	9663 \$	

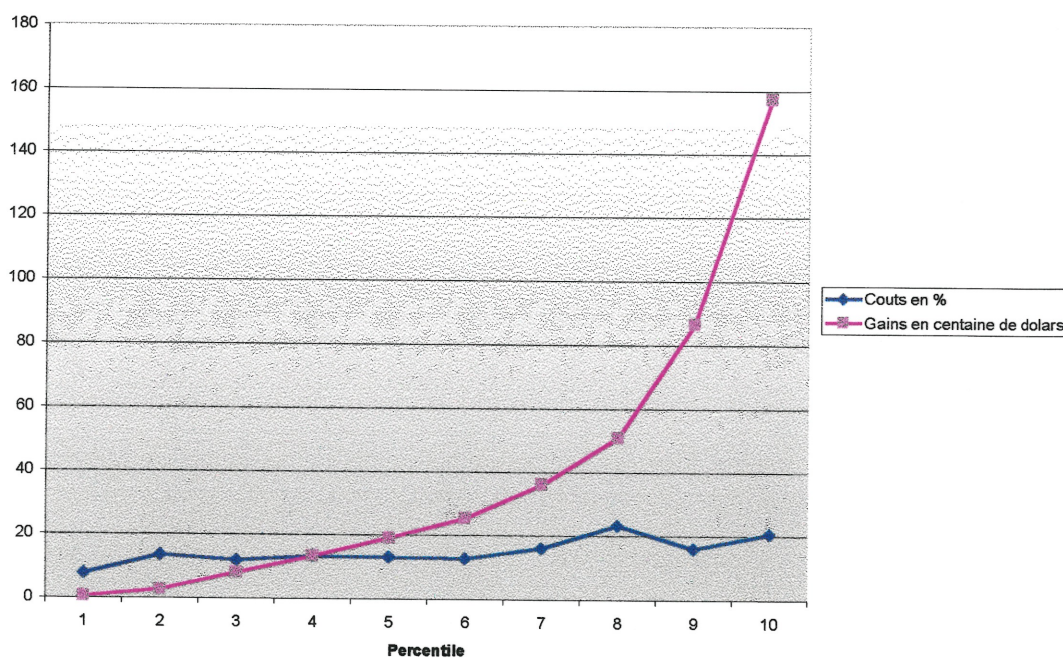
a : Moyenne géométrique b : Probabilité d'être incarcéré x Mois en prison /48 c : Gains – (gains x coûts)

Les résultats des gains criminels ajustés en fonction des coûts sont présentés dans le tableau V. La relation entre les gains du crime et le calcul des coûts est significative et positive. C'est donc dire que les personnes qui ont des revenus criminels plus élevés ont tendance à avoir des coûts également plus élevés. Alors que l'ajustement pour les coûts est de ,106 dans le premier quartile, il se situe à ,197 pour les personnes dont les revenus sont les plus élevés.

Par contre, les coûts n'augmentent pas dans les mêmes proportions que les gains. La représentation graphique démontre bien que les gains augmentent de façon exponentielle comparativement aux coûts, puisque entre le premier et le dernier décile, les gains illicites sont multipliés par 100 alors que les coûts sont multipliés par 1,85. Les coûts pénaux semblent plutôt suivre le logarithme des revenus criminels déclarés. Mais comme les délinquants ne commettent pas de crimes pour des « logarithmes de dollars », plus les gains sont élevés, moins les sentences imposées semblent être capables d'être dissuasives. Un résultat majeur de ce mémoire et mériterait d'être validés sur d'autres échantillons de délinquants sanctionnés.

Graphique 1

Graphique 1: Évolution des coûts en fonction des revenus en centaines de dollars



Même en tenant compte de l'ajustement pour les coûts, 50% des répondants réussissent à obtenir de leur criminalité un revenu net supérieur au revenu médian de l'américain moyen (U.S. Census Bureau 2000). D'un point de vue strictement financier, le crime semble donc être payant pour un certains nombre d'individus, mais à la condition, bien sûr, d'accepter de vivre avec des risques élevés d'arrestation et d'être condamné à purger un jour ou l'autre une peine d'incarcération.

3.3.2- Autres indicateurs des coûts

La banque de données nous permet en outre l'utilisation de trois autres variables de substitution des coûts: avoir passé au moins un mois en incarcération durant la période fenêtre, le nombre d'arrestations total au cours de cette même période, et la durée de la sentence si l'on accepte l'idée que la peine purgée est le prix payé pour la délinquance durant la période fenêtre.

Comme c'est le cas pour les gains et la fréquence des activités criminelles, les distributions des arrestations et de la durée des sentences (en mois) sont fortement asymétriques positives. Suivant la même logique de la marginalité décroissante que nous avons exposée précédemment, nous avons ramené à leur valeur logarithmique les résultats de ces variables pour chacun des détenus. Cette opération a pour effet de conserver l'intensité variable des coûts du crime, tout en rendant ces valeurs propices à l'analyse; donc d'éviter de devoir censurer indûment les données.

Le tableau VI présente, d'une part, les résultats des tests statistiques menés auprès de l'échantillon total des détenus interrogés par la Rand afin de distinguer les personnes qui font des revenus criminels et ceux qui n'en font pas. La deuxième section reprend les mêmes variables de coûts, mais appliquées aux gains criminels parmi les personnes qui en ont réalisés.

Tableau VI: Coûts de la criminalité vs gains criminels

<u>Criminalité lucrative et coûts</u>	<u>Gains criminels</u>		<u>Revenus criminels</u>	
	Oui	Non	n	Moy Géo
Incarcération (n=2182)				
Oui	72,9 %	27,1 %	936	1909 \$
Non	55,9%	44,1%	324	1475 \$
Phi : ,176**			Eta : ,078**	
Arrestation (n=2190)				
Oui	79,4%	20,6%	649	1826 \$
Non	37,1%	62,9%	607	1344 \$
Phi : ,430**			Eta : ,081**	
Nombre d'arrestations (n=1269)	2,60	1,98	n	r
Eta : ,134**			928	,120**
Durée de la sentence (mois)(n=2014)	20,8	17,7		
Eta : ,011			1210	,112**

* indique une relation significative où $p < ,05$ ** indique une relation significative où $p < ,01$

Les détenus qui ont déclaré obtenir des revenus de leur criminalité sont beaucoup plus nombreux à avoir été incarcérés au moins un mois durant la période fenêtre (phi : ,176**). Parmi les 52% de personnes qui ont été incarcérés au moins un mois durant la période fenêtre, 72,9% ont déclaré faire des revenus criminels, tandis que chez les personnes qui n'ont pas été incarcérés, cette proportion tombe à 56%. Les personnes qui ont déclaré des revenus criminels sont aussi beaucoup plus susceptibles d'avoir été arrêtés pour des crimes commis durant la période fenêtre (phi=,430**). De plus, les personnes qui n'ont pas déclaré de revenus criminels se sont fait arrêter moins souvent (eta=,134**) que les autres. Les personnes qui ont déclaré obtenir des gains criminels semblent donc, dans l'ensemble, plus susceptibles d'être confrontés à l'appareil de justice.

Nous devons toutefois préciser que le calcul des arrestations a été fait à partir des huit différents crimes proposés par la Rand. Or ces crimes sont majoritairement des crimes à caractère lucratif. Les personnes qui n'ont commis aucun de ces crimes sont automatiquement considérées comme n'ayant pas été arrêtés durant la

période fenêtre. Nous croyons que cette relation, bien que certainement fondée, est toutefois soumise à une inflation à la hausse en raison de la méthode utilisée.

En ce qui concerne la durée de la sentence, il ne semble pas y avoir de différence entre les personnes qui ont déclaré ou non faire des revenus criminels. Les personnes qui retirent des profits de leur criminalité ne semblent donc pas plus assujetties à de longues sentences que les autres et ce, même si la fréquence de leurs actes criminels est généralement plus élevée que les autres détenus.

Par contre, les détenus qui ont déclaré des revenus criminels sont plus sujets aux arrestations (,081*) et aux incarcérations (,078**) au fur et à mesure que leurs revenus augmentent. En nombre absolu, le nombre total d'arrestation durant la période fenêtre augmente en fonction des gains déclarés (,120**) lorsque nous contrôlons le nombre de mois passés en liberté. Les personnes qui font des revenus supérieurs semblent donc plus à risque que les autres aux arrestations.

Si nous acceptons l'idée que la sentence imposée est le prix à payer pour la participation à des activités criminelles, les personnes qui ont déclaré des revenus plus élevés ont aussi écopé de sentences plus lourdes (,112**). En supposant que les sentences tendent à refléter le tort causé à la société pour un crime, nous serions en droit de nous attendre à ce que les gens qui récoltent des profits plus élevés pour chacun de leurs crimes soient sujets à de plus lourdes sentences. Tel n'est pas nécessairement le cas. La corrélation est légèrement plus faible lorsque l'on considère le gains par crime (,104**) plutôt que les profits mensuels. Mais, bien sûr, il s'agit ici d'une moyenne sur l'ensemble de la période fenêtre.

Ainsi, les personnes qui retirent des gains criminels élevés sont plus susceptibles d'être confrontées à l'appareil judiciaire et font généralement faces à des sentences plus lourdes. La question est de savoir si ces coûts sont suffisamment élevés pour constituer un contrepoids aux gains parfois considérables que peuvent générer les sujets. Si tel était le cas, les délinquants dont les profits sont les plus importants ne

seraient pas plus enclins à récidiver que les autres. Toutefois, nous l'avons vu, l'augmentation des gains monétaire est exponentielle en comparaison des coûts. Si nous concédons aux délinquants la capacité de faire une évaluation adéquate des coûts-bénéfices de leurs activités, nous devrions logiquement nous attendre à une répétition plus fréquente des activités criminelles dans le futur, à mesure qu'augmente le lucre et que diminue le poids relatif des coûts. Le questionnaire de la Rand nous offre la possibilité de mettre cette hypothèse à l'épreuve.

3.4- Et la récidive?

Si la carrière délinquante est une séquence d'actes conditionnés par les résultats passés et par l'anticipation de conséquences futures (Cusson 1981), les sujets qui commettent des infraction dans le but de générer des profits et dont les expériences passées se sont avérées fructueuses devraient être plus enclins à recommencer. Nous serions en droit de croire que les sujets qui ont le mieux réussi d'un point de vue monétaire et dont la carrière est couronnée de succès ne soient pas disposés à abandonner aussi facilement la partie.

3.4.1- Les chances de réhabilitation

La Rand a interrogé les sujets quant à l'évaluation de leurs chances de réinsertion sociale. On leur a ainsi demandé d'évaluer en pourcentage les chances qu'ils fassent un certain nombre d'efforts pour se réhabiliter, qu'ils réussissent effectivement à se réhabiliter ou d'estimer, au contraire, les chances de se retrouver de nouveau en prison.

Les résultats présentés dans le tableau VII permettent de constater que les personnes qui réussissent à générer des revenus criminels croient que leurs chances de réinsertion sociale sont comparativement plus faibles que ceux qui n'ont pas déclaré de revenus. Bien sûr, une majorité des détenus croient qu'ils feront des efforts de réinsertion, mais ces chances sont significativement moins élevées chez ceux qui ont généré des revenus criminels ($t=,148^{**}$). De plus, les

chances que ces efforts soient couronnés de succès et que le délinquant réussisse à se réinsérer socialement sont également moins élevées chez les personnes qui s'adonnent à une criminalité lucrative ($\eta^2 = ,191^{**}$). Les revenus criminels font également croire à plusieurs qu'ils n'en sont certainement pas à leur dernier séjour en prison. Ceux qui ont généré des revenus de leur criminalité croient plus probables leurs chances d'être incarcéré de nouveau ($\eta^2 = ,139^{**}$).

Tableau VII: Chances de réhabilitation et gains criminels

<u>Évaluation de la réinsertion sociale</u>	<u>Gains criminels</u>	
	Oui	Non
Chances de faire des efforts de réinsertion (%) Eta : ,148**	75,9	83,2
Chances de réussir la réinsertion (%) Eta : ,191**	70,0	79,8
Chances de retourner en prison (%) Eta : ,139**	27,3	20,1
<u>Réinsertion sociale et gains criminels</u>	n	r
Chances de faire des efforts de réinsertion	1246	-,146**
Chances de réussir la réinsertion	1248	-,169**
Chances de retourner en prison	1249	,113**

** indique une relation significative où $p < ,01$

Lorsque nous considérons uniquement les détenus qui génèrent des revenus criminels, ces tendances se maintiennent. Au fur et à mesure que les revenus augmentent, les délinquants croient moins probables leurs chances de faire des efforts visant la réinsertion sociale ($-,146^{**}$), moins bonnes leur chances de se réinsérer ($-,169^{**}$) et surtout, plus élevées leur chances de retourner en prison ($,113^{**}$).

Bien sûr, il ne s'agit ici que de l'évaluation que font les délinquants de leur chances de réhabilitation. Rappelons-nous que chercheurs de la Rand ont constitué un échantillon qui devait être représentatif d'une cohorte à son entrée en prison. Cette évaluation peut très certainement évoluer au gré du temps et du séjour en prison. Or, l'opinion des sujets reflète-t-elle vraiment la réalité? Qu'en est-il au juste de la

récidive pour les délinquants dont le succès monétaire passé justifierait la commission de nouvelles infractions?

3.4.2- L'étude de suivie de la Rand Corporation

La Rand a entrepris de vérifier dans quelle mesure les détenus interrogés dans le cadre du sondage de 1978 ont été arrêtés, condamnés et réincarcérés à nouveau pour des crimes commis après leur sortie de prison (Klein et Caggiano 1986). En 1984, les employés ont donc retracé les dossiers de près de 1380 sujets afin d'évaluer les modèles de prédiction de la récidive qui avaient été élaborés quelques années plus tôt à la suite du deuxième sondage de la Rand.

En combinant les informations des deux banques de données, il a donc été possible de créer une variable qui évalue sommairement la récidive des 1179 sujets qui ont été retracés dans le cadre de cette étude de suivi. Toute personne qui a été condamnée dans une période de 36 mois après sa sortie de prison a donc été considérée comme récidiviste. Les personnes qui ont été arrêtées ou interrogées par la police, mais qui n'ont fait l'objet d'aucune condamnation, n'ont pas été considérées comme des récidivistes. Le tableau VIII présente les résultats de l'analyse de ces données.

Tableau VIII: Gains criminels et étude de suivi de la récidive

Criminalité lucrative et récidive		
	N	%
Récidive (total)		
Oui	514	43,6
Non	665	56,4
	Oui	Non
Gains criminels et récidive		
Récidive	47,6	34,5
Non-récidive	52,4	65,5
Phi : ,122**		
	N	Jours
Durée de la sentence et gains criminels		
Oui	838	1073
Non	387	1115
Eta: ,025		

* p< ,05

** p< ,01

Comme l'avaient fait remarquer Klein et Caggiano (1986), nous pouvons constater que plusieurs sujets ont récidivé après leur sortie de prison, qu'ils aient ou non déclaré avoir obtenu des gains issus de leur criminalité. Par contre, les sujets qui ont déclaré obtenir des gains criminels sont plus nombreux (47%) à avoir récidivé, que ceux qui n'ont pas déclaré de profits (34,5%). Cette différence est significative et modérée ($\phi = ,122^{**}$).

Nous nous sommes également intéressés à la durée de la sentence purgée par chacun des détenus. La corrélation ($,531^{**}$) entre la durée déclarée par les détenus lors du sondage de 1978 et celle qui a effectivement été purgée est forte. Ce résultat nous indique que les réponses fournies par les détenus à cette question en 1978 étaient généralement assez fiables si l'on tient compte des libérations conditionnelles qui peuvent induire des distorsions entre la durée des peines prononcées par les juges et celles qui seront effectivement purgées.

Les personnes qui ont déclaré des revenus découlant de leur criminalité ne semblent pas avoir purgé une sentence plus courte ou plus longue que les détenus dont la criminalité n'a pas nécessairement de visées lucratives. Les personnes qui n'ont pas déclaré obtenir des avantages monétaires de leur criminalité ont même une moyenne de temps passé en prison plus élevée que les autres, mais cette différence n'est pas significative.

Lorsque nous considérons uniquement les personnes dont les activités criminelles ont des visées pécuniaires, la relation entre les montants déclarés et les taux de récidive sont positifs et significatifs. Au fur et à mesure que les gains criminels augmentent, les taux de récidive ont aussi tendance à augmenter, passant de 37% pour la tranche de détenus dont la rétribution est la plus faible à 55% pour les détenus aux revenus plus élevés. Au niveau individuel, les personnes qui récidivent avaient dans l'ensemble des gains plus élevés que celles qui n'ont pas été condamnées de nouveau. La relation est modérée, mais néanmoins significative,

(éta : ,123**) et elle se maintient même lorsque nous contrôlons la fréquence des actes criminels.

Ainsi, ces résultats témoignent d'une certaine cohérence dans les réponses fournies par les détenus. Plus les revenus augmentent, moins sont probables les chances de réhabilitation et, effectivement, les détenus aux revenus plus élevés sont plus nombreux à récidiver.

Tableau IX : Gains criminels, coûts du crime et récidive.

	Gain mensuel ^a	Coûts du crime ^b	Gains total ajusté ^c	Durée Sentence	% récidive
Revenus criminels (Tous)	1688 \$,145	1300 \$	861	47,1
Faibles revenus (0-25)	148 \$,106	127 \$	784	36,3
Revenus moyen faible (25-50)	1443 \$,129	1228 \$	877	46,9
Revenus moyen élevé (50-75)	3093 \$,149	2539 \$	866	48,4
Revenus élevés (75-100)	10 983 \$,197	9663 \$	914	54,9

Durée de la sentence vs montant des gains criminels $r : ,097^*$

Récidive vs montants des gains criminels $\text{Eta} : ,123^{**}$

a : Moyenne géométrique b : Probabilité d'être incarcéré x Mois en prison /48 c : Gains - (gains x coûts) d : Taxation =20%

En ce qui concerne la durée des sentences effectivement purgées par les détenus, la relation est sensiblement la même que lorsque nous avons utilisé les réponses fournies par les sujets. La durée des peines augmente en fonction des gains criminels, mais cette relation est plutôt faible ($r = ,097^*$) comme en témoigne la durée moyenne des sentence selon les différentes tranches de revenus.

3.5- Discussion

L'analyse sommaire des gains criminels déclarés dans ce sondage nous a révélé d'une part qu'une majorité des délinquants tiraient des profits de leur criminalité et que, d'autre part, un nombre important réussissaient à obtenir des gains qui dépassent largement le montant du salaire médian de l'Américain moyen. Les gains criminels ne se distribuent pas également entre les délinquants : un petit pourcentage d'individus réussissent à obtenir des gains considérables, tandis que

la majorité d'entre eux réussissent tout de même à en retirer des profits « satisfaisants » sans qu'ils ne soient nécessairement optimaux. Enfin, une minorité de personnes accumulent plus facilement les séjours en prison que les billets de banque.

Il y a bien sûr les coûts de la criminalité qui sont quant à eux, difficilement quantifiables, mais qui ne semblent pas détourner du crime bon nombre de délinquants dont les perspectives d'emploi légitime semblent relativement limitées (Freeman 1999). Même si les coûts augmentent au fur et à mesure qu'augmentent les gains criminels, ils n'augmentent pas assez rapidement pour pouvoir exercer un effet dissuasif. Pour les détenus à faibles revenus, un mois de prison peut être chèrement payé lorsque les revenus criminels ne dépassent pas 200\$ par mois. Mais pour les 20% de détenus dont les revenus criminels mensuels sont de plus de 6 000\$, un séjour en prison de deux mois et demi par année représente un manque à gagner important, mais certainement pas autant que le serait l'abandon des activités illicites.

L'étude des taux de récidive en fonction des gains criminels vient appuyer cette hypothèse. Les sujets dont les « activités scélérates » génèrent des bénéfices monétaires semblent beaucoup moins enclins que les autres à abandonner leurs carrières criminelles. Non seulement sont-ils plus nombreux à persister, mais cette tendance va en s'accroissant au fur et à mesure que les gains criminels augmentent. Cela peut se comprendre aisément si nous considérons que les coûts du crime n'augmentent pas de façon proportionnelle aux gains.

De plus, nous ne considérons ici que les personnes dont les coûts du crime sont les plus élevés. Car, faut-il le rappeler, notre échantillon n'est constitué en fait que de personnes qui ont été incarcérées. Il est pourtant possible qu'un nombre significatif d'individus réussissent systématiquement à déjouer les autorités. Tremblay et Morselli (2000) avaient d'ailleurs souligné que 66% des détenus de leur échantillon connaissaient un délinquant qui ne s'était jamais fait prendre.

Cette distribution inégale des gains monétaires que nous avons observée, nous la retrouvons également dans le « monde légitime ». Sur la multitude d'entrepreneurs qui se lancent en affaires à tous les jours, un petit nombre deviendront riches, plusieurs réussiront à faire des profits acceptables tandis que d'autres déclareront faillite après quelques mois. Pourquoi en serait-il autrement des délinquants? Pourquoi se lanceraient-ils dans une aventure dont la seule issue serait inévitablement l'échec? En quoi se distingueraient-ils des entrepreneurs légitimes qui prennent aussi des risques pour atteindre un niveau espéré de profit?

S'il faut en croire les conclusions de Wilson et Abrahamse (1992), les délinquants feraient une mauvaise analyse des coûts et des bénéfices de la criminalité ou bien seraient victimes d'une « inconsistance temporelle » les faisant tout simplement agir de façon contraire à leurs propres intérêts à long terme. Cependant, pour en arriver également à cette conclusion, il faudrait réviser à la baisse les montants déclarés par les délinquants rencontrés par les chercheurs de la Rand, sous prétexte qu'ils sont probablement exagérés (malgré la concordance des résultats avec ceux des autres recherches) et croire *a priori* qu'ils possèdent des caractéristiques qui les distinguent des personnes « raisonnables ».

La variation des gains criminels entre les individus nous incite plutôt à croire que, comme c'est le cas dans le monde légitime, les revenus se distribuent inégalement entre les individus en fonction des opportunités, du talent ou de toute autre caractéristique individuelle. Dans ce cas, une deuxième question devient inévitable. À qui le crime paie-t-il? Quels sont les facteurs qui font varier les gains criminels entre les individus? Que font les récidivistes pour que leurs activités deviennent rentables? Comment expliquer que le crime est payant pour certains et moins pour d'autres?

Chapitre 4:

LES FACTEURS INDIVIDUELS DE LA RÉUSSITE

4.1- Capital humain, social et criminel

4.1.1- Capital humain et social conventionnel

L'échantillon du deuxième sondage de la Rand Corporation constitue, nous l'avons mentionné, un bassin beaucoup plus large de détenus et diversifié en ce qui concerne le capital humain et social. Plusieurs auteurs soulignent l'importance de l'acquisition du capital humain et social comme facteurs pouvant favoriser la réussite. Les résultats des recherches antérieures dont nous avons fait mention nous indiquent toutefois que ces variables semblent avoir un effet limité sur la réussite financière illicite des individus. Néanmoins, l'importance théorique accordée traditionnellement à ce type de variable nous incite à en faire l'analyse sommaire et à les inclure dans notre modèle à titre de variable contrôle.

Tableau X: Distribution du capital humain et social conventionnel des détenus.

Capital Humain	N	%	Capital Social	N	%
Âge (n=1208)			Travail (n=1249)		
18-24 ans	674	55,8	Oui	877	70,2
25-35 ans	425	35,2	Non	372	29,8
Plus de 35 ans	109	9,0			
Instruction (n=1239)			Ethnie (n=1231)		
6 ^e année ou moins	43	3,5	Blanc	506	41,1
7 ^e année à 9 ^e année	221	17,8	Noir	554	45,0
10 ^e à 11 ^e année	458	37,0	Autres	171	13,9
High school terminé	230	18,6			
College Non terminé	262	21,1	Statut Marital (n=1234)		
College terminé	17	1,4	Jamais marié	757	61,3
Études supérieures	8	0,6	Marié/Divorcé/ Veuf	477	38,7

Le tableau X présente ainsi la distribution des variables que nous associons au capital humain et social « conventionnel » par opposition à « criminel », notion sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin.

Le capital humain devrait, théoriquement, s'accumuler au fil des ans. Nous considérons donc l'âge comme une mesure approximative du capital humain en supposant qu'un sujet plus âgé aura eu plus d'occasions d'acquérir de l'expérience,

de développer des aptitudes, de parfaire des apprentissages ou de développer un savoir-faire. La distribution de l'âge des sujets nous pousse toutefois à supposer un effet limité de cette variable sur les gains criminels alors que la catégorie la plus portée à commettre des infractions, les 18 à 24 ans, compose plus de 55% de notre échantillon, les sujets de 25 à 35 ans en représentent 35% tandis que les détenus de plus de 35 ans, un maigre 9%. Néanmoins, la distribution de l'âge des détenus sondé par la Rand offre une variété beaucoup plus appréciable que la majorité des études qui se sont intéressés à cette question. (Viscusi 1986, Freeman 1991, McCarthy and Hagan, 2001)

Quant au niveau d'instruction des détenus, la très grande majorité sont relativement peu scolarisés, plus de la moitié n'ayant pas complété le « High school ». Les études universitaires sont plutôt rares : 21,1% n'ont pas complété leur scolarité tandis que seulement 1,4% sont diplômés. Moins de 1% des détenus ont fait des études supérieures.

Nous croyons à un possible effet à la hausse de l'instruction sur les gains criminels. Il est en effet possible qu'à l'instar de la carrière légitime, l'instruction soit considérée comme un investissement pouvant favoriser la réussite professionnelle. Les délinquants plus scolarisés peuvent ainsi s'adonner à une criminalité plus sophistiquée ou stratégique, avoir accès à des opportunités ou à des ressources qui demeurent inaccessibles aux moins scolarisés. On peut penser notamment à la fraude complexe ou à la criminalité de col blanc. Aussi, est-il possible que la criminalité d'un individu scolarisé soit davantage le fruit d'un choix délibéré plutôt que la difficulté qu'éprouvent plusieurs jeunes aux ressources limitées à intégrer le marché du travail légitime comme le soulignent certaines études (Freeman 1999). Toutefois, les résultats des études antérieures semblent indiquer que la carrière criminelle n'obéit pas nécessairement aux mêmes règles que la carrière légitime où le salaire est souvent fonction du niveau de scolarité qu'un individu atteint.

Deux autres considérations ont aussi longtemps préoccupé les études sociologiques: les conditions socio-économiques ainsi que les relations raciales dans le processus de réussite professionnelle. La théorie du capital social soutient que le potentiel de prospérité augmente en fonction de l'étendue du réseau social d'une personne (McCarthy et Hagan 2001).

Ainsi, nous considérons l'emploi comme une source de capital social puisque ce dernier témoigne de l'intégration à une organisation sociale légitime. Le monde du travail légitime favorise les interactions et les associations potentiellement porteuses de bénéfices mutuels. On peut considérer ces associations comme des ressources pouvant générer des informations ou des contacts. Nous le savons, la grande majorité des détenus (70%) avaient un emploi au cours de la période fenêtre.

De plus, nous considérons l'ethnie des individus comme une variable de capital social. Si nous acceptons l'idée que l'appartenance à un groupe ethnique constitue une sous-culture de référence ou d'appartenance, l'ethnie peut être considérée comme un indicateur de marginalisation sociale, agissant comme barrière à la prospérité ou, au contraire, comme ayant un effet mobilisant chez les délinquants. La banque de données fournit des informations sur l'origine ethnique des détenus. La majorité des sujets sont de « race » noire (45,0%) ce qui en fait une catégorie sur-représentée¹¹. Les blancs suivent de près avec 41,1% des sujets sondés. Les autres groupes sont, dans une moindre proportion, les « latinos » (10,2%) et les autochtones (1,4%).

Enfin, Coleman (1990) soutient que le capital social peut également prendre source dans des relations intimes, stables et réciproques que l'on retrouve à l'intérieur du cercle familial ou l'amitié sincère. Nous considérons donc le statut marital comme un indicateur de la capacité pour un individu de développer et d'entretenir des liens

¹¹ Le pourcentage de noirs aux É-U est estimé à 11,7% de la population totale en 1980 (Source: U.S. Census Bureau, Population Division, Racial Statistics Branch)

significatifs. La majorité des détenus n'ont jamais été mariés (61,3%) tandis qu'une minorité sont soit mariés (17,5%), soit veufs ou divorcés (21,2%) pour un total de 38,7%.

Le tableau XI présente la moyenne des revenus en fonction des variables de capital social et humain que nous avons identifiées préalablement. D'une part, l'âge semble en apparence avoir peu d'influence sur les revenus illicites. La corrélation au niveau individuelle entre l'âge et les revenus criminels est non-significative. Toutefois, la moyenne des revenus moins élevée chez les plus de 40 ans et la représentation graphique (voir annexe D) de la relation suggèrent la présence d'une relation curvilinéaire.

Tableau XI: Distribution du capital humain et social conventionnel des détenus.

	Moy géo.	r		Moy géo.	Éta
Capital Humain			Capital Social		
Âge (n=1208)		,026	Travail (n=1249)		,092**
18-24 ans	1468 \$		Oui	1542 \$	
25-35 ans	2273 \$		Non	2148 \$	
Plus de 35 ans	1515 \$				
Instruction (n=1239)		,120**	Ethnie (n=1231)		,063
6 ^e année ou moins	727 \$		Blanc	1648 \$	
7 ^e année à 9 ^e année	1495 \$		Noir	1843 \$	
10 ^e à 11 ^e année	1581 \$		Autres	1345 \$	
High school terminé	1622 \$				
College Non terminé	2330 \$		Statut Marital (n=1234)		,039
College terminé	2262 \$		Marié/ divorcé/ veuf	1964\$	
Études supérieures	2589 \$		Jamais marié	1554 \$	

Nous avons donc séparé notre échantillon en deux groupes; les sujets âgés de 30 ans ou moins et les sujets âgés de 31 ans ou plus. Pour les sujets âgés de moins de 30 ans, la relation entre l'âge et les gains monétaire est positive et significative ($,184^{**}$), tandis que pour la catégorie des sujets âgés de plus de 31 ans, la relation est significative mais négative ($-,211^{**}$). Les revenus criminels augmentent graduellement en fonction de l'âge au début de la carrière, puis se stabilisent pour enfin diminuer graduellement à mesure que les sujets avancent en âge. Une hypothèse pouvant expliquer ce phénomène serait le désistement prématuré des

« meilleurs éléments ». Ces personnes ayant généralement plus de ressources abandonneraient rapidement le "marché du travail illicite" pour s'adonner à des activités licites, laissant toute la place à ceux dont les alternatives sont relativement limitées. Pinsonneault (1985) mentionne à cet effet que le début de la trentaine constitue souvent une période charnière pour plusieurs détenus :

« C'est souvent à l'approche de la trentaine que le détenu prend conscience du fait qu'il doit prendre une décision importante : où bien il continue dans la voie qu'il a jusqu'alors suivi et ce, en pesant les conséquences éventuelles, ou il se recycle » p.93

Il est à notre avis tout à fait plausible que les détenus qui disposent de plus de ressources soient plus facilement en mesure de se recycler que les autres qui se retrouveront vraisemblablement en difficultés sur le marché du travail

Dans tous les cas, il sera nécessaire de représenter la réalité de cette relation âge-gains pour toutes analyses subséquentes où les gains criminels et l'âge seront mis en relation. La variable "âge" sera donc transformée en conséquence afin d'obtenir un meilleur ajustement et ainsi, linéariser la relation.

Le niveau de scolarité, quant à lui, semble avoir un impact positif pour l'ensemble des sujets. En effet, les revenus criminels augmentent graduellement en fonction du dernier niveau de scolarité atteint; passant en moyenne de 2200\$ pour les détenus les moins scolarisés à plus de 4500\$ pour les diplômés de collèges américains et à près de 7200\$ pour ceux ayant fait des études supérieures. Le petit nombre de personnes ayant fait des études de haut niveau nous incite toutefois à la prudence quant à l'interprétation de ces chiffres. Néanmoins, la corrélation au niveau individuel est positive et significative ($r = .120^{**}$). Le niveau d'instruction comme capital humain semble, tout comme dans le monde conventionnel, susceptible de favoriser le succès financier illégitime. Plusieurs auteurs n'ont toutefois pas détecté une telle relation (Viscusi 1986, Matsueda 1992) tandis que d'autres ont détecté une relation inverse (Fagan 1992). Nous attribuons ces différences aux choix des échantillons et des différentes stratégies d'analyse.

Le fait d'avoir un travail légitime comme source de capital social ne semble pas favoriser la hausse des gains criminels. Une intégration au marché légitime semble plutôt avoir l'effet inverse. Les détenus qui avaient un emploi légitime au moment de leur incarcération ont tendance à déclarer des revenus criminels beaucoup moins importants (3752 \$) que ceux n'ayant pas d'emploi (4846 \$). Cette différence entre les revenus est significative, mais tout de même assez faible ($\eta^2 = ,092$). Le travail légitime ne semblerait pas être une source d'opportunités et de contacts susceptibles d'améliorer les revenus criminels.

L'appartenance à un groupe ethnique particulier ne semble pas non plus favoriser à la hausse ou à la baisse les gains criminels. Il n'existe aucune différence significative des revenus criminels selon le groupe ethnique. Les noirs semblent toutefois obtenir des revenus marginalement plus élevés lorsque l'on compare leur moyenne à l'ensemble des autres groupes mais cette relation n'est significative qu'à un seuil de ,10 et est particulièrement faible ($\eta^2 = ,049$). McCarthy et Hagan (2001) ont, quant à eux, détectés une relation significative positive des jeunes appartenant à un groupe ethnique minoritaire.

Enfin, le statut marital semble avoir peu d'influence sur les revenus criminels. Malgré les différences observées au niveau des moyennes, il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les revenus illicites et le statut marital. La distribution des revenus médians pour chacun des groupes ainsi que la moyenne géométrique semblent aller dans ce sens. Le nombre de mois passés en concubinage n'a pas non plus d'effet significatif chez les personnes mariées.

Bref, en ce qui concerne l'influence du capital humain et social conventionnel sur le succès de la carrière criminelle, les résultats des recherches antérieures qui se sont intéressées à la question présentent des résultats mitigés. Nos résultats témoignent également du peu d'influence de ces variables comme facteurs pouvant générer une hausse des revenus criminels illicites. Il reste cependant que l'impact significatif

de la scolarisation des délinquants sur leurs chances de majorer leurs revenus criminels est un résultat intéressant de cette recherche.

4.1.2 Gains illicites et capital humain et social criminel

Certaines variables peuvent être considérées comme étant des sources de capital humain et social, mais exclusives au milieu criminel. McCarthy et Hagan (2001) soulignent toutefois que la frontière entre ces deux sources de capitaux est parfois mince et peu étanche. Ainsi, deux variables issues du sondage de la Rand seront considérées à la fois comme variables substitutives de capital humain et social de type criminel: le nombre d'années d'expérience et le nombre total des condamnations. Nous croyons que ces deux variables multiplient à la fois les opportunités d'apprentissages relatifs au milieu criminel, tout en favorisant les chances de nouer des liens utiles et significatifs avec des personnes issues de ce même milieu.

Tableau XII : Distribution des variables de capital humain et social criminel.

	N	Méd ^a	Moy ^b	Écart type	r
Age de la première implication	1215	15	15,9	4,7	-,098**
Expérience criminelle	1179	8	9,5	7,0	,088**
Nombre de condamnations antérieures	1245	5	5,6	4,8	,140**

** indique une relation significative ou $p < .01$

La moyenne des années d'expérience dans le crime se situe environ à neuf ans tandis que la médiane se situe à huit ans. Les détenus ont en moyenne cinq condamnations antérieures à la sentence actuelle. Nos résultats indiquent que le nombre d'année d'expérience (,088**) ainsi que le nombre de condamnations antérieures (,140**) sont associées positivement aux gains criminels. En contrôlant pour l'âge, ces relations sont même légèrement amplifiées passant respectivement de ,088** à ,177** pour l'expérience criminelle ,151** pour le nombre de condamnations antérieures. L'expérience et le nombre de condamnations antérieures sont des facteurs qui, à long terme, semblent favorables à une hausse des gains illicites.

Les délinquants qui amorcent leur carrière à un âge plus précoce ont généralement une fréquence d'activité criminelle plus intense rendus à l'âge adulte (Blumstein et al 1986). Nous utilisons également l'âge du premier délit comme variable de capital humain et social criminel. L'initiation à un jeune âge témoigne souvent d'une exposition précoce à des modèles déviants, qui se traduirait, d'après la théorie de l'association différentielle de Sutherland (1939) en une propension à la délinquance beaucoup plus prononcée à l'âge adulte. Nous croyons qu'un sujet qui débute une carrière criminelle en bas âge aura été plus susceptible d'avoir été exposé à des modèles déviants et d'avoir reçu une influence criminogène de ses camarades. Cette initiation précoce à l'apprentissage du crime devrait se traduire par une intégration plus marquée dans le milieu criminel et influencer à la hausse les gains criminels.

La moyenne d'âge du premier délit des détenus de la Rand se situe vers l'âge de 15 ans. L'écart type de 4,8 démontre que la grande majorité des détenus amorcent leur carrière à l'adolescence. L'âge de la première implication dans le crime est associée négativement aux gains criminels (-,098**). C'est donc dire que la précocité dans la carrière délinquante favorise une hausse des gains. Plus un délinquant amorce sa carrière à un jeune âge, plus il est susceptible de retirer des profits appréciables. En contrôlant pour l'âge, cette relation est légèrement amplifiée (-,126**).

Il n'est pas certain pour autant que ces variables puissent avoir un effet direct sur les gains criminels. Ces causes antécédentes peuvent toutefois influencer indirectement une pratique criminelle plus « stratégique » qui serait, quant à elle, la « cause prochaine » de la variabilité individuelle des revenus criminels.

4.2- L'acte criminel

La criminalité est un moyen en vue d'une fin, un geste bien concret qui produit un résultat positif ou négatif. Ainsi, nous croyons que la nature du délit, sa fréquence ou la façon dont il est commis, sont autant de facteurs pouvant faire varier les gains

monétaires. Cette section tentera à nouveau de distinguer les délinquants, mais cette fois, à partir de ce qu'ils font.

4.2.1- La variété des actes criminels

La première question qui nous intéresse est de savoir s'il existe des crimes, qui, par leur nature même, sont susceptibles de procurer davantage de revenus criminels à ceux qui le commettent. Si l'on en croit uniquement les statistiques officielles ou les sondages de victimisation, la réponse peut sembler évidente. En 1999, les crimes contre la personnes faisaient perdre en moyenne près de 1449\$ à chacune des victimes aux États-Unis. Un vol de banque représentait environ 4550\$ de pertes pour les institutions, le cambriolage résidentiel près de 1490\$ par foyer, tandis que la valeur des biens subtilisés lors d'un vol simple seraient en moyenne de 678\$ par victime (Federal Bureau of Investigation, 2000). Dans un tel cas, nous pourrions nous attendre à ce que, globalement, les détenus qui commettent des vols qualifiés récoltent plus de dividendes de leurs activités que ceux qui commettent des vols simples ou des cambriolages.

Le sondage de la Rand propose une série de huit actes criminels susceptibles de servir le délinquant dans ses aspirations. Si certains crimes sont effectivement plus payants pour leurs auteurs, la participation à ces actes devrait se traduire par des gains mensuels plus élevés. Le tableau XIII (page suivante) présente les taux de participation pour chacun des crimes proposés dans le sondage.

Parmi les crimes dont les taux de participation sont les plus élevés, nous retrouvons le cambriolage avec un taux de participation de 53% des sujets, suivi de la vente de drogue (également 53%). Le vol simple est relativement « populaire » avec 48% des sujets qui s'y sont adonnés au moins une fois au cours de la période fenêtre. Dans une moindre proportion viennent ensuite les vols qualifiés sur les personnes (27,6%) et dans les commerces (24,4%), les vols de véhicules (22,9%), l'escroquerie (24,4%) et la fraude (20,6%). Les résultats nous indiquent que les personnes qui ont déclaré avoir commis un vol qualifié, une escroquerie, une fraude

un vol de voiture ou qui se sont adonnées à la vente de drogues déclarent en moyenne des revenus significativement plus élevés que ceux qui ont répondu par la négative.

Tableau XIII: Taux de participation aux divers délits et gains criminels.

Actes criminels	Oui	Non		Oui	Non
Cambriolage (n=1243)	53,3	46,7	Fraude (n=1245)	20,6	79,4
\$	1552 \$	1824 \$	\$	3009 \$	1442 \$
Eta: ,049			Eta: ,179**		
Vol qualifié commerce (n=1234)	24,4	75,6	Vente de drogues (n=1247)	52,7	47,3
\$	2943 \$	1426 \$	\$	2569 \$	1081 \$
Eta: ,188**			Eta: ,262**		
Vol qualifié personne (n=1239)	27,6	72,4			
\$	2101 \$	1549 \$	Type de criminalité		
Eta: ,082**					
Vol simple (n=1236)	48,2	51,8	Criminalité prédatrice (n=1176)	42,3	57,7
\$	1807 \$	1595 \$	\$	1132 \$	2479 \$
Eta: ,038			Eta: ,236**		
Vol de véhicule (n=1250)	22,9	77,1	Criminalité de marché (n=1176)	9,2	90,8
\$	2236 \$	1570 \$	\$	1945 \$	1764 \$
Eta: ,090**			Eta: ,017		
Escroquerie (n=1230)	24,4	75,6	Criminalité mixte (n=1176)	48,6	51,4
\$	2478 \$	1499 \$	\$	2596 \$	1247 \$
Eta: ,130**			Eta: ,223**		

Un délinquant peut aussi décider de s'adonner de façon générale à une criminalité de marché dite « sans victime », par opposition à la criminalité prédatrice où le délinquant doit tromper la vigilance à la fois de la victime et de l'appareil judiciaire. La vente de biens illicite serait, aux dires de Cusson (1981), l'apanage des délinquants qui réussissent à élaborer des projets à long terme qui sont à la fois plus rentables, plus satisfaisants et plus sûrs pour eux. Ainsi, « quand le criminel devient soucieux d'efficacité à moyen et à long terme, quand il veut minimiser les risques, il cesse de s'attaquer aux biens ou à la personne des gens. » (p.233)

Le seul crime de marché proposé par la Rand est la vente de drogue. Près de 52,7% des détenus ont vendu de la drogue au cours de la période fenêtre, mais

seulement 9,2% des sujets s'y sont adonnés exclusivement. En revanche, 42,3% des répondants utilisent exclusivement la criminalité prédatrice comme moyen pour générer des revenus illicites. La plupart des détenus (48,6%) combinent à la fois la criminalité prédatrice et la criminalité de marché, ce qui semble d'ailleurs être à leur avantage. En effet, les délinquants qui combinent la criminalité prédatrice et la criminalité de marché s'en tirent à meilleur compte (2596\$) que ceux qui s'adonnent exclusivement (1247\$) à l'une ou à l'autre des activités ($\eta^2=223^{**}$). Reuter et al. (1990) étaient parvenus à des résultats similaires.

Par contre, les détenus qui s'adonnent uniquement à des activités prédatrices ont tendance ($\eta^2=236^{**}$) à retirer des revenus moins élevés de leur criminalité que ceux qui participent au trafic de stupéfiants, les moyennes géométriques étant respectivement de 1132\$ et de 2479\$. Enfin, les personnes qui participent exclusivement à la vente de drogues ne font pas des revenus plus élevés que les autres.

4.2.2- La fréquence des actes criminels

Bien sûr, l'étude du taux de participation des différents types de crimes au cours de la période fenêtrée n'est révélatrice que si l'on s'intéresse également à la fréquence de leur commission. C'est un fait connu, la majeure partie de la criminalité est le fait d'une minorité d'individus dont la fréquence des actes est particulièrement élevée. Les délinquants qui ont déclaré obtenir des revenus criminels de leurs activités ont d'ailleurs une fréquence d'activité sensiblement plus élevée par mois de liberté que ceux qui n'en retirent pas ($\eta^2=329^{**}$). Nous pouvons donc présumer que les individus qui commettent des délits pour des considérations économiques doivent nécessairement multiplier leurs activités afin d'atteindre un niveau espéré de profit et qu'une intensification de l'activité criminelle devrait logiquement avoir un effet à la hausse sur leurs gains.

Afin de pouvoir mettre en relation la fréquence des actes criminels avec les gains mensuels, nous avons divisé le total des diverses infractions commises durant la

période fenêtre par le nombre de mois que le sujet a passé en liberté. Le tableau XIV présente ainsi la moyenne géométrique de la fréquence mensuelle des actes criminels durant la période fenêtre. Deux activités ont une fréquence particulièrement élevée, soit le vol simple, avec une moyenne géométrique de 14,2 actes par mois, mais surtout la vente de drogues avec 74,7 transactions. Étant donné que le profit par vol simple ou par transaction de drogue doit être relativement modeste, il est raisonnable de croire qu'un délinquant qui s'adonne à ces activités doit augmenter la fréquence des délits pour en arriver à des gains comparables.

Tableaux XIV : Revenus criminels et fréquence des activités illicites selon le type de crime

	Intro Eff.	VQ Com.	VQ Personne	Vol simple	Vol véhicule	Escroquerie	Fraude	Drogue	Total Crimes
Fréquence des actes									
Moyenne géométrique	8,8	4,2	4,3	14,2	4,4	7,3	7,5	74,7	21,9
Gains criminels	,279**	,294**	,297**	,341**	,218**	,301**	,221**	,313**	,329**

** p<,01

Comme nous nous y attendions, une fréquence plus élevée des actes criminels durant la période fenêtre a globalement un effet à la hausse (,329**) sur les revenus illicites. C'est également le cas pour chacun des différents crimes étudiés par la Rand. Indépendamment du type de crime, une fréquence élevée des actes criminels favorise une hausse des gains illicites et les coefficients nous indiquent que ces relations sont assez fortes.

Dans leur analyse du premier sondage de la Rand, Tremblay et Morselli (2000) avaient détecté une telle relation au niveau individuel ($r=0.47$, $p<.001$) quoique légèrement plus élevée. Ceci peut s'expliquer par des différences quant à la méthode de calcul de la fréquence des actes criminels et des gains illicites. Le deuxième sondage de la Rand offre un niveau du calcul plus précis que le premier quant à la fréquence des actes criminels. De plus, la question des gains criminels est directement posée aux détenus plutôt que d'être estimée à partir des revenus

totaux. Enfin, Tremblay et Morselli (2000) vérifient leur hypothèse en mettant en relation deux mesures qui n'ont pas la même échelle temporelle: d'une part, le nombre d'actes criminels commis au cours d'une période de trois ans et d'autre part, le revenu criminel mensuel pour un mois typique. Comme le total de crimes commis durant une période de trois ans peut être influencé par le nombre de mois où le délinquant est écroué, le danger de découvrir une relation fallacieuse entre les revenus criminels et le lambda qui s'expliquerait par le nombre de mois passé à l'ombre est alors bien réel.

Malgré ces différences au niveau des résultats, leur proposition demeure intacte: plus un délinquant commet de crimes à caractère lucratif, plus élevés seront les montants provenant de ses activités criminelles. En revanche, Wilson et Abrahamse (1992), à la suite d'une série d'erreurs conceptuelles explicitées par Tremblay et Morselli (2000), n'ont pas trouvé une telle relation avec les données du deuxième sondage de la Rand.

Si la fréquence à laquelle une infraction est commise semble avoir un impact important sur les revenus, peu importe le type de crime, il nous apparaît important de reprendre l'analyse de la participation aux différents actes en considérant l'effet de la fréquence.

Tableaux XV : Revenus criminels et types de crimes en fonction de la fréquence des actes.

	Intro Eff.	VQ Commerce	VQ Personne	Vol simple	Vol véhicule	Escroquerie	Fraude	Drogue
N	942	934	938	930	943	926	942	943
Gains criminels	-,051	,158**	,041	-,060	,023	,055	,121**	,111**

** p<,01

Lorsque nous contrôlons statistiquement l'effet de la fréquence des délits, seule la participation à un vol qualifié dans un commerce, la fraude et la vente de drogues procurent, aux délinquants qui s'y impliquent, des revenus significativement plus élevés. La force des relations est modérée dans les trois cas. En ce qui concerne

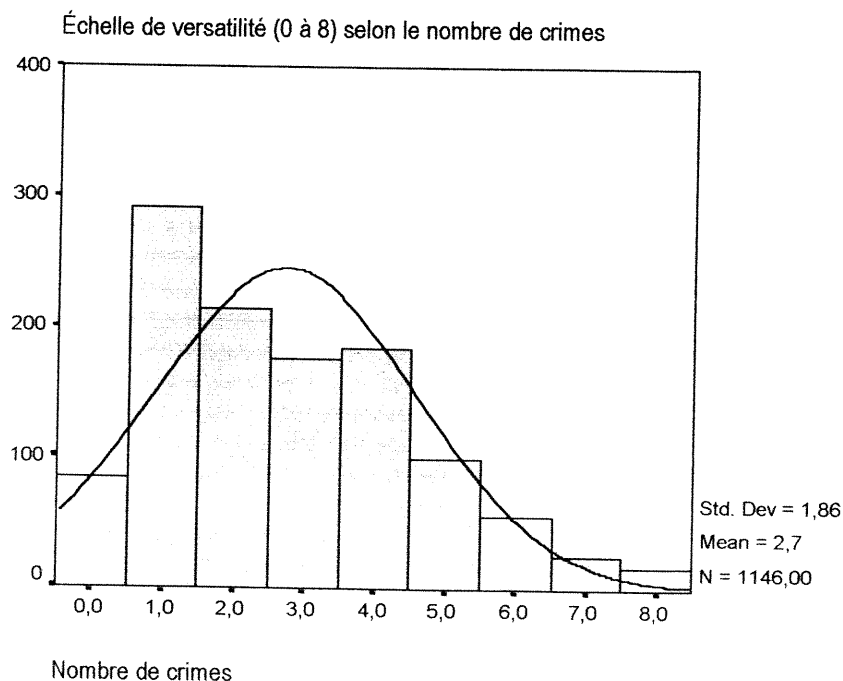
les autres types de criminalité, la participation ou non à ces activités semble avoir peu d'impact sur les revenus criminels.

4.2.3- Diversification des activités criminelles

Le choix de participer plus ou moins fréquemment à la commission de certains actes est-il stratégique et délibéré dans le but de maximiser les profits ou, au contraire, la carrière délinquante n'est-elle qu'une succession d'actes hétéroclites dictée par l'opportunité du moment ?

Les résultats des diverses études sur la carrière criminelle nous laissent croire que la délinquance des récidivistes est généralement versatile et polymorphe avec toute la lourdeur péjorative associée à ces expressions. La majorité des délinquants seraient en effet plutôt changeants, inconstants, voire même lunatiques dans leur carrière criminelle. Dans ce cas, la variété des actes commis par un délinquant découlerait de cette tendance déconcertante aux revirements soudains plutôt que d'un choix stratégique orienté vers un niveau espéré de profits.

Graphique 2



Pourtant, les résultats du sondage de la Rand démontrent clairement que les délinquants ne semblent pas aussi « versatiles » que l'on voudrait nous le laisser croire. Nous avons additionné le nombre des différents crimes proposés qu'un individu a commis durant la période de référence afin de créer un « échelle de versatilité » variant de zéro à huit .

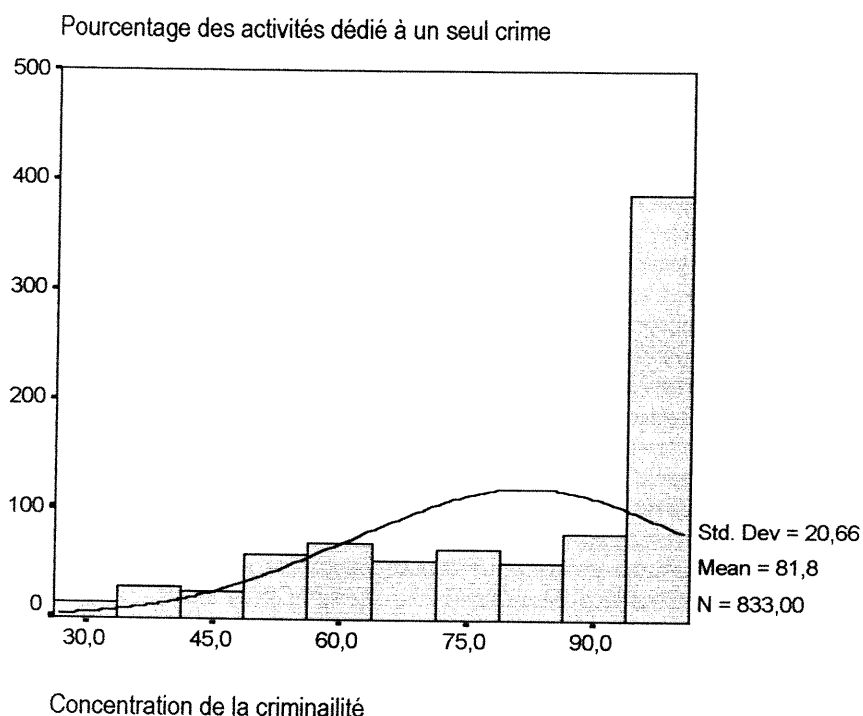
Les résultats, présentés dans le graphique 2, nous indiquent en effet qu'une majorité de détenus ont avoué avoir participé à plusieurs des huit crimes proposés, la moyenne étant de 2,7. Toutefois pas moins d'un délinquant sur quatre (25,7%) n'ont commis qu'un seul crime de la liste au cours de la période fenêtre, la moitié a commis deux infractions différentes tandis que les deux tiers en ont commis trois ou moins. Par conséquent, peu de délinquants ont une criminalité tout à fait diversifiée; moins de 10% des sujets ont commis plus de cinq crimes différents.

Non seulement les délinquants ne sont-ils pas majoritairement versatiles, mais la tendance est plutôt vers la concentration lorsque nous considérons la fréquence relative de chacun des actes commis. En divisant la fréquence des actes pour chacun des crimes par le total des infractions commises, nous sommes en mesure d'établir la proportion de l'activité criminelle allouée à chacun des délits. Nous avons donné à chaque détenu un score¹² de concentration en fonction du pourcentage le plus élevé dédié à une activité. Un délinquant dont 55% des activités sont dédiées à la vente de drogues aurait alors un niveau de concentration de 55.

Le graphique 3 (page suivante) présente la répartition des sujets en fonction du niveau de concentration maximale dans une forme de crime. Selon ces résultats, il semble bien que la plupart des détenus concentrent leurs activités dans un nombre restreint de délits. Le niveau moyen de concentration dans une activité particulière est de 80%. Plus du quart des sujets concentrent 65% de la fréquence de leurs activités criminelles dans un seul crime tandis que plus de la moitié des sujets

consacrent 90% de leurs activités délinquantes à un seul crime. Force est de constater que les délinquant de notre échantillon ont une tendance plus ou moins forte à « répéter » les mêmes gestes, du moins, au cours de la période fenêtre. Cette tendance n'est pas due au fait de quelques individus qui commettent un crime ou deux de façon sporadique. Plus la fréquence des actes criminels est élevée, plus cette tendance à la concentration des activités l'est aussi (,224**)

Graphique 3



Si un délinquant commet sensiblement le même acte à plusieurs reprises, c'est peut être parce que des conséquences positives découlant de cet acte se sont probablement déjà matérialisées par le passé (Cusson 1981). Les succès du passé seraient donc garants des succès futurs. En répétant le même acte, le délinquant peut développer un "savoir-faire" lui permettant d'optimiser ses gains et de limiter ses coûts, particulièrement si le "savoir-faire" se combine à une forme particulière de crime qui favorise des gains élevés. Dans cette optique, le fait de se

¹² Pour ce calcul, nous avons uniquement sélectionné, les délinquants qui ont déclaré avoir commis au moins trois crimes durant la période fenêtre afin d'éviter que les détenus ne soient artificiellement déclarés spécialistes. Il en résulte en une perte de 99 sujets soit 7,8% de l'échantillon.

« spécialiser » devrait pour certains individus, favoriser une hausse des gains illicites. C'est du moins ce que laisse sous-entendre la riche littérature du milieu du siècle (Sutherland 1947, Letkeman, 1973) qui abordait les notions de spécialisation ou de professionnalisme en référence au "travail criminel".

Il est toutefois possible que la spécialisation n'influence en rien la performance criminelle; qu'elle soit circonstancielle et n'ait pas pour effet d'augmenter les chances de réussite. Pire encore, la « répétition » du même scénario pourrait également témoigner d'un manque d'imagination de la part du délinquant, d'un manque de souplesse ou d'un manque d'opportunités à exploiter. Qu'en est-il au juste?

Parce qu'ils ont utilisé une définition restrictive, Peterson et Braiker (1981), tout comme Chaiken et Chaiken (1982) en sont venus à la conclusion que la spécialisation est plutôt rare chez les délinquants. Pourtant, avec un niveau de concentration aussi élevé dans les activités criminelles, il nous apparaît fort probable que notre échantillon cache un certain nombre de spécialistes. Le problème, c'est que la question n'est pas directement posée aux sujets. Dans ce cas, tout exercice visant à déterminer la proportion de spécialistes comporte une certaine part de spéculation. Cette réflexion faite, nous tentons tout de même l'entreprise.

D'une part, nous avons évalué en fonction de la fréquence quel était le « crime de prédilection » de chacun des détenus au cours de la période fenêtrée. Il est toutefois possible qu'un certain nombre d'individus commettent un acte fréquemment et de façon circonstancielle, sans nécessairement s'identifier au geste. Nous avons donc choisi de conserver uniquement les personnes dont le crime de prédilection correspondait à l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes durant la période fenêtrée en supposant que les spécialistes s'identifieraient à leur crime de prédilection. Ainsi, un individu dont le crime prédominant est le vol de voiture et qui se décrit effectivement

comme un voleur de voiture est conservé. Près de 40% des sujets correspondent à cette définition.

D'autre part, nous accordons aux spécialistes le droit de pouvoir commettre un autre crime à l'occasion tout comme un cardiologue pourrait faire un examen médical de routine à un patient sans pour autant être considéré comme un généraliste. Nous supposons toutefois qu'un spécialiste devrait commettre son crime de prédilection plus souvent que la moyenne et devrait avoir un taux de concentration plus élevé que les autres détenus de sa catégorie.

En ce qui a trait aux crimes prédominants, les résultats (tableau XVI) nous indiquent que les différents types de crimes n'ont pas tous la même popularité. Pour 35% des 833 sujets pour qui nous disposions de l'information, la vente de drogues est le crime le plus souvent commis, suivi du vol simple (20%) et de l'introduction par effraction (18%). Les vols qualifiés, la fraude, l'escroquerie et le vol de véhicule semblent moins prisés avec environ 5% des sujets qui s'y adonnent plus particulièrement. Seul le vol qualifié dans les commerces semble rapporter plus de profits à ceux qui en commettent de façon prédominante, mais de façon marginale, seulement (,080*). Quant au vol simple, il est peu lucratif et a plutôt l'effet inverse. Les personnes qui privilégient cette activités ont généralement des revenus criminels moins élevés (-,130**). Le fait de concentrer ses activités dans les autres formes de crime ne semble pas avoir d'impact.

Tableaux XVI :Crime de prédilection et proportion de spécialistes. (N=833)

	Intro Eff.	VQ Com.	VQ Pers.	Vol simple	Vol véhicule	Escro.	Fraude	Drogue	Total
% crime prédominant	18,4	5,5	4,8	20,0	4,2	6,7	5,0	35,3	100
r	-,028	,081*	-,007	-,130**	,021	,052	,022	,053	-
% de spécialiste (total de l'échantillon)	4,7	1,7	1,1	3,2	1,1	1,7	1,7	13,1	28,2
% de spécialistes (par crime)	25,4	30,4	22,5	16,1	25,7	25,0	33,3	37,0	-

** p<,01

Selon notre définition, plus de 28% des détenus pourraient être considérés comme des spécialistes. Le trafic de drogue est l'activité pour laquelle nous retrouvons le plus grand nombre de ces personnes. Plus de 13% des individus de notre échantillon se spécialisent dans cette activité. La vente de drogues serait d'ailleurs, selon Blumstein et al.(1986), une activité particulièrement spécialisée tandis que Cohen (1986) souligne que la probabilité de s'adonner aux menus larcins et aux cambriolages est en général plus élevée et ne reflète pas nécessairement une plus grande propension à la spécialisation. Nos résultats vont dans le sens de ces deux affirmations: plus de 37% des sujets dont le crime prédominant est la vente de drogues se spécialisent, tandis que cette proportion n'est que de 16% pour le vol simple et 25% pour le cambriolage, même si ces activités sont relativement populaires. Les vols qualifiés dans les commerces et la fraude sont les deux autres activités pour lesquelles nous retrouvons la plus grande proportion de spécialistes pour ceux qui s'adonnent régulièrement à ces activités.

Observons maintenant l'effet qu'entretiennent la polyvalence et la spécialisation sur les gains criminels. Notons d'entrée de jeu que ces notions ne sont pas nécessairement contradictoires puisqu'une personne considérée comme polyvalente a simplement un éventail d'activités plus large que les autres sans que cela ne l'empêche pour autant de concentrer ses activités dans une seule sphère. L'inverse est aussi vrai, les spécialistes étant ni plus ni moins polyvalent que les autres (-,042).

Puisque fortement influencés par la fréquence des activités, nous contrôlerons l'effet de cette variable sur ces deux concepts dans notre analyse des gains criminels.

La polyvalence semble avoir un effet bénéfique sur les gains, même lorsque l'on contrôle la fréquence des actes criminels. Ainsi, la corrélation partielle entre les gains et le nombre des différents crimes commis est positive (,103**) et significative au seuil de ,01. Par contre, la spécialisation ne semble pas, globalement (,060)

avoir d'effet à la hausse sur les gains criminels lorsque contrôlé par la fréquence. Il sera toutefois intéressant de vérifier si cette tendance se maintient, une fois toutes les autres variables contrôlées.

Tableau XVII :Polyvalence, spécialisation vs gains criminels contrôlé par la fréquence.

	N	r
Polyvalence	870	,103**
Spécialisation	798	,060

** indique une relation significative ou $p < .01$

Nous pouvons toutefois conclure cette section en soulignant que, lorsqu'elle est calculée en fonction du nombre de différents crimes qu'une personne commet au cours d'une période de référence, la polyvalence n'est pas le propre de tous les délinquants. La plupart concentrent plutôt leurs activités dans un crime de prédilection, même si cela n'est pas nécessairement gage de succès comme nous l'avons constaté chez les personnes qui se spécialisent.

Les délinquants peuvent privilégier dans l'avenir des gestes qui ont connu un certain succès par le passé, mais nous croyons, à l'instar de Tremblay et Morselli (2000), que les délinquants travaillent essentiellement en fonction du profit espéré et non par dévotion envers tel ou tel type d'acte criminel. C'est pourquoi plusieurs se permettraient une certaine variété dans les gestes qu'ils posent, une variété qui peut d'ailleurs s'avérer payante. Par contre, il serait faux de croire qu'une majorité de délinquants sont de simples opportunistes qui multiplient les différents crimes au petit bonheur des occasions qui se présentent à eux.

4.2.4 Le Modus operandi

Devant une opportunité, les délinquants ne réagissent tous pas de la même façon. D'abord, un délinquant peut décider de la laisser passer ou de l'exploiter. S'il décide de l'exploiter, le délinquant avisé optimisera ses chances de succès et diminuera les risques que peut comporter un délit. Un choix judicieux de stratégies et l'utilisation de ressources adaptées favorisent alors la réussite.

Dans le monde conventionnel, la compétence est conçue de manière spécifique comme étant la possession des qualifications requise pour mener une tâche avec succès. Souvent associée à la notion de professionnalisme, la compétence distingue bien souvent une carrière réussie d'une carrière médiocre, toutes choses étant égales par ailleurs.

Le questionnaire de la Rand pose un certain nombre de questions aux délinquant sur les stratégies qui peuvent être déployées lors de la commission d'un délit à caractère lucratif et que nous jugeons susceptibles de favoriser le succès de l'entreprise ou, au contraire, de la faire échouer.

Le délinquant devait noter (sur une échelle de 0 à 3) la fréquence où il utilisait l'une ou l'autre des 12 stratégies proposées lors de la commission de ses délits. Nous avons regroupé ces stratégies en trois catégories distinctes. D'une part, certaines attitudes peuvent témoigner de la propension chez le délinquant à planifier le délit et de réunir les conditions propices à sa réussite. Une échelle réunissant 8 items a donc été créée. La deuxième échelle réunit deux items pouvant être associées au capital social criminel, soit la propension à travailler en collaboration avec des partenaires et l'utilisation de contacts comme générateurs d'opportunités. Une troisième catégorie, qui est en fait le pendant négatif de la première, regroupe deux items mettant en relief le caractère spontané du passage à l'acte devant une opportunité donnée. La liste des propositions originale de la Rand sont présentées en annexe E du présent document.

Tableau XVIII : Modus operandi et gains criminels.

	N	Méd ^a	Moy ^b	Écart type	r
Criminalité stratégique (0 à 24)	789	9,0	9,3	5,6	,399**
Propension à collaborer (0 à 6)	813	2,0	2,1	1,4	,160**
Criminalité spontanée (0 à 6)	804	2,0	2,3	1,4	-,040

** indique une relation significative ou $p < .01$

La distribution des trois échelles est relativement normale, le rapprochement entre les moyennes et la médianes en témoignent. Tous les items relatifs à la criminalité stratégique sont associés positivement à une augmentation significative des gains criminels. La criminalité stratégique est fortement associée à une hausse des gains ($,399^{**}$). C'est donc dire que la réussite n'est pas tant associée à un type de délit particulier, mais plutôt, à la façon dont il est commis. Une bonne planification du délit, combinée à l'utilisation des bons outils ainsi qu'à un choix judicieux d'opportunités, semble favoriser particulièrement la réussite monétaire. Il est à noter que les trois items les plus fortement associées sont dans l'ordre le choix d'une cible lucrative, la planification de la fuite ainsi que la planification générale du délit.

Quant à la propension à collaborer, elle est également associée positivement aux revenus mensuels, mais de façon moins certaine ($,160^{**}$). Se faire informer de l'existence d'une opportunité est associée positivement avec les revenus illicites, mais le choix de travailler ou non avec un partenaire n'a pas d'effet significatif à la hausse ou à la baisse sur les profits réalisés. Il est possible de croire qu'un réseau étendu de contacts significatifs, potentiellement générateur d'opportunités criminelles lucratives soit un facteur de succès sans que la co-délinquance soit une condition *sine qua non* de la réussite.

Si la criminalité spontanée ne semble pas favoriser une hausse des gains criminels, elle ne semble pas non plus avoir l'effet contraire auquel nous nous attendions. La relation observée est négative mais non significative ($-,040$). Ainsi, une criminalité planifiée favorise le succès monétaire, mais une criminalité plus spontanée n'est pas nécessairement synonyme d'échec lorsque l'on considère la relation observée. On doit toutefois noter qu'un des deux items est associé négativement aux gains criminels tandis que l'autre ne l'est pas.

Ces résultats nous incitent à pousser plus loin l'analyse des effets de la criminalité stratégique et de la collaboration. D'une part, l'intensité de l'activité criminelle est associée positivement avec la criminalité stratégique. ($,251^{**}$) et à la propension de

collaborer (,153**). Une fois que nous contrôlons l'intensité des activités criminelles, les relations se maintiennent avec les gains criminels, mais diminuent légèrement en intensité, passant respectivement à ,320** pour la criminalité stratégique et à ,115** pour la collaboration. En contrôlant la fréquence des actes criminels, la corrélation négative du caractère spontané de la criminalité devient significative, mais demeure relativement faible. (-,082*)

D'autre part, l'utilisation d'une criminalité plus stratégique peut être associée à un certain nombre de variables issues des notions de capital humain et social criminel et conventionnel. Les résultats présentés dans le tableau XIX nous indiquent que l'âge est associé négativement aux deux variables qui sont fortement associées à une hausse des revenus criminels : la criminalité stratégique (-,190**) et la propension à collaborer (-,200**). Plus les sujets sont âgés, moins ils semblent utiliser des stratégies susceptibles de favoriser le succès des délits qu'ils commettent et moins ils s'associent avec d'autres délinquants pour réaliser leurs méfaits. Nous ne croyons pas que l'âge rend le délinquant moins compétent ou plus solitaire, mais plutôt que ceux qui disposaient d'un plus grand capital social et d'une plus grande compétence se sont désistés plus tôt.

Tableau XIX: Corrélations entre le modus operandi, les capitaux et la spécialisation

	Stratégique r	Collaborative r	Spontanée r
Âge	-,190**	-,200**	-,058
Instruction	-,009	-,026	-,020
Condamnations antérieures	,066	-,073*	-,038
Efficacité	,057	-,012	,077
Spécialisation	,038	-,046	,032

** p<.001.

L'instruction ne semble également avoir aucun effet sur la façon de travailler du délinquant, la relation avec les trois variables étant non significatives. Le nombre des condamnations antérieures semble avoir peu d'impact, sinon un impact négatif sur la propension à collaborer. Toutefois, comme cette variable est fortement influencée par l'âge des sujets (,349**), la corrélation partielle révèle des résultats différents entre les variables. La relation entre la criminalité stratégique et le nombre

de condamnation antérieures est significative et positive ($,140^{**}$) tandis que la propension à collaborer ne l'est plus ($-,008$).

Tremblay et Morselli (2000) soutiennent qu'il est possible d'apprécier le niveau d'efficacité de la délinquance en calculant le niveau de revenus généré par chacun des actes criminels. Un délinquant qui réussit à obtenir plus d'argent par crime serait alors considéré plus efficace. Nous avons donc fait un ratio entre les gains criminels pour l'ensemble de la période fenêtre (estimé à partir du nombre de mois dans la rue) et le lambda total pour cette même période. L'hypothèse serait qu'un délinquant stratégique serait également soucieux d'augmenter la part de gains obtenus pour chacun des crimes commis. Les résultats de la corrélation nous indiquent que ce n'est pas nécessairement le cas ($,057$). Si la délinquance stratégique influence fortement à la hausse les gains criminels, un gain élevé pour chacun des crimes n'est pas associé à la criminalité stratégique. La criminalité stratégique n'aurait donc pas nécessairement pour effet de maximiser les gains pour chacun des délits, mais elle offrirait globalement un niveau plus élevé de profits. Au lieu de maximiser les profits, le délinquant stratégique peut se "satisfaire" d'une série d'opportunités moins payantes, mais qui offrent des meilleures chances de réussite (Cornish et Clarke 1986). La propension à collaborer et l'efficacité ne semblent pas non plus associés.

Quant à la spécialisation, elle n'est pas associée à la criminalité stratégique. Nous retrouvons ni plus ni moins de spécialistes parmi les délinquants stratégiques comme quoi le seul fait de répéter inlassablement les mêmes gestes n'est pas nécessairement gage d'un plus grand « professionnalisme ». Les délinquants plus spécialisés ne semblent pas plus enclins à collaborer ou s'adonner à une criminalité généralement spontanée.

4.3- Violence et revenus criminels

Le lien entre la violence et la délinquance chronique a été démontré dans plusieurs études sur les carrières criminelles. Une part importante des auteurs de crimes non-violents ont aussi plusieurs crimes violents à leur actif. Pour plusieurs, la criminalité non-violente est parsemée d'actes violents qui peuvent être de nature expressive ou instrumentale. Le délinquant peut s'adonner à une violence prédatrice orientée vers le profit personnel (Cusson 1998). Il peut également commettre des agressions violentes dans le but de se rendre justice (Black 1983) ou gérer des conflits reliés à la délation, aux transactions ou issus de la compétition comme c'est le cas lors des règlements de comptes dans le milieu criminel (Cordeau 1990). Enfin, plusieurs actes peuvent tout simplement découler de querelles ou de relations conflictuelles dans les rapports interpersonnels. (Cusson 1998, Proulx et Cusson 1999). La violence, selon tous ces auteurs, paraît inhérente au style et au milieu de vie délinquant. Les délinquants peuvent être des générateurs de violence, mais en sont également souvent les victimes. Reste à savoir si la capacité du délinquant d'être en mesure de générer un certain capital de violence est un facteur pouvant contribuer à la réussite de la carrière délinquante.

Nous avons créé à cet effet trois variables qui captent le niveau de violence généré par un délinquant au cours de la période fenêtre. D'une part, le délinquant peut s'adonner à des actes de violence au cours de vols afin de forcer la collaboration de la victime. La Rand demandait aux sujets de révéler s'ils avaient, durant la période de référence, blessé ou tué quelqu'un lors d'un vol à main armée ou un cambriolage. D'autre part, plusieurs autres actes de violence peuvent être commis à d'autres occasions et qui ont plus ou moins à voir avec le vol qualifié ou le cambriolage. Les détenus devaient également indiquer s'ils s'étaient livrés à des agressions sur des personnes à d'autres occasions que lors d'un vol ou un cambriolage, puis spécifier le nombre total de ces épisodes violents durant la période de référence, ce qui constitue notre troisième variable.

La commission d'actes de violence lors de la perpétration d'un vol ou d'un cambriolage n'est pas le fait de la majorité des sujets. C'est du moins ce que révèlent les résultats présentés dans le tableau XX. Seulement 10,9% des détenus ont déjà agressé quelqu'un lors de la commission d'un vol ou d'un cambriolage. Par contre, pas moins de 35,8% ont avoué avoir agressé une personne dans un autre contexte au cours de la période fenêtrée. Notons que plus de 80% des sujets qui ont agressé une victime lors d'un vol qualifié ou un cambriolage ont aussi commis des actes de violence dans d'autres circonstances.

Tableau XX: Participation et fréquence des actes de violence.

Violence lors d'une délit	
Au moins une fois	
N	133
%	10,9
Violence générale	
Au moins une fois	
N	446
%	35,8
Fréquence	
N	418
Méd	3
Moy	7,8
Moy Géo	3,4
Écart type	17,3

La distribution des actes de violence est, comme prévu, fortement asymétrique positive. Un petit nombre seulement des détenus commettent un nombre démesuré d'actes de violence, la moyenne étant de 7,9 tandis que la médiane se situe autour de 3. Pour la majorité des détenus, la violence est loin d'être une activité quotidienne. Suivant la même logique que les gains criminels et la fréquence des actes criminels, nous avons ramené la fréquence de la violence à sa valeur logarithmique. La moyenne géométrique de la fréquence de la violence se situe donc à 3,4.

Les résultats des tests de moyenne indiquent que les personnes qui ont avoué avoir commis des actes de violence durant la période fenêtrée ont tendance à

déclarer des revenus criminels significativement plus élevés que ceux qui n'en ont pas commis. La relation est plus forte ($,161^{**}$) chez ceux qui ont commis des agressions de manière générale que ceux qui en ont commis au cours d'un délit ($,096^{**}$). Pour les sujets qui ont commis au moins une agression durant la période fenêtre, les gains criminels ont tendance à augmenter au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'agressions ($,208^{**}$) et ce, même lorsque nous contrôlons le nombre de mois en liberté.

Comme nous pouvions le croire, l'âge est associé négativement à la fréquence de la violence. Plus les sujets sont âgés, moins ils ont tendance à utiliser la violence, ce qui est conforme aux connaissances actuelles sur le sujet: le vieillissement et la maturation sont généralement associés avec une diminution de la criminalité violente.

Tableau XXI: Relations entre la violence, les gains criminel et autres variables d'intérêt.

<u>Participation à la violence</u>		<u>Fréquence de la violence</u>	
Durant un délit			
Oui	2683 \$	Gains criminels	,208**
Non	1613 \$		
Eta	,096**	Âge	-,102*
Autre		Instruction	-,041
Oui	2430 \$	Condamnations antérieures	,036
Non	1393 \$	Criminalité stratégique	,193**
Eta	,161**	Collaboration	,190**
		Spécialisation	-,009
		Polyvalence	,296**

La criminalité stratégique ($,193^{**}$) et la propension à collaborer ($,190^{**}$) sont toutes deux associées positivement à la fréquence de la criminalité violente même lorsque nous contrôlons le nombre de mois en liberté durant la période de référence. Les délinquants les plus stratégiques et les plus enclins à collaborer sont aussi ceux qui commettent des actes violents à une plus grande fréquence.

On doit également noter que, parmi les différents crimes proposés par la Rand, la fréquence des actes de violence est uniquement associée positivement à la

fréquence des cambriolages (,148*), des vols qualifiés dans les commerces (,316**) ou sur les personnes (,245**) ainsi qu'aux vols de voitures(,242**). Les individus qui ont un haut niveau de vols qualifié ont aussi un haut niveau de cambriolage. Ouimet (1999) soutient d'ailleurs à cet effet que les braqueurs se recrutent souvent chez les cambrioleurs. Ces quatre types de crimes offrent tous un potentiel élevé de confrontation avec une victime ou la police. Enfin, la violence s'inscrit dans une criminalité polymorphe (,296**) mais n'est pas nécessairement l'apanage des spécialistes (,009)

Malheureusement, il nous est impossible de savoir si la violence générée est de nature expressive ou instrumentale. La violence peut être un moyen nécessaire en vue d'une fin, mais également querelleuse, plus ou moins erratique, et témoigner de difficultés au niveau de la gestion de la colère ou de troubles de la personnalité. Dans ce cas, nous pourrions supposer que la violence ait plutôt l'effet inverse que celui que nous observons.

Toutefois, la criminalité stratégique est associée positivement (,190**) à la fréquence des actes de violence. Supposons que les personnes stratégiques utilisent plus fréquemment la violence instrumentale et que cette violence favoriserait une hausse des gains, dans ce cas, en contrôlant l'effet de la criminalité stratégique, l'association entre la violence et les gains devrait s'amenuiser. Tel n'est pas le cas. Lorsque nous contrôlons l'âge des sujets, le nombre de mois en liberté ainsi que le niveau de criminalité stratégique, la relation entre la violence et les gains criminels se maintient sensiblement au même niveau.

Un des résultats le plus inquiétant et le plus inattendu de cette recherche est que l'usage de la violence contribue à majorer les gains criminels. Il est possible que le succès soit associé à une intégration plus prononcée dans un milieu qui, par définition, est un puissant générateur d'occasions de violence ou de conflits. Dans ce cas, la violence serait plus circonstancielle que nécessaire, à moins que des

enjeux plus élevés ne soient davantage susceptibles de favoriser les conflits qui se terminent par des actes de violence (Cordeau 1990).

4.4- Alcool, drogues et criminalité lucrative

La littérature sur le lien entre la consommation d'alcool et de drogue et la délinquance est abondante. La consommation occasionne des dépenses qui peuvent inciter le délinquant à multiplier ses sources de revenus. Pour 52,7% des détenus de notre échantillon, la criminalité durant la période de référence visait, en partie, à financer la consommation de drogues. Plus un détenu accorde de l'importance à cette considération (sur une échelle de 0 à 4), plus les revenus criminels ont tendance à être élevés ($,247^{**}$), d'où l'importance de considérer la dynamique qui existe entre la consommation excessive et les revenus criminels.

La consommation de drogues et d'alcool entretiennent respectivement des relations inverses avec les revenus criminels. Si la consommation de drogue a un effet stimulant sur les revenus, l'alcool a au contraire un effet dépressif sur les revenus illicites.

Tableau XXII: Relations entre la consommation et les gains criminel et autres variables d'intérêt.

Participation à la violence			
Consommation excessive d'alcool (n=1223)			Fréquence de la consommation de drogues dures (n=766) ,192**
Oui	31,3%	1164 \$	Montant dépensé pour l'héroïne (n=444) ,369**
Non	65,7%	2048 \$	
Eta	-	,166**	
Drogues dures (n=1231)			
Oui	60,9%	2122\$	
Non	39,1%	1209 \$	
Eta	-	,166**	

** indique une relation significative où $p < ,01$

Les sujets qui ont indiqué avoir consommé de l'alcool de façon excessive ou qui reconnaissent avoir un problème d'alcool ont tendance à récolter des revenus

moins élevés de leurs activités criminelles; la moyenne géométrique de leurs revenus mensuels étant de 1164 \$ contre 2048 \$ pour ceux qui n'en ont pas.

Par contre, la consommation de drogues dures semble avoir l'effet inverse. Plus de 60% des sujets ont indiqué avoir consommé une drogue autre que le cannabis au cours de la période fenêtre. Pour ces individus, les revenus criminels sont significativement plus élevés (,166**) que pour ceux n'en ont pas fait usage au cours de la période fenêtre. La moyenne géométrique des revenus mensuels pour les consommateurs de drogues dures est de 2122 \$ comparativement à 1209 \$ pour les abstinents. La fréquence de la consommation est aussi un facteur pouvant stimuler à la hausse les gains criminels. Pour les sujets qui ont consommé des drogues dures durant la période fenêtre, les montants des gains criminels augmentent au fur et à mesure qu'augmente la fréquence de la consommation.

Qui plus est, la Rand a demandé aux consommateurs d'héroïne de révéler le montant dépensé quotidiennement pour soutenir leur consommation. Pour ceux qui ont révélé un montant supérieur à 1\$ par jour, la relation entre les dépenses reliées à la consommation est positive et significative (,369**), même lorsque nous contrôlons la fréquence des activités criminelles. Plus une personne dépense des montants élevés pour soutenir sa consommation, plus seront élevés les montants mensuels issus des activités criminelles. La consommation d'héroïne nécessite des sommes importantes, ce qui a un effet stimulant sur les revenus criminels.

Si la majorité des détenus ont consommé des drogues "dures" durant la période de référence, le taux de consommation est encore plus élevé (80%) chez les détenus qui ont avoué avoir vendu de la drogue que chez ceux qui n'en ont pas vendu (39,1%) durant la période de référence. La consommation et la vente de drogue semblent donc s'entretenir mutuellement ($\phi = ,421^{**}$). Chez les vendeurs et les consommateurs d'héroïne, 74% des sujets sont des vendeurs / consommateurs, tandis que 23% sont uniquement consommateurs. Enfin seulement 3% sont

vendeurs sans en être consommateur. Pour plusieurs, la vente de drogues semble donc servir à soutenir la consommation.

De plus, la vente de certaines substances peut générer des profits intéressants pour ceux qui y participent. Des 657 personnes qui ont avoué avoir vendu de la drogue durant la période fenêtre, ceux qui ont vendu de l'héroïne ou de la cocaïne ont des revenus mensuels significativement plus élevés que les autres vendeurs. Deux hypothèses peuvent expliquer ce phénomène. D'une part, la cocaïne et l'héroïne sont les deux substances les plus onéreuses. Les personnes qui en vendent doivent nécessairement disposer d'un plus grand capital financier pour s'en procurer en grande quantité. Conséquemment, les revenus criminels recherchés seraient plus élevés au départ. D'autre part, les vendeurs de cocaïne et d'héroïne ont une fréquence de vente légèrement plus élevée que la moyenne, ce qui pourrait expliquer la différence entre les montants. Toutefois, les personnes qui vendent du PCP ou des *downers* ont également une fréquence de vente plus élevée, sans que cela n'ait d'impact sur leurs revenus.

Tableau XXIII: Revenus criminels selon le type de drogues vendues (n=657)

	Oui	Non		Oui	Non
Héroïne^a	47,3%	52,7%	Marijuana	68,8%	31,2%
Montant \$ (Eta ,308**)	4031 \$	1714 \$	Montant \$ (Eta ,130**)	2277 \$	3354 \$
Méthadone	5,0%	95,0%	Cocaïne^a	34,2%	65,8%
Montant \$ (Eta ,049)	3449 \$	2530 \$	Montant \$ (Eta ,147**)	3407 \$	2218 \$
Uppers	37,3%	62,7%	PCP^a	26,2%	73,8%
Montant \$ (Eta ,057)	2318 \$	2732 \$	Montant \$ (Eta ,038)	2354 \$	2650 \$
Downers^a	32,0%	68,0%	LSD/ Acide	10,8%	89,2%
Montant \$ (Eta ,026)	2710 \$	2505 \$	Montant \$ (Eta ,161**)	1353 \$	2777 \$

** indique une relation significative où $p < ,01$ ^a Indique une fréquence de vente plus élevée

En contrepartie, la vente de certaines substances semble générer un niveau de profit significativement moins élevé que la moyenne des autres vendeurs. C'est le cas notamment de la vente de marijuana et de LSD. Moins dispendieuses, ces drogues génèrent donc moins de revenus aux vendeurs. Nous devons également mentionner que les vendeurs de marijuana, de PCP et de LSD sont généralement

plus jeunes que la moyenne, tandis que les vendeurs d'héroïnes sont significativement plus vieux.

4.5-Attitude et jugement de la performance: l'opinion des sujets

Plusieurs questions du sondage de la Rand donnent aux détenus l'occasion d'exprimer une opinion, d'expliquer une attitude et même, de porter un jugement sur leur propre performance en matière de criminalité. Cette section se propose de mettre en relation le point de vue des délinquants et leur propres réalisations. Donnons-leur maintenant la parole.

4.5.1- Les finalités du délit

Les détenus évoquent plusieurs finalités pour justifier leurs comportements criminels. Ces finalités sont en fait les résultats que se proposait d'atteindre le délinquant par sa criminalité (Cusson 1983). La Rand dresse une liste de 14 finalités différentes que les sujets devaient évaluer sur une échelle de zéro à quatre en fonction de l'importance qu'ils accordaient à chacun de ceux-ci durant la période de référence. Certaines finalités peuvent, bien sûr, favoriser une hausse des gains illicites, particulièrement lorsque l'objectif avoué du délit est de nature pécuniaire. D'autres finalités, plus ou moins conscientes ou délibérées, peuvent être associées négativement à la réussite. Les tableaux XXIV et XXV présentent donc les différentes finalités associées aux gains mensuels illicites.

La très grande majorité des sujets poursuivent des finalités économiques lorsqu'ils commettent des crimes. Parmi les raisons les plus fréquemment évoquées pour justifier la criminalité, nous retrouvons en tête de liste la nécessité d'acquiescer de l'argent pour couvrir les dépenses usuelles de subsistance comme la nourriture et le logement (77%). Le désir d'avoir un train de vie élevé et de se payer du bon temps (72%) est la deuxième raison la plus souvent évoquée. Pour 64% des sujets, la présence d'une bonne opportunité a aussi été la cause de la criminalité. Dans une moindre mesure, les autres raisons évoquées sont aussi de nature

économique, soit la difficulté à se trouver un emploi (53,6%), la perte d'un emploi (49,8%) et la nécessité de financer la consommation de drogues (52,1%). Seulement une minorité de sujets ont commis leurs crimes pour des raisons autres qu'économique telles que la vengeance ou la colère.

Les justifications positives

Nous considérons certaines finalités de la criminalité comme « positives » en ce sens qu'elles sont susceptibles de favoriser les gains criminels. Ces raisons qui font surgir le projet criminel deviennent des justifications en soi.

Tableau XXIV: Justification positives de l'activité criminelle durant la période de référence

	Oui	Non	Eta		Oui	Non	Eta
Bonne opportunité	64,5%	35,5%	,140**	\$ pour nourriture	77,2%	22,8%	,110**
$r = ,141^{**}$	1987 \$	1218 \$		//logement			
				$r = ,148^{**}$	1859 \$	1203 \$	
\$ pour drogues	52,1%	47,9%	,194**	Sensations fortes	37,5%	62,5%	,024
$r = ,247^{**}$	2320 \$	1219 \$		$r = -,018$	1586 \$	1722 \$	
\$ pour bon temps	71,8%	28,2%	,183**				
$r = ,210^{**}$	2056 \$	1044 \$					

* indique une relation significative où $p < ,05$ ** indique une relation significative où $p < ,01$

Le désir de se payer du bon temps ($\text{eta} = ,183^{**}$) et de se payer de la drogue ($\text{eta} = ,194^{**}$) sont les deux variables les plus fortement associées aux gains criminels. La consommation de drogue et un rythme de vie festif occasionnent vraisemblablement des dépenses élevées qui sont en partie couvertes par les activités criminelles. C'est du moins ce que nous laisse croire l'association nous retrouvons entre les revenus criminels et ces deux finalités. Les personnes qui ont évoqué ces raisons ont tendance à faire plus d'argent que les autres et les revenus tendent à s'élever proportionnellement à l'importance que leur accordent les délinquants sur une échelle de zéro à quatre. Flairer la bonne opportunité a aussi un effet significatif positif sur les revenus ($\text{eta} = ,140^{**}$) des personnes qui accordent de l'importance à cette raison. La corrélation entre les revenus et l'échelle de la Rand est significative et positive ($,141^{**}$).

La criminalité peut aussi devenir un expédient pour résoudre des problèmes d'argent associés à la vie quotidienne (Cusson 1981). Les délinquants qui évoquent cette raison ont des revenus criminels légèrement plus élevés que les autres ($\eta^2 = ,110^*$) et les revenus s'accroissent, tandis que cette raison prend de l'importance ($,148^{**}$).

Le fait d'avoir été sous l'influence de drogues semble également avoir un effet marginal à la hausse sur les gains, mais nous croyons qu'il s'agit dans ce cas d'une relation fallacieuse qui s'expliquerait par un niveau de consommation généralement plus élevé : la corrélation disparaît en effet lorsque nous contrôlons le niveau de consommation de drogues dures.

En ce qui a trait au désir de sensations fortes (*excitement*), il est peu surprenant de constater qu'elle n'est pas associée aux gains monétaires puisque les profits ne sont pas une fin en soi dans ce type de criminalité. À titre d'exemple, le vandalisme peut très bien répondre au désir de sensations fortes qu'éprouvent certains délinquants. Une fois le désir assouvi, le délinquant ne s'en trouve pas pour autant enrichi.

Les justifications négatives

Nous croyons que certaines justifications de la criminalité seront associées négativement aux gains criminels essentiellement parce que le crime découle de circonstances plus étrangères au sujet. Le projet criminel ne germe pas cette fois dans la convoitise ou le simple plaisir, mais résulte plutôt de circonstances extérieures qui précipitent le passage à l'acte.

Parmi les justifications « négatives », les personnes qui soutiennent que leurs activités criminelles découlent généralement de tensions vécues ($\eta^2 = ,078^{**}$) ou de la perte de sang-froid ($\eta^2 = ,103^{**}$) ont moins tendance à générer des gains criminels que les autres. La consommation d'alcool, lors de la commission du délit, est aussi associée négativement aux gains illicites ($\eta^2 = ,165^{**}$), du moins pour les

personnes qui attribuent de l'importance à cette variable comme facteur de passage à l'acte. Ces résultats nous incitent à penser que la criminalité est, dans ces cas, plus désorganisée, plus spontanée, moins rationnelle et orientée vers une finalité qui n'est pas monétaire.

Tableau XXV: Justification négatives de l'activité criminelle durant la période de référence

	Oui	Non	Eta		Oui	Non	Eta
Nerveux / tendu $r = -,112^{**}$	22,2% 1323 \$	77,8% 1807 \$,078**	Perte d'emploi $r = -,088^{**}$	49,8% 1445 \$	50,2% 1905 \$,083**
Perte de sang-froid $r = -,103^{**}$	26,2% 1259 \$	73,8% 1860 \$,103**	Dettes $r = ,017$	40,1% 1760 \$	59,9% 1624 \$,024
Vengeance / Colère $r = -,043$	26,5% 1501 \$	73,5% 1798 \$,048	Ne trouve pas d'emploi $r = -,011$	53,6% 1608 \$	46,4% 1802 \$,034
Consommation d'alcool $r = -,165^{**}$	34,9% 1163 \$	65,1% 2014 \$,157**	Idée d'un ami $r = -,103^{**}$	36,0% 1365 \$	64,0% 1913 \$,098**
Consommation de drogue $r = ,085^{**}$	36,8% 1933 \$	63,2% 1557 \$,063*				

* indique une relation significative où $p < ,05$ ** indique une relation significative où $p < ,01$

Il est peu surprenant de constater que les sujets qui ont affirmé que leur criminalité était généralement l'idée de leurs amis ont aussi des revenus sensiblement moins élevés que la moyenne ($\eta = ,098^{**}$). Les chances de succès semblent donc moins probables pour les personnes qui suivent l'initiative des copains plutôt que d'être les instigateurs de leur propre criminalité et ce, même lorsque nous contrôlons la fréquence de la criminalité.

Finalement, les personnes qui commettent des crimes à la suite d'une perte d'emploi ont aussi des revenus illicites légèrement plus modestes ($\eta = ,083^{**}$) que ceux qui n'ont pas associé cette raison à leur criminalité. L'effet n'est toutefois pas direct. Les personnes qui commettent des crimes pour pallier une perte d'emploi ont une fréquence d'activités criminelles généralement moins élevée. Lorsque nous contrôlons l'effet de cette variable, la relation entre cette justification et les revenus illicites perd de sa force et devient non-significative. Pour ces gens, la criminalité peut ne pas être nécessairement commise de gaieté de cœur, mais plutôt pour faire

face à une situation défavorable au niveau du marché de l'emploi légitime. La criminalité devient dans ce cas un suppléant au travail licite, mais tout en demeurant occasionnelle pour cette catégorie de personnes qui auraient sans doute préféré conserver un emploi légitime.

4.5.2- Les conséquences de la criminalité

Si le délinquant donne un sens (une finalité) à sa délinquance, il évalue également les conséquences qu'elle entraîne. Ces conséquences peuvent être soit positives, soit négatives. Par une série de propositions le questionnaire de la Rand demande au délinquant d'évaluer les chances qu'un certain nombre de conséquences se produisent dans l'avenir. Les résultats présentés dans les tableaux XXVI et XXVII sont à la fois révélateurs et peu surprenants.

Les conséquences positives

Tableau XXVI: Évaluation des conséquences positives passées et futures par le délinquant et gains illicites

<u>Évaluation passée (n=1226)</u>			<u>Évaluation de l'avenir</u>	
Nombre de conséquences avérées	%	\$	Probabilité que ces conséquences se produisent	
Toute	4,0	4017 \$	Avoir des amis (n=1222)	,091**
La plupart	18,7	2557 \$	Avoir de l'argent pour vivre (n=1210)	,095**
Plusieurs	33,4	1797 \$	Avoir un rythme de vie élevé (n=1197)	,145**
Quelques unes	36,1	1337 \$	Posséder des biens dispendieux (n=1201)	,168**
Aucune	7,9	928 \$	Être maître de ma destinée (n=1196)	,147**
			Avoir beaucoup d'argent (n=1195)	,130**
			Avoir une famille (n=1192)	,037
			Être heureux(n=1214)	,133**
$r = ,201^{**}$				

** indique une relation significative où $p < ,01$

En ce qui a trait aux conséquences positives, la distribution suit le modèle de la courbe normale. Rares sont les délinquants (4%) qui affirment avoir retiré, comme conséquence de leur criminalité, tous les avantages proposés par la Rand. Rares aussi sont ceux qui n'en ont retiré aucun (8%). Pour la majorité des individus, la criminalité permet de retirer quelques conséquences heureuses parmi celles proposées, mais sans plus. Par contre, le nombre d'avantages retirés de la criminalité est associé positivement ($,205^{**}$) aux revenus criminels. Plus un

délinquant retire des revenus de sa criminalité, plus l'évaluation des conséquences positives de sa criminalité passée est élevée.

Si le passé est garant de l'avenir, les personnes qui ont des revenus plus élevés (et qui ont aussi accumulé des conséquences positives) croient davantage à leur chance de réussir dans l'avenir et ce, particulièrement au niveau monétaire. Au fur et à mesure que les revenus illicites augmentent, les délinquants s'attendent non seulement à avoir assez de revenus pour subvenir à leurs besoins (,095*) mais surtout, à avoir un rythme de vie élevé (,145**), à posséder des biens dispendieux (,168**), à être maîtres de leur destinée (,147**) et à avoir beaucoup d'argent (,130**). Les personnes qui ont des revenus élevés croient également qu'ils seront heureux dans l'avenir (,133**). Fait intéressant à noter, les chances de bonheur sont fortement associées aux variables de réussite monétaire. Nous devons de plus mentionner que toutes ces variables sont aussi associées positivement à la fréquence de la criminalité. Pour ces gens, plus on commet de crimes, meilleures sont les chances que se produisent ces conséquences. Mais lorsque nous contrôlons l'effet de cette variable, les relations détectées entre les conséquences positives et les gains criminels s'amenuisent légèrement, mais demeurent par contre significatives et positives.

Les conséquences négatives

La criminalité n'a pas que des conséquences heureuses. C'est du moins le cas pour la grande majorité des sujets qui rapportent plusieurs conséquences néfastes de la criminalité sur leur vie. La plupart des sujets sondés ont été éprouvés par quelques unes (32%) ou plusieurs (30%) des conséquences négatives proposées par la Rand. Plus du quart des sujets (26%) affirment même avoir subi la plupart d'entre elles. Par contre, l'absence de corrélation nous indique que le nombre de conséquences désagréables se distribue de façon indépendante des revenus. Les personnes qui ont des revenus élevés n'ont pas souffert plus que les autres des conséquences négatives de la criminalité. Par contre, ils ne semblent pas plus que les autres être en mesure de les éviter.

Quant à la probabilité que des conséquences négatives issues de la criminalité se produisent dans l'avenir, le niveau de revenus semble avoir peu d'influence sur cette considération.

Tableau XXVII: Évaluation des conséquences négatives passées et futures par le délinquant et gains illicites

<u>Évaluation passée</u>			<u>Évaluation de l'avenir</u>	
	%	\$		r
Nombre de conséquences avérées			Probabilité que ces conséquences se produisent	
Toute	8,1	2050 \$	Mener une vie monotone (n= 1212)	-,060*
La plupart	26,7	1530 \$	Être arrêté (n=1209)	,005
Plusieurs	32,6	1559 \$	Avoir des soucis (n= 1203)	-,020
Quelques unes	30,2	2075 \$	Devoir me bagarrer (n= 1201)	,010
Aucunes	2,5	738 \$	Me faire regarder de haut (n= 1198)	-,019
			Prison pour plusieurs années (n=1192)	-,021
			Être blessé ou tué (n= 1201)	,072*
r=	-,001			

* indique une relation significative où $p < ,05$

En effet, indépendamment des revenus, les détenus croient dans la même proportion que la criminalité leur amènera des soucis, qu'ils seront vraisemblablement arrêtés et qu'ils passeront plusieurs années en prison. Et pour l'ensemble des détenus, qu'ils soient riches ou pauvres, la probabilité que ces conséquences se produisent est plutôt élevée; 3,5 sur une échelle de 5 pour la majorité des propositions. Ces résultats sont généralement cohérents avec les observations relatives aux coûts du crimes que nous avons présenté dans le chapitre précédent. Les conséquences négatives semblent inévitables autant pour ceux qui ont des revenus plus élevés que les autres. Mais pour les délinquants qui réussissent, ces coûts sont largement compensé par des gains élevés. Pour un certain nombre d'entre eux, le jeu en vaut probablement la chandelle.

Notons toutefois que plus les revenus illicites sont élevés, moins les délinquants considèrent que leurs chances de mener une vie monotone (*being bored*) sont élevées. Mais ce n'est pas tant les revenus illicites qui semblent à l'origine de cette croyance, mais plutôt la fréquence des actes criminels. Lorsque nous contrôlons la

fréquence des actes criminels, la relation disparaît. C'est également le cas lorsque le délinquant évalue ses chances de se faire blesser ou tuer. La relation positive significative ($,072^*$) entre le montant des gains criminels et les chances de se faire blesser ou tuer dans un avenir proche semble davantage reliée à la fréquence des actes criminels que les montants retirés mensuellement. Lorsque nous contrôlons la fréquence des actes criminels, la relation demeure positive, mais devient non significative. Par contre, le contrôle de l'effet de la fréquence des actes criminels a permis de faire apparaître une relation cachée entre les gains criminels et les conséquences négatives : les personnes qui ont des revenus plus élevés prévoient également avoir moins de soucis dans l'avenir. ($-,071^*$)

4.5.3- Jugement de la performance

Notre hypothèse de départ soutient que le succès de la carrière criminelle repose en grande partie sur les gains qu'un individu peut retirer de sa criminalité. Pour la majorité des détenus, la criminalité vise l'acquisition de biens monétaires et constitue la principale motivation qui les pousse au passage à l'acte. Dans cette perspective, nous nous attendons à ce qu'un délinquant qui est en mesure de générer des profits de sa criminalité considère, de façon générale, sa carrière comme étant mieux réussie. Bien entendu, ce sentiment augmenterait à mesure qu'augmente aussi le niveau de profit. Les délinquants devaient noter sur une échelle ordinale, le succès général de leurs activités criminelles.

Tableau XXVIII: Jugement de la performance de la criminalité

Évaluation de la performance				r
Succès				
Revenus criminels	oui	non	Age	$-,191^{**}$
Aucun revenus criminels	57,9%	42,1%	Instruction	$,038$
phi : $,273^{**}$	29,3 %	70,7 %	Antécédents	$-,041$
	%	\$	Fréquence des activités	$,225^{**}$
Perception du niveau de succès (n=1245)			Criminalité stratégique	$,340^{**}$
Beaucoup de succès	10,4	2430 \$	Spécialisation	$,099^{**}$
Succès relatif	46,2	2320 \$	Polyvalence	$,219^{**}$
Insuccès relatif	24,7	1359 \$	Fréquence de la violence	$,159^{**}$
Beaucoup d'insuccès	18,7	826 \$	Consommation de drogues	$,172^{**}$
			Consommation alcool	$,017$
r = $,236^{**}$			Conséquences positives	$,250^{**}$
			Conséquences négatives	$,149^{**}$

** indique une relation significative où $p < ,01$

Nous nous y attendions, les personnes qui retirent des profits monétaires de leur criminalité considèrent avoir un niveau généralement plus élevé de succès que les personnes pour qui la criminalité n'est pas une source de revenus ($\phi = ,273^{**}$). Seulement 29,3% des détenus qui n'ont pas déclaré de gains criminels ont affirmé avoir eu un certain succès dans leur criminalité contre 57,9% de ceux pour qui la criminalité constitue une source de revenus. Pour les délinquants qui retirent des revenus de leurs activités criminelles, plus le niveau de revenus augmente, plus ils estiment à la hausse leur niveau de succès ($,236^{**}$). La moyenne géométrique des revenus criminels mensuels se situe à 2430 \$ US (en dollars de 1999) pour les personnes qui considèrent avoir du succès et seulement à 826\$ pour les détenus qui affirment avoir peu de succès. C'est donc dire que le succès de la carrière criminelle se mesure en grande partie en termes monétaire, et probablement aussi en terme de prestige qui en découle (Matsueda et al. 1992).

Voyons maintenant à quel point l'évaluation que font les délinquants de leur propre succès relatif est associée aux autres variables que nous avons identifiées tout au long de ce chapitre. Les jeunes gens bien intégrés dans un style de vie délinquant sont ceux qui considèrent avoir le plus de succès. Une délinquance fréquente ($,225^{**}$), polyvalente ($,219^{**}$) et stratégique ($,340^{**}$) est associée à une l'évaluation subjective de leur propre succès. Dans une moindre mesure la consommation de drogues dures ($,172^{**}$) la fréquence de la commission d'actes de violence ($,159^{**}$) et la spécialisation ($,099^{**}$) sont également associés à une évaluation favorable de leur succès. Bien entendu, plus un délinquant estime que ses activités entraînent des conséquences positives, plus il s'attribue un niveau élevé de succès ($,250^{**}$).

Par contre, au fur et à mesure que le délinquant vieillit ou accumule les conséquences négatives, la perception d'une carrière couronnée de succès s'émousse graduellement. Considérant que le nombre de conséquences négatives s'accumule chez les délinquants plus âgés ($,117^{**}$), sans être nécessairement le cas du nombre de conséquences positives ($-,016$) et que les gains criminels

tendent à décroître au tournant de la trentaine, ces derniers font un bilan beaucoup plus critique de leur succès.

4.5.4- Image de soi

L'étude de l'image que les détenus ont d'eux-mêmes au cours de la période fenêtre peut s'avérer fort révélatrice. La perception qu'ont les individus de ce qu'ils sont est souvent le résultat d'une classification qui met l'accent sur une caractéristique assez stable de la personne (Pelletier et Vallerand 1993). Qu'elle soit conforme ou non à la réalité, la perception qu'a le détenu de sa propre délinquance a l'avantage de nous fournir un indice quant à l'identité que le délinquant veut projeter. Cela peut permettre également de mettre en relief une valeur, une attitude ou un comportement auquel le contrevenant s'identifie.

Le questionnaire original proposait au délinquant d'identifier lesquelles d'une série de 28 images correspondaient le mieux à la perception qu'ils avaient d'eux-mêmes au cours de la période fenêtre. Bien sûr, certaines images peuvent être associées positivement ou négativement aux gains criminels. Sans s'attarder sur la signification précise de chacune des images, il nous est tout de même possible de vérifier en quoi elle sont conformes aux résultats que nous avons observés précédemment. Les résultats détaillés de ces analyses sont présentés à l'annexe F.

Tableau XXIX : Images qu'ont les détenus d'eux-mêmes et gains criminels

Images associées positivement		Images associées négativement		Images neutres	
	Eta		Eta		Eta
Booster	,123**	Travailleur	,144**	Voleur de voiture	,038
Trafiquant de drogues	,228**	Alcoolique	,091**	Père de famille	,033
Voleur	,105**	Inadapté	,123**	Bagarreur	,054
Consommateur de drogues	,165**	Légitime	,070*	Personne violente	,050
Fausseur	,099**	Buveur à problèmes	,155**	Membre d'un gang	,026
Cambrioleur	,057*			Mauvais caractère	,054
Escroc	,157**				
Voleur à main armée	,131**				
Fence	,126**				
Joueur	,120**				

**Indique une relation significative ou $p < ,01$

Mentionnons d'entrée de jeu que les contrevenants qui ont des revenus criminels plus élevés ont tendance à s'identifier davantage à des images délinquantes (Tableau XXIX). C'est notamment le cas de la vente de drogue, de la consommation de drogue, de l'escroquerie et du vol à main armée. Les personnes qui, au contraire, se considèrent comme des travailleurs ou des personnes « légitimes » ont tendance à avoir des revenus criminels moins élevés. Les personnes qui s'identifient comme des consommateurs problématiques d'alcool ou comme des inadaptés sont aussi moins portés à faire des revenus criminels élevés, ce qui est conforme aux observations précédentes.

Curieusement, les images associées aux comportements violents (bagarreur, personne violente, mauvais caractère) ne se retrouvent pas plus souvent chez les délinquants aux revenus élevés, bien qu'on y retrouve un plus grand nombre de délinquants qui font usage de la violence. Si les personnes qui multiplient leurs comportements violents ont tendance à générer des revenus criminels plus élevés, ils ne semblent pas pour autant se percevoir comme des individus violents. Enfin, il est intéressant de constater que les personnes qui se considèrent comme des membres de gang ne sont pas plus enclins à obtenir des revenus plus élevés que les autres.

Chapitre 5:

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Nous l'avons vu, plusieurs des variables de chacune des dimensions abordées jusqu'ici exercent une influence à la hausse ou à la baisse sur les gains criminels. Il nous apparaît important de tenter d'évaluer, à l'aide d'un modèle de régression multiple, l'effet net de ces variables, une fois l'influence des autres variables contrôlées.

Nous devons toutefois préciser que, si pour plusieurs chercheurs, un modèle de régression vise essentiellement à tenter de prédire l'occurrence d'un phénomène, notre recherche n'a pas cette prétention. Notre modèle cherche beaucoup plus à identifier les facteurs associés à la variation des gains criminels qu'à tenter de prédire un montant monétaire sur la base des variables identifiées. Bien sûr, un bon modèle explicatif peut aussi permettre la prédiction (Lewis-Beck, 1980) mais il serait tout à fait prématuré de s'aventurer dans des prédictions, alors que notre modèle constitue en fait une première analyse qui se base sur une seule banque de données. (Achen, 1986).

Nous avons inclus dans notre modèle de régression les variables les plus susceptibles de représenter les différentes dimensions que nous avons abordées tout au long de cette recherche. La force statistique au niveau des relations bivariées ainsi que l'importance théorique que nous avons accordée à ces variables ont guidé notre choix.

Ainsi, nous avons retenu le fait d'avoir un emploi ou non comme un indicateur de capital social conventionnel, en supposant que les personnes qui ont un emploi sont plus intégrés au monde conventionnel, disposent de plus de contacts légitimes et sont moins enclins à s'enliser dans la délinquance. L'effet sur les gains criminels devrait donc être négatif. Le capital humain conventionnel est mesuré quant à lui par le niveau d'instruction.

Le nombre de condamnations antérieures représente la dimension du capital criminel. Les personnes qui ont accumulé plusieurs séjours en prison devraient

avoir multiplié leurs contacts délinquants, avoir bénéficié d'apprentissages reliés à la criminalité par le truchement des contacts répétés avec d'autres détenus. L'enlèvement plus profond dans la criminalité à la suite de séjours en prison devrait donc avoir un effet à la hausse sur les gains, toutes choses étant égales.

Bien sûr, la fréquence des actes criminels, la polyvalence, la préférence pour un certain type de criminalité, la spécialisation et le modus operandi peuvent avoir une influence directe sur les gains criminels. Aussi, ces variables sont également intégrées au modèle.

Nous avons également vu l'impact négatif de l'abus d'alcool et l'impact positif de la consommation de drogues sur les gains criminels. Il nous apparaît essentiel de mesurer l'effet net de ces variables qui de prime abord, ne semblent pas suggérer un effet direct sur la capacité d'un individu à générer des gains criminels.

Enfin, nous intégrons également au modèle certaines attitudes qui, comme nous l'avons constaté, semblent contribuer à la variance des gains criminels. C'est le cas de la propension à l'utilisation de la violence, une variable dont l'importance théorique va de soi, le désir de richesse découlant de la criminalité et de l'évaluation du succès passé. Le tableau XXX nous présente ainsi les résultats de notre modèle de régression.

5.1 Un premier modèle explicatif des gains

D'entrée de jeu, notons que trois sujets ont été retirés de l'échantillon puisque leurs revenus, particulièrement faibles ont généré un résiduel particulièrement élevé faisant augmenter le niveau d'erreur de prédiction de l'équation. De plus, il nous a été nécessaire d'ajuster la variable âge ($-1/x$) afin d'assurer la linéarité de celle-ci. Enfin, les individus qui n'ont pas participé à des actes de violence ont reçu la valeur 0 afin de limiter la perte substantielle des sujets.

Les résultats de la régression nous indiquent que le modèle est globalement significatif et que le R2 est de ,334, ce qui revient à dire que 33% de la variance des gains criminels des individus de notre échantillon serait expliquée par les variables du modèle. Plus de 67% de la variance s'explique donc par d'autres facteurs.

Tableau XXX: Résultat de l'analyse de régression multiple sur les gains criminels

Variables	b	se	beta	sig
Âge	13,45	3,303	,197**	,000
Niveau d'instruction	,020	,022	,040	,338
Ethnie (noir)	,091	,052	,074	,077
Emploi	-,135	,054	-,099*	,013
Nombre de condamnation antérieures	,147	,082	,077	,074
Fréquence des actes criminels	,087	,029	,142**	,003
Criminalité prédatrice	-,040	,061	-,033	,507
Délinquance polymorphe	,009	,018	,026	,615
Spécialisation	,128	,054	,097*	,019
Criminalité stratégique	,031	,005	,287**	,000
Co-délinquance	-,001	,018	-,004	,917
Utilisation de la violence	,145	,052	,121**	,005
Consommation problématique d'alcool	-,168	,051	-,134**	,001
Consommation de drogues « dures »	,011	,057	,009	,840
Succès	,073	,029	,106*	,011

R2 : ,334 Sig : ,000
 Erreur standardisée : ,494

5.1.1- Le capital humain et social

Les résultats nous indiquent que toutes choses étant égales par ailleurs, l'âge a un effet positif sur les gains criminels et cette relation est modérée. Les personnes plus âgées sont donc susceptibles (,190**) de générer des gains criminels plus élevés que ceux qui ne le sont pas. Les gains criminels augmentent assez fortement en fonction de l'âge des individus bien qu'ils semblent se stabiliser par la suite. Ce résultat est important compte tenu des résultats suggérés initialement par les analyses bivariées. Elle remet en contexte la relation généralement négative que l'on observe entre l'âge et le crime.

Une fois toutes les autres variables contrôlées, l'instruction semble avoir un effet plutôt limité sur la capacité des individus à générer des gains criminels. L'effet de l'instruction est positif mais non-significatif lorsque nous contrôlons l'effet des autres

variables. McCarthy et Hagan (2001) ont obtenu sensiblement le même résultat dans leur modèle de régression multiple appliqué aux jeunes vendeurs de drogues. Les résultats contradictoires des recherches sur cette question et l'absence de résultats probants nous poussent à croire que l'instruction joue probablement un rôle de variable antécédente ou intermédiaire dans un modèle de séquence causale (*path analysis*). D'autres recherches seront donc nécessaires pour comprendre la dynamique propre à cette variable.

L'ethnie ne semble avoir que peu d'impact sur les gains criminels. Les noirs peuvent sembler plus prolifiques que les blancs, mais cette relation n'est pas significative au seuil de ,05. McCarthy et Hagan (2001) avaient remarqué quant à eux que les jeunes issus de communautés culturelles minoritaires avaient tendance à faire plus de profits que les autres, mais cette relation n'était significative qu'à un seuil de ,10 lorsqu'ils contrôlaient la fréquence relative de leurs activités délinquantes.

Au niveau du capital social conventionnel, les personnes qui ont un emploi ont tendance à générer des gains criminels moins importants que ceux qui génèrent des revenus uniquement sur la base de leurs activités criminelles, une fois toutes les autres variables contrôlées. McCarthy et Hagan (2001) avaient également détecté un effet négatif sur les gains criminels, mais non-significatif. Cette relation significative, bien qu'assez faible dans notre cas (-,099*), peut sans doute s'expliquer de plusieurs façons. Les personnes qui ont un emploi ont tendance à avoir une criminalité moins intense (-,125**), soit par manque de temps (Erllich 1973), soit par ce qu'il ne s'agit pour eux que d'un revenu d'appoint (Holzman 1983), enfin, soit parce qu'ils jouissent d'une meilleure intégration sociale et donc moins intégrés au milieu criminel. (McCarthy et Hagan 1995).

En ce qui a trait au nombre de condamnations antérieures, cette variable devient non-significative (au seuil de ,05), une fois contrôlée par les autres variables, notamment l'âge et la fréquence des activités criminelles. Elle serait toutefois

significative à un seuil de ,10 mais son effet demeurerait plutôt marginal. Cette variable se voulait avant tout un indicateur de capital humain et social criminel. Toutefois, demander aux détenus s'ils ont bénéficié de l'enseignement de codétenus aux cours de leur séjour en prison, s'ils ont rencontré des personnes clés qui ont eu un impact sur leur carrière ou un contact significatif pourrait constituer des indicateurs plus probants de cette notion de « capital criminel ». Ces indicateurs auraient aussi l'avantage d'être moins susceptibles de covarier en fonction de l'âge ou de la fréquence des activités criminelles.

Bref, les résultats nous indiquent que les variables de capital humain et social que nous avons identifiées ont un impact plutôt marginal sur les gains criminels. McCarthy et Hagan (2001) arrivent sensiblement aux mêmes conclusions malgré certaines différences au niveau de l'opérationnalisation des variables. L'impact du capital humain et social peut être indirect, en comparaison des variables que nous qualifions de facteurs relatifs à l'acte criminel en situation, puisqu'ils se traduisent en faits et gestes concrets lors de la commission des infractions.

5.1.2- L'acte criminel

Les variables relatives à l'acte criminel ont un impact beaucoup plus certain sur les différences de revenus criminels entre les délinquants. En toute logique, une criminalité plus fréquente se traduit par des gains plus élevés (,142**), bien que cette relation soit modérée. Par contre, le fait que le délinquant soit polyvalent ou qu'il concentre exclusivement ses activités dans des crimes de prédation n'a que peu d'impact. Toute chose étant égale, il semble y avoir des délinquants qui réussissent mieux que d'autres, sans que ces variables n'interviennent de façon significative.

En revanche, s'il est une variable dont l'impact est robuste, significatif et fort (,287**), c'est cette tendance, pour les personnes qui réussissent, à utiliser la criminalité stratégique pour arriver à leurs fins. Ces résultats favoriseraient les théories de la criminalité de l'acte qui confèrent aux délinquants la capacité de faire

des choix rationnels et stratégiques, dans une dynamique d'affrontement avec ceux qui veulent les tenir en échec (Cusson et Cordeau 1994). Nos résultats indiquent que le délinquant qui multiplie les stratagèmes pour favoriser le gain maximal, déjouer la vigilance des victimes et préparer sa fuite déclare des gains criminels plus élevés que les autres. Non seulement les gains criminels augmentent-ils au fur et à mesure que le délinquant se montre stratégique, mais cette variable semble avoir un effet plus puissant que la fréquence des délits qu'il commet. Comme quoi le simple fait de commettre des crimes à fréquence plus élevée ne garantit pas le même succès que la coordination judicieuse des efforts dans l'atteinte d'un résultat.

De plus, en contrôlant les autres variables, les personnes que nous qualifions de spécialistes semblent mieux réussir que les autres. Les résultats de l'analyse multivariée nous révèlent en effet la présence d'une relation cachée, bien que plutôt faible ($,097^*$) : les personnes qui se spécialisent dans une forme particulière de crime semblent plus aptes à réaliser des profits intéressants. MCarthy et Hagan (2001;p.20) étaient arrivés à des conclusions similaires, alors que leurs résultats indiquaient que « les profits quotidiens augmentent en fonction du capital humain criminel acquis par l'entremise de la spécialisation¹³ »

Une autre variable particulièrement robuste est l'effet de la violence sur les gains criminels. La relation détectée dans nos analyses bivariées se maintient : les personnes qui ont commis au moins un acte de violence au cours de la période de référence ont des gains significativement plus élevés que les autres et cette relation est modérée ($,121^{**}$). Toute chose étant égales, non seulement le crime peut être payant pour plusieurs détenus, mais l'utilisation de la violence l'est aussi. Le fait que la relation soit modérée nous indique que la violence n'est pas une condition *sine qua non* de la réussite, mais que son utilisation peut bien servir le délinquant dans ses aspirations.

¹³ Notre traduction

Parmi les variables qui ont un effet à la baisse, la consommation problématique d'alcool semble clairement se démarquer. Particulièrement robuste, cette relation est négative et modérée (-,134**) Les personnes qui éprouvent des difficultés à contrôler leur consommation d'alcool et qui avouent avoir un problème en ce sens sont beaucoup moins susceptibles que les autres de générer des revenus criminels appréciables. Notons que les délinquants aux prises avec des problèmes d'alcool ont aussi une criminalité plus spontanée, sont plus nombreux à se considérer comme des mésadaptés, des batailleurs ou des personnes ayant un mauvais caractère, plus nombreux à commettre leur délits sous l'effet de la colère et il sont évidemment beaucoup plus nombreux à commettre leurs délits sous l'effet de l'alcool.

Alors que la consommation de drogues semblait au départ avoir un effet à la hausse sur les revenus criminels, cette relation disparaît une fois que nous contrôlons l'effet des autres variables. Nous reviendrons plus spécifiquement sur ce groupe afin de voir si les toxicomanes se distinguent des autres délinquants à d'autres points de vue.

Nous avons également intégré à notre modèle l'évaluation que les délinquants ont de leur propre succès. Ainsi, les personnes qui ont des gains criminels élevés considèrent aussi avoir du succès dans leur criminalité(,106**). Ce qui pourrait en apparence sembler tautologique ne l'est pas, si l'on considère que les personnes qui ont eu du succès par le passé devraient être galvanisées par leur propre réussite lors d'entreprises futures. De fait, nous pouvons toutefois constater qu'une fois les autres variables contrôlées, l'impact des cette auto-évaluation du succès n'est pas nécessairement associée aussi fortement aux gains monétaires.

5.2 Le type de criminalité

A la suite des résultats que nous avons présenté dans le chapitre précédant quant à l'impact plutôt incertain d'une forme particulière de crime sur les gains criminels,

nous avons entrepris d'intégrer à notre modèle de base les différents types de crimes sous leur forme dichotomique. Ainsi, nous serons en mesure de vérifier si, toutes choses étant égales par ailleurs, la participation à un crime particulier est susceptible de générer des profits plus élevés à ses auteurs.

Tableau XXXI: Résultat de l'analyse de régression multiple sur les gains criminels et les différents crimes

Variabiles	b	se	beta	sig
Âge	13,37	3,42	,195**	,000
Niveau d'instruction	,016	,022	,032	,455
Ethnie (noir)	,096	,053	,077	,069
Emploi	-,137	,054	-,101*	,012
Nombre de condamnation antérieures	,153	,083	,080	,067
Fréquence des actes criminels	,086	,029	,141**	,003
Spécialisation	,119	,054	,090*	,028
Criminalité stratégique	,030	,005	,271**	,000
Co-délinquance	,001	,018	,003	,952
Utilisation de la violence	,145	,053	,120**	,007
Consommation problématique d'alcool	-,161	,052	-,129**	,002
Consommation de drogues « dures »	,025	,057	,020	,657
Succès	,069	,029	,101*	,015
Types de crimes				
Cambriolages	,038	,056	,028	,494
Vol qualifié commerce	,059	,053	,048	,258
Vol qualifié personne	-,046	,054	-,038	,384
Vol simple	-,090	,050	-,074	,069
Vol de véhicule	,046	,052	,037	,369
Escroquerie	,041	,050	,033	,411
Fraude	,059	,054	,045	,278
Drogue	,051	,057	,042	,366
R2 : ,332 Sig : ,000				
Erreur standardisée : ,494				

Les résultats du modèle de régression démontrent clairement que la participation à une forme particulière de crime n'a pas d'effet à la hausse sur les gains criminels des individus. En fait, le seul effet significatif est plutôt négatif. Les personnes qui participent à des vols simples ont tendance à générer moins de revenus criminels que les autres. Seule la fraude pourrait avoir un effet positif très marginal mais la relation n'est toutefois pas significative.

C'est donc dire que le fait d'évaluer si le crime est payant en regroupant les individus sur la base de leur crime prédominant constitue une erreur de conceptualisation. La création artificielle de catégories de délinquants à partir de

définitions purement juridiques ne peut se comparer à celle que l'on conçoit généralement dans le milieu conventionnel du travail où le salaire est souvent fonction de la profession. Il est relativement aisé d'estimer les gains d'un médecin, d'un enseignant ou d'un journalier uniquement sur la base de cette information. Est-ce que le fait d'être médecin paye? Généralement la réponse est oui. Le seul fait d'être médecin garantit un salaire plus élevé que la moyenne.

Or, lorsque le salaire n'est ni établi, ni garanti, les gains monétaires peuvent fluctuer au gré d'une multitude de facteurs qui ont peu à voir avec la « profession ». Cela semble aller de soi lorsque l'on fait référence milieu du travail. Est-ce que la restauration paye? La réponse n'est pas évidente. Cela dépend de la taille du restaurant, de sa situation géographique, de sa notoriété ou de la réputation du chef beaucoup plus que du fait qu'on y serve ou non de la cuisine française ou italienne.

Dans le cas qui nous occupe, l'ajout des huit crimes à notre équation de régression n'a fait augmenter que de 1,3% la variance expliquée du modèle de base. La réussite monétaire des criminels dépend donc beaucoup plus de qui est derrière le crime, à quelle fréquence il est commis et comment il est commis que du type de crime lui-même. Notre modèle de base demeure donc préférable.

5.3 Les motivations derrière le crime

Nous l'avons vu, les motivations derrière la criminalité peuvent influencer à la hausse ou à la baisse les gains criminels. Plusieurs études empiriques ont identifié un certain nombre de motivations à l'origine de la criminalité. Fort de ces résultats, nous avons donc intégré un certain nombre d'entre elles à notre modèle de base afin de vérifier si, une fois les autres variables contrôlées, ces motivations ont un impact sur la variation des revenus criminels entre les délinquants.

L'augmentation du R^2 de notre modèle n'est pas très importante lorsque nous incluons les motivations dans notre modèle de régression. Ces motivations ne font

augmenter que de 2% la variance expliquée du modèle initial. On remarque également peu de changements quant aux coefficients des différentes variables qui ont un impact sur les gains criminels.

Tableau XXXII: Résultat de l'analyse de régression multiple sur les gains criminels et les différentes finalités.

Variabiles	b	se	beta	sig
Âge	10,16	3,417	,151**	,002
Niveau d'instruction	,020	,022	,039	,357
Ethnie (noir)	,059	,054	,048	,267
Emploi	-,143	,056	-,105*	,011
Nombre de condamnation antérieures	,130	,083	,068	,118
Fréquence des actes criminels	,089	,029	,145**	,003
Criminalité prédatrice	-,061	,063	-,049	,332
Délinquance polymorphe	,006	,019	,019	,723
Spécialisation	,138	,055	,105*	,012
Criminalité stratégique	,030	,005	,274**	,000
Co-délinquance	,006	,018	,016	,705
Utilisation de la violence	,149	,054	,124**	,006
Consommation problématique d'alcool	-,141	,052	-,111**	,007
Consommation de drogues « dures »	-,017	,064	-,014	,784
Succès	,070	,030	,100*	,018
Motivations				
Excitation	-,221	,052	-,182**	,000
Argent pour drogue	,063	,060	,052	,291
Argent pour bon temps	,046	,061	,032	,444
Idée des amis	-,045	,51	-,036	,383
Vengeance	-,062	,052	-,047	,235
R2 : ,340 Sig : ,000				
Erreur standardisée : ,494				

Parmi les motivations que nous avons intégrées à notre modèle, une seule est associée aux gains illicites. La relation est toutefois négative. C'est donc dire que les personnes qui commettent des crimes pour vivre des sensations fortes ou pour le simple plaisir de la chose font sensiblement moins d'argent que les autres (-,118**). Les relations sont également négatives pour les délinquants qui affirment avoir été « influencés » par une tierce personne ou qui commettent des crimes animés par la vengeance ou la colère. Aucune de ces relations n'est toutefois statistiquement significative.

Fait intéressant à noter, les personnes qui désirent se procurer de l'argent pour avoir du bon temps ne sont pas nécessairement celles qui en font le plus, une fois

que nous contrôlons l'effet des autres variables. Comme quoi le seul désir de faire de l'argent ne peut à lui seul garantir que les gains monétaires seront effectivement au rendez-vous. Encore faut-il prendre les moyens pour les obtenir. C'est également le cas du désir d'argent pour soutenir la consommation de drogues.

5.4 Différents groupes de délinquants

Jusqu'à présent, nous avons appliqué notre modèle à l'ensemble des délinquants de notre échantillon. Pourtant, certaines caractéristiques peuvent nous permettre de faire la distinction entre les sujets. D'une part, certains des répondants ont affirmé faire usage de drogues dures au cours de la période fenêtre. La littérature a souvent fait un lien étroit entre la consommation de drogues et la criminalité lucrative. Nous nous attarderons donc plus spécifiquement à ce groupe en intégrant quelques variables relatives à la vente et à la consommation de drogues.

D'autre part, le lien entre la violence et la criminalité lucrative nous incite à vérifier un peu plus en détail la nature de cette relation, en examinant uniquement les personnes qui ont commis des actes de violence au cours de la période de référence.

Enfin, un certain nombre de personnes ont occupé un emploi conventionnel au cours de la période fenêtre. Nous allons également appliquer notre modèle à ce groupe de personnes qui sont en mesure d'évoluer à la fois dans le milieu conventionnel du marché du travail et le milieu interlope.

5.4.1- Gains criminels et toxicomanie

Le tableau suivant présente les résultats de notre modèle de régression appliqué à trois catégories d'individus: les détenus qui soutiennent avoir fait usage de drogues dures au cours de la période fenêtre, les personnes qui ont affirmé avoir vendu de la drogue et les sujets qui ont déclaré faire usage d'héroïne.

Tableau XXXIII: Résultat de l'analyse de régression multiple sur les gains criminels la toxicomanie

Variables	Toxicomanes	Vendeurs	Héroïne
Âge	,159**	,137*	-,015
Niveau d'instruction	,044	,021	,077
Ethnie (noir)	,033	-,036	-,072
Emploi	-,085	-,015	-,074
Nombre de condamnation antérieures	,016	-,015	,007
Fréquence des actes criminels	,131*	,131*	-,024
Délinquance polymorphe	-,011	,030	-,174*
Spécialisation	,062	,030	-,033
Criminalité stratégique	,276**	,245**	,258**
Co-délinquance	-,001	,006	-,067
Utilisation de la violence	,159**	,074	,209**
Consommation problématique d'alcool	-,150**	-,130*	-,068
Succès	,139*	,229**	,018
Fréquence de la consommation	,163**	,117*	,121
Vente d'héroïne	-	,120*	-
Vente de méthadone	-	-,026	-
Vente de amphétamines	-	-,101	-
Vente de cocaïne	-	,136*	-
Vente de cannabis	-	-,092	-
Vente de PCP	-	-,024	-
Vente d'acide	-	-,076	-
Montant \$ héroïne	-	-	,358**
R2	,336	,462	,407
Sig	,000	,000	,000
Erreur standardisée :	,483	,435	,3615

Concernant les toxicomanes, notons que le R2 est particulièrement élevé, particulièrement pour le sous-groupe des vendeurs de drogues où plusieurs variables relatives au type de drogues vendues ont été ajoutées. Par ailleurs, les coefficients demeurent sensiblement les mêmes pour la plupart des variables à l'étude, même si nous pouvons observer un léger déclin de l'effet de la spécialisation et une augmentation de l'effet de la perception du succès. Nous avons remplacé la variable dichotomique de consommation de drogues dures (oui-non) par la fréquence de la consommation pour ces sujets. Les résultats nous indiquent que si, pour l'ensemble des sujets de notre échantillon, le fait de consommer ou non une drogue dure ne semble pas avoir d'effet significatif, parmi le sous-groupe des toxicomanes la fréquence de la consommation a un effet certain (,163**). C'est donc dire que pour les sujets toxicomanes, les revenus criminels ont tendance à augmenter en fonction de la fréquence de la consommation. La drogue semble avoir un effet motivationnel seulement lorsque la consommation devient plus fréquente.

Ce résultat semble conférer un certain poids au modèle économique-compulsif de la consommation de drogues qui prédit une augmentation de la criminalité lucrative en fonction de la consommation de drogues coûteuses, mais avec certaines nuances (Brochu 1995) : un certain nombre de personnes contrôlent efficacement leur consommation de drogues. Le seul fait de consommer ne se traduit pas nécessairement par des gains plus élevés. Par contre, lorsque la consommation devient plus intense, les revenus criminels recherchés et obtenus semblent augmenter en conséquence.

5.4.2- Gains criminels et vendeurs de drogues

Les consommateurs de drogues sont aussi très souvent des vendeurs. Nous avons donc appliqué notre modèle à un sous-échantillon de vendeurs afin de voir si cette catégorie de détenus se distingue des autres sur certains aspects.

La première observation que nous pouvons faire est que l'utilisation de la violence au cours de la période fenêtre n'a pas d'effet significatif pour les gens de ce groupe, alors que cet effet est présent pour tous les autres. Nous pourrions croire que l'utilisation de la violence n'est donc pas un facteur de réussite pour les vendeurs de drogues. Or, tel n'est pas le cas. Si l'effet de cette variable se dissipe, c'est sans doute parce qu'une proportion beaucoup plus importante de sujets sont violents. La proportion des personnes qui ont commis un acte de violence est de 45% chez les vendeurs de drogues alors que cette proportion n'est que de 25% chez ceux qui ne s'adonnent qu'à de la criminalité prédatrice (phi ,201**). La violence est donc beaucoup plus présente chez les trafiquants et cela, probablement dans le but sécuriser les transactions dans un commerce particulièrement dangereux (Cusson 1998)

Comme la violence est beaucoup plus répandue chez les vendeurs de drogues, il est possible qu'un plus grand nombre d'individus n'utilisent pas nécessairement la violence à leur avantage ce qui aurait pour effet d'en diminuer l'impact. À cet effet,

nous avons à remarqué que la violence n'est pas nécessairement la stratégie de ceux qui vendent les drogues les plus coûteuses. Reste à savoir quand et comment la violence sert les fins du délinquant ou constitue un avantage concurrentiel. Cusson (1998) identifie trois sources de conflits susceptibles de générer la violence : la propriété, la délation et la compétition. Il nous est malheureusement impossible, avec les données actuelles, de vérifier quelle source de conflit est à l'origine de la violence et dans quel contexte elle peut servir le délinquant.

Autre caractéristique de ce groupe, la perception du succès est plus fortement associée aux gains monétaires. Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par le niveau de prestige généralement associé à la vente de drogues dans le milieu illicite (Matsueda et al. 1992). Ainsi, les personnes qui génèrent des gains plus élevés dans un domaine particulièrement prestigieux pourraient en être plus fiers.

Enfin, soulignons que le type de drogues vendues a un effet sur les revenus de ces individus : la cocaïne (,136*) et l'héroïne (,120*). Il est peu surprenant de constater que les deux substances, qui semblent générer le plus de profits aux vendeurs, sont celles qui sont à la fois les plus onéreuses et les plus susceptibles de créer l'assuétude.

5.4.3- Gains criminels et héroïnomanes

Nous avons également appliqué notre modèle à une catégorie particulière de détenus : les consommateurs d'héroïne. Sans que ce groupe d'individus soit considéré comme représentatif des toxicomanes en général, il comporte un avantage indéniable : la Rand corporation a demandé aux consommateurs d'héroïne d'indiquer le montant quotidien dépensé pour soutenir la consommation. Toute chose étant égale par ailleurs, le montant dépensé en héroïne est le meilleur prédicteur des gains criminels (,358**) chez cette catégorie d'individus. Pour plusieurs héroïnomanes, les gains criminels servent donc en grande partie à financer la consommation.

Certaines autres caractéristiques ont aussi attiré notre attention. Pour les héroïnomanes, l'effet de l'âge s'inverse et devient non-significatif (-,015) tandis que la polyvalence devient une nuisance (-,174*) alors que cela n'était pas le cas pour les autres groupes. Notons toutefois que les héroïnomanes sont plus vieux que la moyenne et aussi plus polyvalent, ce qui semble desservir plusieurs d'entre eux.

La plupart des autres relations demeurent les mêmes sauf au niveau de la consommation d'alcool qui, pour des raisons que nous nous expliquons mal, n'a plus d'effet significatif à la baisse sur les revenus (-,068). Pourtant, les héroïnomanes consomment de l'alcool dans les même proportions que les autres.

La force de la relation entre les gains et les dépenses pour soutenir la consommation, bien qu'elle ne soit que fragmentaire, nous semble une avenue prometteuse pour de futures recherches où l'on s'intéresserait aux dépenses des délinquants. Il serait en effet fécond de voir à quel point diverses dépenses contribuent à stimuler l'acquisition de ressources financières par des voies criminelles. Ces données pourraient ainsi être fort révélatrices des motivations ou des problématiques à l'origine de la multiplication des actes criminels à caractère lucratif.

5.4.4- Le double emploi

Nous nous sommes également intéressés au sous-ensemble de délinquants (et ils sont nombreux) qui conjuguent criminalité et emploi légitime. Notons que les coefficients de notre modèle demeurent sensiblement les mêmes. La variable qui nous intéressait particulièrement est la variable relative au salaire des individus. Nous avons constaté que les gains légitimes et criminels étaient corrélés. Morselli et Tremblay (2000) en étaient également venus à la même conclusion. Par contre, lorsque nous contrôlons l'effet des autres variables, la corrélation est non-significative. L'association entre les gains criminels et légitimes semble donc fallacieuse et, comme le soutiennent Tremblay et Morselli (2000), l'association

initiale a probablement une cause commune que nous mesurons mal avec les variables actuelles.

Tableau XXXIV: Résultat de l'analyse de régression multiple sur les gains criminels, la violence et les gains légitimes.

Variabes	Double emploi	Délinquants violents
Âge	,168	,175*
Niveau d'instruction	,044	,063
Ethnie (noir)	,054	,065
Emploi	-	,025
Nombre de condamnation antérieures	,075	,118
Fréquence des actes criminels	,190	,042
Criminalité prédatrice	-,025	-,037
Délinquance polymorphe	-,005	,140
Spécialisation	,074	,098
Criminalité stratégique	,290	,333**
Co-délinquance	,046	,020
Utilisation de la violence	,154	-
Consommation problématique d'alcool	-,108	-,159*
Consommation de drogues « dures »	-,009	,051
Succès	,036	,077
Fréquence de la violence	-	,141*
Gains légitimes	,062	-
R2	,296	,380
Sig	,000	,000
Erreur standardisée :	,525	,429

Nous pensons notamment à certaines variables identifiées dans la littérature, mais que nous n'avons pas été en mesure d'opérationnaliser avec les données actuelles. Bourgois (1995) mentionne le concept de « street smart » qui serait selon nous un amalgame de perspicacité, de débrouillardise et de compétence sociale. Plusieurs auteurs mentionnent également le sens des affaires (Mieczkosky 1986, Williams 1989, Reuter 1990, Cusson 1998) comme condition nécessaire au succès autant dans le monde légitime que criminels. McCarthy et Hagan (2001) parlent plutôt de compétence dans son sens large comme cause commune.

5.4.5- Violence et gains criminels

Nous l'avons vu, les personnes qui ont utilisé la violence au cours de la période génèrent des profits plus élevés. Nous avons donc appliqué notre modèle à cette sous-catégorie de personnes pour qui la violence semble porter fruit. Les résultats se démarquent peu de ceux qui ont été observés dans notre modèle de base sinon

que l'emploi ($,025$) n'est plus significatif. De plus, les effets positifs de la criminalité stratégique ($,333^*$) et dépressifs de l'alcool ($-,159^{**}$) sont légèrement amplifiés pour cette catégorie de personnes. L'effet demeure sensiblement le même pour les autres variables de notre modèle.

Par contre, nous avons remplacé la variable dichotomique de la violence par la fréquence de la commission de ces actes. Même si les actes de violence sont relativement rares, toute chose étant égale, plus une personne commet des actes de violence, meilleurs sont les gains criminels ($,141^{**}$). Non seulement la violence semble-t-elle payante pour ceux qui la commettent, mais elle devient plus payante pour ceux qui multiplient les agressions.

Cette constatation est lourde de conséquences. Nous croyons essentiel de pouvoir étudier plus en profondeur la dynamique particulière qu'entretient la violence avec les gains criminels. Dans quel contexte la violence est-elle bénéfique et rentable? Est-elle stratégique? Existe-t-il une fréquence optimale de la violence? Ces questions méritent une réponse.

Discussion et conclusion

1- Résumé de la démarche

Tout au long de cette recherche, nous nous sommes intéressés aux gains monétaires que les délinquants obtiennent de leurs activités criminelles. La démarche visait essentiellement à tenter de répondre à deux questions qui en apparence peuvent sembler simplistes, mais auxquelles la criminologie n'a pas répondu de façon satisfaisante; Est-ce que le crime paie et à qui le crime paie-t-il?

La difficulté que peut éprouver le chercheur à répondre à ces questions réside dans le fait qu'il n'existe aucune donnée officielle pouvant rendre compte des gains monétaires des délinquants. Bien entendu, les données policières ou les sondages de victimisation peuvent en donner un vague aperçu. Mais il ne s'agit là que de la criminalité connue des autorités et dont les valeurs monétaires témoignent beaucoup plus du montant réclamé aux compagnies d'assurances à la suite de la commission d'un crime que du profit net empoché par le délinquant. Comme ces derniers ne tiennent pas de registres de leurs activités et que ces montants ne sont vraisemblablement pas déclarés au fisc, il ne reste plus qu'une solution : leur demander, avec tout ce que cela peut comporter d'impondérables.

Le deuxième sondage de la Rand Corporation est une des enquête où l'on a posé directement la question aux sujets relativement à leurs gains criminels. De plus, ce sondage comportait l'avantage de tenter d'estimer la fréquence des gains criminels. Enfin il s'intéressait à plusieurs aspects relatifs à la carrière criminelle, ce qui a permis une analyse originale à partir d'une banque de données qui n'avait pas été créée dans cette optique.

Plusieurs critiques ont toutefois été formulées quant au calcul de la fréquence des actes criminels (Visher 1986) ou de la validité des réponses fournies par les répondants (Wilson et Abrahamse 1992). Nous sommes conscients des biais possibles de ces mesures. Nous avons tenté de les minimiser autant que faire se

peut. Nous n'avons toutefois aucune raison de croire que ces biais potentiels puissent empêcher les relations de se matérialiser. Faire abstraction de ces données sur la base de biais hypothétiques ou présumer de la mauvaise foi des répondants est à notre avis contre-productif alors que l'état des connaissances actuelles n'a pour le moment rien de mieux à offrir.

Nous avons émis l'hypothèse que les gains criminels ne se distribuent pas également entre les délinquants et, comme c'est le cas chez les entrepreneurs légitimes, qu'un petit pourcentage d'individus réussissent à obtenir des gains considérables, tandis que la majorité réussit tout de même à en retirer des profits « satisfaisants » sans qu'ils ne soient nécessairement optimaux. L'analyse des données du sondage de la Rand nous a révélé, d'une part, qu'une majorité de délinquants tiraient des profits de leur criminalité et que, d'autre part, un nombre important réussissait à obtenir des revenus qui dépassent largement le montant du salaire médian de l'Américain moyen. Qui plus est, la majorité des détenus avaient un emploi légitime avant leur prise en charge par le système correctionnel. Bien que le salaire légitime moyen des détenus était en deçà du revenu médian du reste de la population, la combinaison travail légitime-criminalité assurait tout de même une source appréciable de revenus. Bien sûr, il y a les coûts de la criminalité qui sont difficilement quantifiables, mais qui ne semblent pas détourner un bon nombre de délinquants dont les perspectives d'emploi légitime semblent relativement limitées (Freeman 1999).

En effet, une contribution originale de ce mémoire aura sans doute été de constater qu'il existe une association positive entre les revenus criminels et la récidive. L'analyse des résultats de l'étude de suivi révèle que les délinquants semblent consistants avec eux-mêmes : plus les revenus sont élevés, moins bonnes ils considèrent leurs chances de réhabilitation et plus élevées leurs chances de retourner en prison. Effectivement, les délinquants les plus riches retournent plus souvent en prison. Alors que la plupart des études en criminologie se sont intéressés à l'effet dissuasif des peines sans trop s'intéresser aux gains, nous

croyons que ces premiers résultats peuvent expliquer, en partie du moins, pourquoi un si grand nombre de délinquants récidivistes persistent, malgré les sanctions imposées à répétition. Plutôt que de les voir comme des êtres inconséquents ou « imperméables » aux sanctions pénales, nous soutenons plutôt qu'un bon nombre d'entre eux sont au contraire assez réalistes quant aux enjeux et capables d'accepter les conséquences de leurs gestes, particulièrement lorsque le jeu en vaut la chandelle.

Nous avons par la suite tenté d'identifier les facteurs susceptibles de faire varier les gains criminels à la hausse ou à la baisse. Le résultat de nos analyses nous indique que l'enlèvement dans une carrière délinquante explique en grande partie la variation à la hausse des gains criminels. Les analyses bivariées nous ont démontrés que les facteurs antécédent à l'acte criminel, le capital humain et social de type conventionnel, expliquent un mince part de la variation des gains criminels. Les revenus criminels augmentent avec l'âge mais ont tendance à se stabiliser puis à diminuer légèrement par la suite. En linéarisant la relation, nous constatons néanmoins que l'âge semble avoir un effet à la hausse sur les gains criminels.

Les résultat de nos analyses révèlent toutefois que les facteurs relatifs à l'acte criminel ont beaucoup plus d'impact sur la capacité des délinquants à générer des profits. La fréquence de la commission des actes criminels a un effet significatif certain sur les gains. Il est en effet facile de concevoir que plus une personnes s'adonne régulièrement à des activités criminelles lucratives, plus élevés seront ses revenus. Pourtant, Wilson et Abrahamse (1992) n'ont pas observé un telle relation pour les raisons explicitées par Morselli et Tremblay (2000).

Par contre, nos résultats remettent en question la croyance à l'effet que certains types de crimes devraient nécessairement générer des profits plus importants à leurs auteurs. Si tel était le cas, parmi la liste des huit actes proposés par la Rand, nous aurions certainement été en mesure d'identifier un acte plus susceptible de générer un profit à ses auteurs. Or, tel ne fut pas le cas. Nous expliquons ce

résultat par le fait qu'à l'intérieur de chacune de ces catégories, il existe un nombre de délinquants compétents, mais également des délinquants médiocres. Le résultat consiste donc en une régression inévitable vers la moyenne : chacun des délits génère sensiblement les mêmes profits.

Ce n'est donc pas l'acte criminel en soi qui génère les profits mais celui qui le pose. Les individus qui sont en mesure d'élaborer un certain nombre de stratégies pour assurer le succès de leur entreprise, ceux qui déploient une tactique criminelle adaptée, ceux qui planifient leurs délits génèrent des profits beaucoup plus importants que les autres. Les facteurs de criminalité stratégique que nous avons utilisés se sont avérés les meilleurs prédicteurs du succès. Bien sûr, cela se reflète également sur l'appréciation de la performance des détenus.

L'autre résultat particulier de cette recherche est sans aucun doute le lien persistant et plutôt robuste qui existe entre les gains criminels et les actes de violence. Les personnes qui génèrent des profits de leur criminalité ont tendance à être plus violentes que celles qui n'en font pas; les personnes qui ont commis un acte de violence au cours de la période de référence ont des revenus criminels plus élevés; enfin, plus la fréquence des gestes violents augmente, plus élevé est alors le niveau de profit. Sans pouvoir établir de façon précise comment la violence contribue à faire augmenter les gains criminels, elle semble toutefois servir un bon nombre de délinquants dans leurs activités sans pour autant que ces derniers ne se considèrent comme des individus batailleurs ou colériques.

2- Perspectives de recherche

Bien sûr, cette recherche se voulait une première tentative de réponse à des questions préoccupantes. Les analyses ont été menées avec une seule banque de données ce qui ne peut constituer une vérification complète des hypothèses. Cette précision faite, nous espérons que de nouveaux faits viendront, dans l'avenir, confirmer ou prolonger plusieurs interrogations que nous avons soulevées.

Nous pensons en particulier au rôle de la violence dans l'acquisition des gains criminels. Si nous avons constaté une association statistique entre la violence et les gains monétaires, l'explication est toutefois difficile à fournir à l'aide de ces données. Une recherche qui tenterait de découvrir les différents contextes où la violence est utilisée serait souhaitable. C'est également le cas de la criminalité stratégique. Si nous avons été en mesure de déterminer que certaines variations du modus operandi sont susceptibles de favoriser une hausse des gains, qu'est ce qui distingue alors la personne stratégique dans ces actions? Un élément d'explication peut se trouver dans ce que Bourgois (1995) qualifiait de « street smart ». Si l'instruction mesure le niveau académique atteint, cette mesure est beaucoup plus proche de la mesure de l'intelligence abstraite. Par contre, aucune variable n'a à ce jour évalué le niveau d'intelligence interpersonnelle qui permet celui qui en est dotée de comprendre rapidement son environnement immédiat et s'y adapter à loisir. Il s'agit en fait d'un mélange de perspicacité, de jugement, de débrouillardise et de compétence sociale. Ces personnes ne seront jamais du type "grand théoricien", mais leur compréhension instantanée des règles de la rue et des interactions sociales les classent parmi les personnes supérieures à la moyenne. Ce « type d'intelligence » se rapproche de ce que Gardner (1999) qualifie d'intelligence interpersonnelle qui se manifeste par une capacité de comprendre les motivations et les intentions des autres pour ensuite être en mesure de travailler efficacement avec eux.

Enfin, le seul fait qu'il existe une association statistique entre les gains et la récidive est suffisant pour poursuivre les recherches en ce sens. Cela a des conséquences importantes sur la pratique pénale. Cela pourrait permettre d'expliquer en partie pourquoi un si grand nombre de délinquants récidivent. Pour plusieurs, ils ont de bonnes raisons de le faire.

Une analyse plus systématique des gains criminels par le système de justice pourrait permettre d'intégrer cette variable aux considérations que doivent soupeser

les juges au moment du prononcé de la sentence. Si nous en croyons les résultats obtenus, les sentences actuelles sont mal adaptées et peu susceptibles de dissuader les personnes qui retirent des profits élevés de la criminalité. Peu impressionnés par les coûts du crime en comparaison de ce que le crime leur rapporte, l'abandon de la carrière criminelle ne va pas de soi pour tous. À notre avis, cette explication est aussi valable, sinon plus, que les explications relatives au présentisme ou à la conduite d'échec.

Références

Références

- ACHEN, C, (1982) « Interpreting and Using Regression » London and Beverly Hills: Sage University paper series on Quantitative Applications in the Social Sciences.
- AGNEW, Robert (1990) « The Origins of Delinquent Events: An Examination of Offenders » *Journal of Research in Crime and Delinquency* 37:3 267-294
- BECKER, G. S. (1968) « Crime and Punishment : An Economic approach » *Journal of Political Economy* 76 : 169-217
- BLUMSTEIN,A, JEFFREY,J.C. and VISHER, C.A. (1986) "*Criminal careers and Career Criminals* » Washington : National Academy Press.
- BLACK,D (1983) « Crime as social control », *American Sociological Review*, vol 48 :1 34-45
- BROCHU, S (1995) « Drogues et criminalité: une relation complexe » Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal
- BOURDIEU, P. (1986) « The Forms of Capital » in J.G. Richardson (dir.) *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education* New York, Greenwood Press
- BOURGOIS, P, (1995) « In Search of respect : Selling Crack in El Barrio » New York : Cambridge University Press.
- COHEN, J (1986) « Frequency Rates and Offense Seriousness » in A. Blumstein J.C Jeffrey and C.A.Visher (eds.), *Criminal careers and « Career Criminals* » Vol II Washington : National Academy Press.
- COLEMAN, J (1990) « Foundations of Social Theory » Cambridge, Mass.
- CHAIKEN, J, and CHAIKEN,M (1982). « Varieties of criminal behaviors »,R-2814-NIJ, Santa Monica, Rand corporation
- CLOWARD, R and OHLIN, L (1960) « Delinquency and Opportunity : A theory of Delinquent Gangs » New York; Free Press
- COBB, W.E. (1973) « Theft and the Two Hypotheses » *The Economics of Crime and Punishment*. pp.19-30 Washington : American Enterprise Institute for Public Policy Research.

- COHEN L.E. and FELSON, M. (1979) « Social Change and Crime Rates Trends : A Routine Activity Approach » *American Sociological Review*, 44 : 588-608.
- COLEMAN, J. (1994) « A Rational Choice perspective on Economic Sociology. » pp. 166-180 in N.J. Smelser and R. Sweberg (eds.) *The Handbook of Economic Sociology*. Princeton : Princeton Université Press
- CORDEAU, G (1990) « Les règlements de compte dans le milieu criminel Québécois 1970 à 1986 » Montréal : Thèse de Doctorat, École de Criminologie, Université de Montréal
- CORNISH, D.B., and CLARK, R.V. (1986) (eds) « The Reasoning Criminal » New York : Springer-Verlag
- CORNISH, D.B., and CLARK, R.V. (1989) « Crime Specialisation, Crime Displacement, and Rational Choice Theory » pp.103-117 in H.Wegener, F. Losel and J. Haish (eds.) *Criminal Behaviour and the Justice System : Psychological Perspectives*. New York : Sprinter Verlag
- CUSSON, M. (1981) « Délinquant Pourquoi? » Montréal : Hurtubise HMH, Paris : Armand Colin ; rééd. Bibliothèque québécoise en 1989
- CUSSON, M. (1993) « A Strategic Analysis of Crime: Criminal Tactics as Response to Precriminal Situations » in R.V. Clarke and M. Felson éd. *Routine Activity and Rational Choice: Advances in Criminological Theory vol.5* London and New-Brunswick: Transaction Publishers.
- CUSSON, M. et CORDEAU, G (1994) « Le crime du point de vue de l'analyse stratégique » pp 91-111 in Szabo, D et Leblanc, M (rééd), *Traité de criminologie empirique*, Montréal: Presses de l'Université de Montréal
- CUSSON, M. (1998) « Criminologie Actuelle » Paris : Presses Universitaires de France
- EBENER, P (1983) « Codebook for Self-Report Data from the 1978 Rand Survey of Prison and Jail Inmates » N-2017-NIJ, Santa Monica, Rand corporation
- EHRlich, I (1973) « Participation in Illegitimate Activities : A Theoretical and Empirical Investigation » *Journal of Political Economy* 81 :521-565
- EKBLOM, P and TILLEY, N (à paraître) « Going Equipped : Criminology, Situational Crime Prevention and the Resourceful Offender » *British Journal of Criminology*
- FAGAN, J (1992) « Drug Selling and Licit Income in Distressed Neighborhoods : The Economic Lives of Street-Level Drug Users and Dealers » in V.A Harrell,

- and G.E.Peterson (eds.) *Drugs, Crime and Social Isolation : Barriers to Urban Opportunity*. Washington, The Urban Institute Press
- FAGAN, J and FREEMAN, R.B. (1999) « Crime and Work » M.Tonry (ed.) *Crime and Justice : A Review of Research*. 25 : 225-290
- FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION (2000) « Crime in the United States 1999: Uniform Crime Report » Washington D.C., U.S. Government Printing Office.
- FREEMAN, R.B. (1992) « Crime and the Economic Status of Disadvantaged Youth » in Peterson, G.E., and Vroman, W (eds) Washington D.C.: Urban Institute.
- FREEMAN, R.B. (1994) « Working Under Different Rules » New York : Russell Sage Foundation
- GOTTFREDSON, M.R., HIRSHI, T (1990) « A General Theory of Crime » Stanford: Stanford University Press
- GROGGER, J (1995) « The Effects of Arrests on the Employment and Earnings of Young Men » *Quarterly Journal of Economics* 110 :51-72
- HAGAN, J et McCARTHY (1998) « La théorie du capital social et le renouveau du paradigme des tensions et des opportunités en criminologie sociologique » *Sociologie et sociétés* 30 :145-158
- HAGERDORN, J.M. (1994) « Homeboys, Dope Friends, Legit and New Jacks » *Criminology* 32 :197-219
- HOLZMAN,H.R. (1983) « The serious Habitual Property Offender as « Moonlighter » : An Empirical Study of Participation Among Robbers and Burglars » *Journal of Criminal Law and Criminology*. 73 :1774-1792
- HUFF, C.R. (1996) « The Criminal Behavior of Gang Members and Non-gang At-Risk Youth » in *Gangs in America* C.R. Huff (ed) Thousand Oaks : Sage
- JOHNSON, B.D., WILLIAMS, T, DEI, K.A. and SANABRIA, H (1990) « Drug Abuse in the Inner City: Impact on Hard-Drug Users and the Community» pp 9-68 in Tonry, M and Wilson J.Q. (eds) *Drugs and Crime*, Chicago and London: The University of Chicago Press
- JOHNSON, B.D., NATARAJAN, M,. and SANABRIA, H (1993) « Successful Criminal Careers: Toward an Ethnography within the Rational Choice Perspective» pp.201-224 in R.V. Clarke and M. Felson éd. *Routine Activity and Rational Choice: Advances in Criminological Theory vol.5* London and New-Brunswick: Transaction Publishers.

- KROHM, G (1973) « The Pecuniary Incentives of Property Crime » *The Economics of Crime and Punishment*. pp.31-34 Washington : American Enterprise Institute for Public Policy Research,
- KLEIN, S. P. and CAGGIANO, (1986) M. N. « The Prevalence, Predictability, and Policy Implications of Recidivism » Santa Monica, Rand corporation
- LETKEMANN, P. (1973) « Crime as Work » N.J : Prentice-Hall.
- LEWIS-BECK, M.S.. (1980) « Applied Regression: An Introduction » London and Beverly Hills: Sage University paper series on Quantitative Applications in the Social Sciences.
- MaCOUN, R and REUTER,P (1992) « Are the Wages of Sin 30\$ an Hour? Economic Aspects of Street-Level Drug Dealing. » *Crime and Delinquency* 38 (4) : 470-491.
- MATSUEDA, R.L., GARTNER,R, PILIAVIN,I and POLAWKOSKI,M. (1992) « The Prestige of Criminal and Conventional Occupations : A Subcultural Model of Criminal Activity », *American Sociological Review* 57 :752-770
- McCARTHY, B and HAGAN, J (1995) « Getting into Street Crime: The Structure and Process of Criminal Embeddedness » *Social Science Research* 24:63-95
- McCARTHY, B and HAGAN, J (2001) « When Crime Pays : Capital, Competence and Criminal Success » *Social Forces* 79(3):1035-1059
- McPHETERS,L.R. (1976) « Criminal Behaviors and Gains from crime », *Criminology* 14 :137-152
- MIECZKOWSKI, T (1986) « Geeking Up and Throwing Down : Heroin Street Life in Detroit » *Criminology* 24 : 645-666
- OUIMET, M (1999), « Évolution de la criminalité de violence au Québec entre 1962 et 1996 » in J.Proulx, M. Cusson et M.Ouimet (dir) *Les violences criminelles*. Québec : Les Presses de l'Université Laval
- PELLETIER,L.G. VALLERAND, R.J. (1993) « Les perceptions et les cognitions sociales : percevoir les gens qui nous entourent et penser à eux » in R.J Vallerand (dir) *Les fondements de la psychologie sociale*, Montréal : Gaëtan Morin Éditeur
- PETERSON,M and BRAIKER, H (1981) « Who commits crime : A Survey of Prison Inmates. » Cambridge : Oelgeschlager, Gunn and Hain.

- PETERSON, M CHAIKEN, J EBENER, P and HONIG, P (1978) « Survey of Jail and Prison Inmates 1978 : California, Michigan and Texas. » Santa Monica : Rand Corporation
- PETERSON, M CHAIKEN, J EBENER, P and HONIG, P (1982) « Survey of Jail and Prison Inmates : Background and Method. » N-1635-NIJ, Santa Monica : Rand Corporation
- PILIAVIN, I, GARTNER, R, THORTON, C and MATSUEDA, R.L. (1986) « Crime, Deterrence and Choices » *American Sociological Review* 50 :333-347
- PINSONNEAULT, P. (1985) « L'abandon de la carrière criminelle: quelques témoignages » *Criminologie* 18 (2): 85-116
- PROULX, J CUSSON, M (1999), « Que savons-nous sur la violence criminelle? » in J.Proulx, M. Cusson et M.Ouimet (dir) *Les violences criminelles*. Québec : Les Presses de l'Université Laval
- REUTER, P, MacCOUN, R and MURPHY, P (1990) « Money from crime : A Study of the Economics of Drug Dealing in Washington D.C. », Santa Monica. Rand Corporation.
- SUTHERLAND, E.H (1939) « Principles of Criminology » Philadelphia : Lippincott
- SUTHERLAND, E.H., CRESSEY, D.R. (1966) « Principles of Criminology » Eleventh edition NY : General Hall.
- TREMBLAY, P (1999) « Attrition, récidive et adaptation », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* 52 (2) : 163-178.
- TREMBLAY, P and MORSELLI, C (2000) « Patterns in criminal achievement : Wilson and Abrahamse Revisited » *Criminology*
- U.S. CENSUS BUREAU (2000), « Current Population Report » *Money Income in the United States* pp 60-209, Washington : U.S. Government Printing Office
- VISCUSI, W.K. (1986) « Market Incentives for Criminal Behavior » In R. Freeman and H. Holzer (eds) *Inner-City Black Youth Unemployment*. Chicago : University of Chicago, pp.301-351.
- VISHER, C.A. (1986) « The Rand Inmate Survey : A Reanalysis » in A. Blumstein J.C Jeffrey and C.A. Visher (eds.), *Criminal careers and « Career Criminals »* Vol II Washington : National Academy Press.
- WILLIAMS, T. (1989) « The Cocaine Kids : The Inside Story of a Teenage Drug Ring » Reading, MA : Addison-Wesley

WILSON, J and ABRAHAMSE (1992) « Does crime pay? » *Justice Quarterly*
9 :359-377

Annexes

Annexe A

Réplique d'un calendrier complété

INSTRUCTIONS FOR USING THIS CALENDER ARE INCLUDED IN THE SURVEY

		Winter			Spring			Summer			Fall		
		Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
1977	YEAR BEFORE ARRESTED			X	X	X							

1978	YEAR ARRESTED						X						
------	---------------	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

*include
this
month*

STREET MONTHS ON
THE CALENDER



15

Annexe B

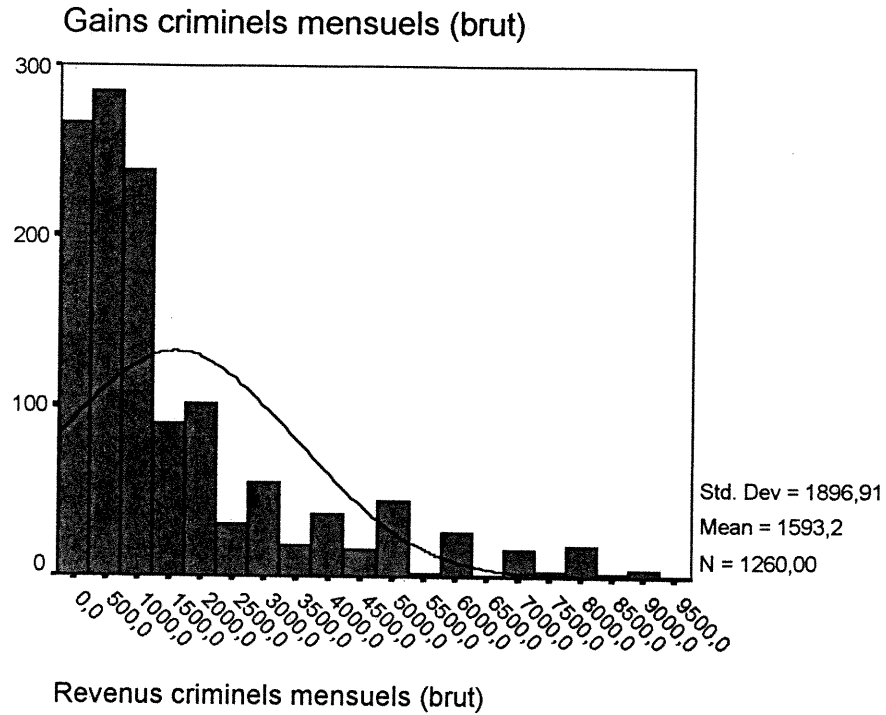
Opérationnalisation des variables (par ordre d'apparition)

Revenus criminels	A déclaré des gains criminels 1=Oui, 0=Non (variable dépendante)
Gains criminels	Logarythme (log10) des montants des revenus mensuels typiques déclarés. (variable dépendante)
Emploi	Had a job? 0= No, 1=Yes
Ratio emploi	Ratio entre le nombre de mois au travail et le nombre de mois passés en liberté (en pourcentage)
Mois passés en liberté	Nombre de mois en liberté
% des revenus provenant du crime	% des revenus provenant de la criminalité sur le revenu total (revenus criminels/ total)*100
Revenus légitimes mensuels	About how much did you make per month from jobs?
Revenus totaux	Total des revenus légitimes et criminels (Log 10)
Revenus ajustés	Gains criminels - (gains criminels*coûts)
Temps passé en incarcération (coûts)	Durée estimée de la période d'incarcération sur la durée de la période fenêtre
Incarcération	A été incarcéré un mois ou plus durant la période fenêtre (1=oui, 0=non)
Arrestation	A été arrêté au moins une fois (pour chacun des crimes) durant la période fenêtre (1=oui, 0=non)
Total des arrestations	Nombre total d'arrestation (tout crime confondus) au cours de la période fenêtre (log 10).
Sentence (déclarée)	Durée de la sentence actuelle (en mois) déclarée par les détenus (log 10).
Gains criminels moyen par crime	Montant total des revenus (brut) durant la période fenêtre sur le lambda total (brut) estimé de la période fenêtre. Le résultat du ratio est ensuite loggé.
Chances de faire des efforts de réinsertion	What do you think the chances are that you will try to make it going straight after you get out ? (0 à 100%) ?
Chances de réussir la réinsertion	What do you think the chances are that you will actually make it going straight after you get out ? (0 à 100%) ?
Chances de retourner en prison	What do you think the chances are that you will end up in prison after you get out ? (0 à 100%)
Durée de la sentence (purgée)	Durée de la peine actuelle(en jour) inscrite au dossier lors de la sortie de prison. (log 10)
Récidive	A été accusé et condamné pour un crime au cours d'une période de 36 mois après la sortie de prison. (1=oui, 0=non)
Age	Âge au moment du sondage
Éducation	0=No schooling, 1=6 years or less, 2=7-9 years, 3=10-11 years, 4=High School finished, 5=Some college, 6=College graduate, 7= Post graduate study
Ethnie	1=Asian, 2=Black, 3=Latino, 4=Native, 5= White, 6=Other
Statut marital	0=Never married, 1=Married, 2=Seperated /Widowed /Divorced
Expérience	Age now- Age when first into crime
Condamnations antérieures	In your life, How many times convicted of a felony?
Type de crimes	During the street months of the calendar, did you do any...? (1=oui, 0=non) (pour chacun des 8 crimes)
Type de criminalité	Criminalité de marché, criminalité prédatrice, criminalité mixte
Fréquence de chacun des crimes	Lambda estimé pour chacun des crimes durant la période fenêtre:

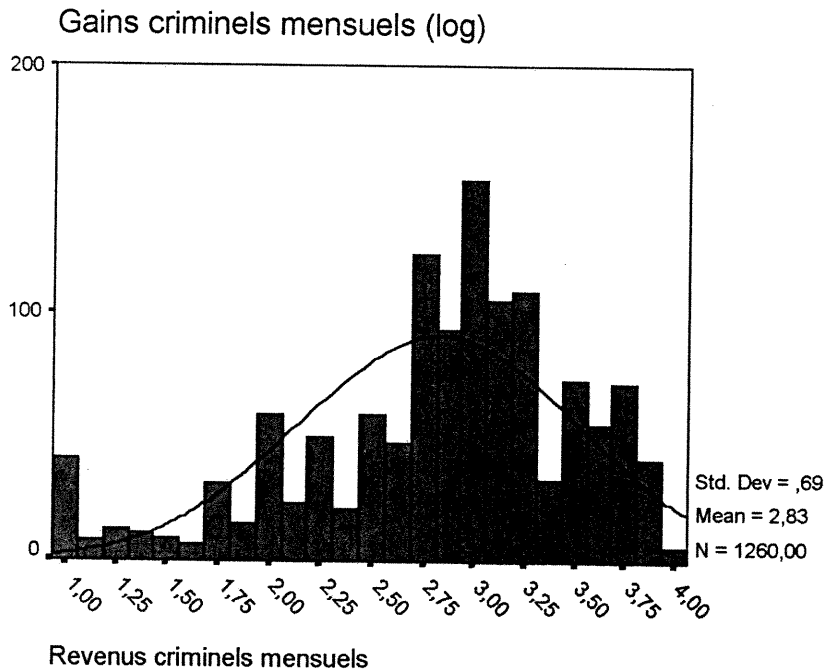
Fréquence des activités criminelles	Lambda total estimé pour la période fenêtre: addition des lambdas: (lam_burg+lam_bizr+lam_pers+lam_thft+lam_vehi+lam_forg+lam_frau+lam_drog)= lambda/ mois en liberté (log10)
Polyvalence	Échelle variant de 0 à 8 en fonction des différents crimes commis au cours de la période de référence.
Concentration des activités	Pourcentage le plus élevé du lambda total dédié à un seul crime
Crime prédominant	Activité identifiée comme étant commis avec la plus grande fréquence pour chacun des individus (1=oui,0=non)
Spécialiste	A un crime prédominant, s'identifie à ce crime, le commet plus souvent que la moyenne des autres de sa catégorie (0=non, 1= oui)
Criminalité stratégique	Échelle à 8 items variant de 0 à 3 : utilisation de stratégies lors des délits. (alpha=.803)
Collaboration	Échelle de 0 à 6 : Worked with partners and use tips to line places up (0=Never, 1=Sometimes, 2=Usually, 3= Always)
Criminalité spontanée	Échelle de 0 à 6 :Decide to do the crime on the spot, Only cased a person or a place just before the crime. (0=Never, 1=Sometimes, 2=Usually, 3= Always)
Utilisation de la violence (au cours d'un délit)	A déjà blessé ou tué quelqu'un au cours d'un délit (vol qualifié ou cambriolage) (1=oui, 0=non)
Utilisation de la violence (générale)	A déjà attaqué, battu, menacé avec une arme, tiré, poignardé, étranglé quelqu'un au cours de la période fenêtre (même si personne n'a été blessé) (1=oui, 0=non) (n'incluant pas les gestes commis lors d'un cambriolage ou un vol qualifié)
Fréquence de la violence	Nombre de fois où ces gestes ont été commis durant la période fenêtre. (log10)
Consommation problématique d'alcool	Drinking problem? (1=oui 0=non)
Consommation de drogues dures	A consommé une drogue dure au cours de la période fenêtre (1=oui 0=non)
Fréquence de la consommation	During how many of these months did you use drugs other than marijuana 1=Hardly ever, 2=Sometimes but less than half the months, 3= About half the months, 4=Most months, 5=Every months,
Montant dépensé pour héroïne	About how much money did you spend on it (if you used heroin) on a typical day. (log)
Perception des risques associés au crime	Échelle à 4 items variant de 0 à 4 : Chances these things happen to you from doing crime : Getting arrested, Having Worries, Having Hassles, Going to prison, Getting injured or killed.
Drogues vendues	What kind of drugs did you deal ?(1,0)
Justifications de la criminalité	Show how important each reason was for the crime you did 1=Not important at all, 2=Slightly important, 3=Somewhat important, 4=very important
Conséquences probables de la criminalité	Here is a list that can happen in a person's lif. What are the chances each of these things would happen to you from doing crime? 1=No chance, 2= Low chance, 3=even chance, 4=high chance, 5=certain.
Conséquences (positives) avérées de la criminalité	In the past, how many <u>good</u> things in the above list happened to you from doing crime? 0=None, 1=Afew of them, 2=some of them, 3=Most of them, 4=all of them
Conséquences (négatives) avérées de la criminalité	In the past, how many <u>bad</u> things in the above list happened to you from doing crime? 0=None, 1=Afew of them, 2=some of them, 3=Most of them, 4=all of them
Perception de son succès dans le crime	In the past, how successful you were doing crime? 1= Very successful, 2=Somewhat successful, 3= Somewhat Successful, 4=Very Unsuccessful
Image de soi	During the street months on the calendar, wich of the following describe the way you thought of yourself (1,0)

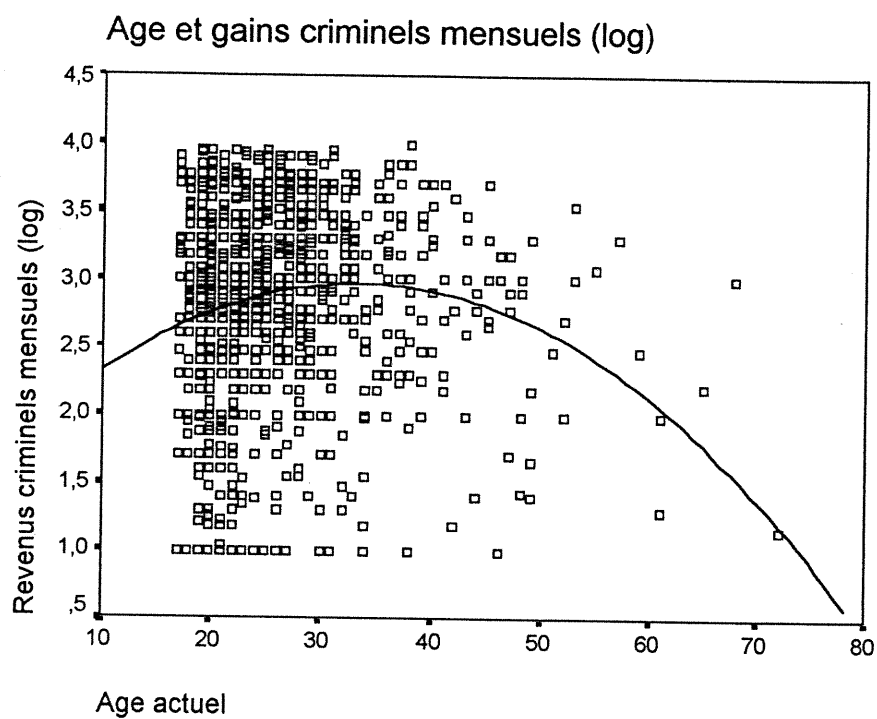
Annexe C

1- Revenus criminels mensuels sans transformation :



2- Logarythme ordinaire (base 10) des revenus criminels mensuels:



Annexe D**Relation linéaire** $r: ,023$ **Relation quadratique** $r: ,173^{**}$

Annexe E

Les questions à l'origine des trois échelles étaient destinées aux personnes qui avaient participé à l'un des sept crimes à caractère prédateur proposés par la Rand. Les personnes qui ont participé exclusivement à une criminalité de marché ne devaient pas répondre à ces questions (n=108). Pour chacune des propositions, les détenus devaient indiquer la fréquence à laquelle ils adoptaient l'un ou l'autre des comportements sur une échelle de 0 à 3.

3= *Always*
 2= *Usually*
 1= *Sometimes*
 0= *Never*

Échelle de criminalité stratégique (0 à 24)

- *Work out a plan for the crime before you went out to do it*
 - *Found places or persons with a lot of money*
 - *Learned about alarms, hours or money transfers*
 - *Worked out an escape plan before doing the crime*
 - *Got special equipment such as burglary tools*
 - *Lined up a fence or buyer before doing the crime*
 - *Stole a car or got a gun that could not be traced*
 - *Followed a person to a safe place to do the crime*
-

Échelle de collaboration (0 à 6)

- *Used tips to line places up*
 - *Worked with partners*
-

Échelle de criminalité spontanée (0 à 6)

- *Decided to do the crime on the spot*
 - *Only cased a place or person just before the crime*
-

Annexe F

Résultats des Tests de moyennes effectués sur les variables « image de soi »

Image	\$	Image	\$	Image	\$
Car thief		Conman		Alcoholic/ Drunk	
Oui (n=99)	2108	Oui (n=224)	2946	Oui (n=126)	1098
Non (n=1122)	1675	Non (n=997)	1509	Non (n=1095)	1795
Eta : ,038		Eta : ,157**		Eta : ,091**	
Booster		Gang member		Forger	
Oui (n=139)	3003	Oui (n=59)	2067	Oui (n=118)	2801
Non (n=1082)	1587	Non (n=1162)	1690	Non (n=1103)	1618
Eta : ,123**		Eta : ,026		Eta : ,099**	
Thief		Fence		Straight	
Oui (n=304)	2300	Oui (n=84)	3653	Oui (n=96)	1154
Non (n=917)	1546	Non (n=1137)	1613	Non (n=1125)	1764
Eta : ,105**		Eta : ,126**		Eta : ,070*	
Working man		Problem drinker		Violent person	
Oui (n=541)	1307	Oui (n=193)	947	Oui (n=123)	2181
Non (n=680)	2109	Non (n=1028)	1906	Non (n=1098)	1660
Eta : ,144**		Eta : ,155**		Eta : ,050	
Misfit		Family man		Robber	
Oui (n=95)	850	Oui (n=342)	1564	Oui (n=193)	2803
Non (n=1126)	1810	Non (n=879)	1765	Non (n=1028)	1555
Eta : ,123**		Eta : ,033		Eta : ,131**	
Burglar		Drug dealer		Bad tempered	
Oui (n=279)	2027	Oui (n=877)	3106	Oui (n=301)	1460
Non (n=942)	1621	Non (n=344)	1349	Non (n=920)	1796
Eta : ,057*		Eta : ,228**		Eta : ,054	
Fighter		Drug user		Player	
Oui (n=160)	2145	Oui (n=402)	2511	Oui (n=341)	2345
Non (n=1061)	1648	Non (n=819)	1412	Non (n=880)	1509
Eta : ,054		Eta : ,165**		Eta : ,126**	

* p<,05

** p<,01

Remerciements

Certaines personnes ont été d'un apport significatif à la réalisation de ce mémoire. Sans l'aide de ces gens, il m'aurait été impossible d'accomplir ce que d'aucuns considèrent comme la traversée du désert. Aussi, je désire exprimer ma sincère reconnaissance envers plusieurs d'entre eux pour tout le support et les précieux conseils qui m'ont été donnés. J'ai contracté plusieurs dettes au cours de ce projet qu'il me sera malheureusement difficile de rembourser.

J'aimerais tout d'abord exprimer toute ma gratitude à Pierre Tremblay, mon directeur, une source intarissable de bonnes idées. Son érudition, son imagination et sa capacité à toujours s'émerveiller devant un résultat probant font de lui un chercheur hors pair et un directeur de recherche exceptionnel. Ses critiques sans complaisance stimulent la réflexion et ses encouragements poussent les étudiants au dépassement.

À leur façon, plusieurs collègues de bureau et amis ont contribué à ce mémoire. C'est le cas notamment de Jean-Pierre Guay, qui a toujours su écouter et conseiller ses pairs avec une grande générosité. Mathieu Charest, Julie Paquin, Frédéric Lemieux, Nadège Sauvêtre, et tous les autres, votre seule présence dans les couloirs de l'école a rendu l'exercice combien plus agréable. À Marc Ouimet, pour les conseils, la révision des analyses, tout le support et l'amitié témoignés au cours de mon séjour à l'université, un grand merci. Je tiens aussi à remercier spécialement Carlo Morselli pour les idées, les débats, les nombreux coups de pouces et les quelques coups de fouet.

Cette recherche a également été rendue possible grâce au soutien financier du CICC durant l'été 2000. Merci donc aux personnes qui ont vu le potentiel de ce projet.

Merci également à mon père pour son intérêt constant envers ce projet et sa lecture attentive en fin de parcours.

J'aimerais enfin remercier Dominique qui, par sa présence à mes côtés, a réussi à plusieurs reprises à me faire voir la lumière au bout du tunnel même lorsque je croyais que c'était celle d'un train. Ton support durant ces années, a été pour moi, d'une valeur inestimable. J'en garderai toujours un bon souvenir...